

Gouvernement
du Québec

BUDGET 1980-1981

Discours sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale
par monsieur Jacques Parizeau,
ministre des Finances et président
du Conseil du trésor,
le 25 mars 1980



Gouvernement du Québec
**Ministère
des Finances**

ISSN 0319-7271
ISBN 2-551-03799-9

Dépôt légal, 1er trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec

LA SITUATION EN 1979	5
• L'état de l'économie	7
• Les équilibres financiers 1979-1980	10
• L'assainissement des finances publiques	12
• L'application de la réforme de la fiscalité municipale	13
• Bilan des négociations collectives dans le secteur public.....	14
LES BASES DU BUDGET DE 1980-1981	17
• La situation économique en 1980	19
• Le contrôle des dépenses	20
LE BUDGET DE 1980-1981	27
• L'orientation des dépenses	29
— Bâtir le Québec.....	29
— Éducation et Affaires sociales	31
— Nouvelle stratégie d'investissement	31
• Les impôts.....	33
— La réduction des impôts applicables aux particuliers	33
— Autres baisses d'impôt applicables aux particuliers	36
— Tabacs et carburants.....	37
— Impôts et taxes sur les entreprises.....	39
• Les équilibres financiers 1980-1981	40
CONCLUSION	43

La situation en 1979

L'état de l'économie

L'année 1979 aura été caractérisée dans les pays industriels par des performances nationales fort différentes sur le plan économique. Si dans l'ensemble, le rythme de croissance de la production s'est ralenti, le phénomène est loin d'être général ; le Japon, l'Allemagne, l'Italie, pour ne citer que des exemples importants, améliorent leur performance. Le rythme d'inflation s'est, dans un grand nombre de pays, assez nettement accéléré, atteignant, en moyenne environ 10 pour cent ; mais quelques-uns arrivent encore à maintenir leur taux d'inflation au-dessous de 6 pour cent. Un des paradoxes de notre époque vient justement de ce que, à l'intérieur d'une même communauté économique, l'Allemagne et l'Italie, par exemple, peuvent avoir un taux presque égal et fort satisfaisant d'environ 4 pour cent de leur croissance économique, alors que dans le premier pays, le taux d'inflation est à peine supérieur à 5 pour cent, dans le second, il est trois fois plus élevé.

La situation des échanges internationaux a été, une fois de plus, dominée par de nouveaux accroissements du prix du pétrole, nettement plus élevés que l'année précédente. Alors qu'en 1978, le monde industriel avait réussi à résorber les effets de la crise pétrolière et affichait un surplus à sa balance des échanges avec le reste du monde, un déficit considérable apparaissait à nouveau en 1979.

À cet égard, aussi, les performances nationales ont été fort différentes. Si le Japon a été frappé de plein fouet par l'augmentation de la facture pétrolière, et donc le taux de change du yen a fortement fléchi, cela n'a pas empêché ce pays d'avoir, et de loin, aussi bien sur le plan de la production que sur celui du contrôle de l'inflation, la meilleure performance de tous les pays industrialisés.

Aux États-Unis, au contraire, le déficit des échanges avec l'étranger a été réduit, le dollar s'est raffermi, mais le rythme de croissance de la production a été faible (à peine supérieur à 2 pour cent) et le taux d'inflation a été si élevé que les mesures de restriction monétaire adoptées pour y faire face sont les plus draconiennes que ce pays ait jamais connues.

Dans ces conditions, avant d'aborder la performance économique du Canada et du Québec en 1979, il est important de noter deux observations centrales quant à la situation internationale. En premier lieu, plusieurs des liaisons ou des corrélations qu'on avait l'habitude de tracer entre les phénomènes économiques se sont relâchées au point de créer de sérieux problèmes d'interprétation et de laisser flotter une grande incertitude quant aux voies à suivre et aux correctifs à apporter. Deuxièmement, il est rare qu'on ait vu à l'époque où nous vivons, les politiques gouvernementales produire, d'un pays à un autre, des résultats aussi profondément différents. Si l'on dit que de nos jours, les sociétés sont de plus en plus difficiles à gouverner, il faut reconnaître aussi que la gestion gouvernementale des économies est devenue un sérieux défi. Certains gouvernements semblent le relever, ou en tout cas, avoir trouvé, temporairement peut-être, des recettes appropriées. D'autres pataugent encore sans beaucoup d'espoir de trouver un terrain solide.

Pour le Canada, dans son ensemble, l'année écoulée n'aura pas été, somme toute, aussi mauvaise que certains l'avaient prévue. Il y a un an, la plupart des observateurs prévoient un net ralentissement, suite à la récession appréhendée aux États-Unis avant la fin de l'année. Leurs prédictions pour le Canada étaient donc forcément assez pessimistes. La perspective de cette récession a reculé de mois en mois.

Rarement aura-t-on vu autant d'analystes chagrinés par la résistance à la baisse de l'économie de nos voisins. Plus le temps passait, plus devenaient stridents les pronostics que la baisse n'ayant pas eu lieu au cours du mois, elle se produirait sûrement le mois suivant. Bien sûr, les ventes d'automobiles ont beaucoup fléchi aux États-Unis ; la

construction domiciliaire a baissé, en réponse en particulier à la hausse des taux d'intérêt. Mais pour l'ensemble de l'année, le produit national réel des États-Unis a augmenté lentement mais de façon persistante.

Du côté canadien, un certain nombre de facteurs positifs se sont manifestés. Sans doute les exportations d'automobiles ont-elles fortement chuté, ce qui était inévitable. Mais, les exportations des autres produits manufacturés, aidées par un taux de change à 85 cents, ont continué leur forte progression. Dans certains secteurs, comme la pâte et le papier, où les capacités de production étaient déjà presque complètement utilisées au début de l'année, la progression du volume des ventes ne pouvait aller bien loin, mais dans les secteurs où les capacités de production étaient disponibles, la hausse des exportations a été assez nette.

La réduction des dépenses de voyages des Canadiens à l'étranger, l'augmentation de celles des étrangers au Canada, favorisées dans les deux cas par le taux de change du dollar, a permis de réduire le déficit du Canada au chapitre du tourisme.

Le résultat de tous ces mouvements est que le déficit des échanges du Canada avec le reste du monde a été réduit, en dépit de la hausse de la facture pétrolière.

Quant à la situation intérieure, on a assisté à une forte progression des investissements des entreprises. Il était temps. Depuis trois ans, les investissements étaient restés stagnants parce qu'une partie élevée de la capacité de production n'était pas utilisée. L'année 1979 marque la fin de cette grisaille. De même les entreprises ont recommencé à accumuler des inventaires qui, il y a un an, étaient tombés bien au-dessous du niveau normal. Les dépenses des consommateurs, alimentées par une progression des salaires un peu inférieure au taux d'inflation ont, cependant, augmenté moins rapidement que l'année précédente, alors que les gouvernements dans leur ensemble réduisaient légèrement le volume de leurs dépenses.

La principale ombre au tableau a été évidemment la construction domiciliaire, dont à écouter les débats de cette Assemblée, on a parfois l'impression que toute la baisse est concentrée dans la région de Montréal. En fait, la baisse des mises en chantier de nouveaux logements a été de 13,5 pour cent pour l'ensemble du Canada, soit trois fois plus élevée que la baisse au Québec, où elle n'a été que de 4,5 pour cent.

En combinant ces éléments, on arrive aux résultats suivants : la production nationale brute, en volume, s'est accrue de 2,9 pour cent en 1979, contre 3,4 pour cent l'année précédente. La hausse de l'emploi a été de 4 pour cent ce qui, compte tenu des circonstances, est fort satisfaisant. Le chômage a baissé de 8,4 à 7,5 pour cent et le rythme d'inflation, à 9,1 pour cent, est à peine supérieur à celui de l'année précédente.

À côté de la performance de certains autres pays qu'on esquissait précédemment, il n'y a peut-être pas de quoi se vanter. Mais enfin, compte tenu des peurs que, les yeux fixés vers le sud, on a entretenues toute l'année, le résultat final n'est pas si mauvais.

Il est tout aussi bon au Québec. La production intérieure réelle a augmenté de 3,2 pour cent, ce qui correspond, sur la même base, au taux canadien. Il est sans doute inférieur à celui de l'Alberta (7,6%) mais clairement supérieur à celui de l'Ontario (1,9%). Sur le plan de l'emploi, la hausse en pourcentage n'est que de 3,3 pour cent. Cela veut dire, cependant, la création de 82 000 emplois, soit le meilleur résultat depuis 1973. Et comme la population active n'a pas augmenté aussi rapidement qu'au cours des années précédentes, le niveau moyen de chômage est tombé assez substantiellement de 10,9 à 9,6 pour cent.

Nous aurions parfaitement raison, dans le contexte de l'ensemble de l'Amérique du Nord, d'être assez fiers de ce que le Québec a réalisé en 1979. À plusieurs égards, il s'est manifesté une sorte d'optimisme, aussi bien chez les consommateurs que chez les

entrepreneurs, qui contraste nettement avec ce que d'aucuns craignaient. C'est ainsi, par exemple, que les dépenses des consommateurs ont augmenté de 13,6 pour cent, contre 10,5 pour cent pour l'année précédente. Le facteur primordial de cette hausse a été une recrudescence des ventes d'automobiles qui tranche avec ce que l'on a pu observer ailleurs sur le continent. Les entreprises privées ont augmenté leurs investissements en construction et en machinerie de 17 pour cent, alors que l'année précédente, on n'avait pas atteint 3 pour cent.

Les exportations de produits québécois se sont accrues de façon spectaculaire. Cela est dû pour une part à la fin de la grève dans les mines de fer. À l'inverse, la grève dans l'aluminium a considérablement ralenti les ventes. Dans d'autres secteurs, cependant, on a largement profité du bas niveau du taux de change pour accroître et étendre les marchés. Sans doute la construction baissait-elle aux États-Unis ; néanmoins, l'industrie du bois de sciage du Québec continuait à accroître ses exportations, en poussant ses ventes jusqu'au Texas. Le succès phénoménal des ventes de viande au Japon, l'apparition des exportations de vêtements dans le sillage d'une industrie de la mode qui s'affirme, d'excellents contrats de matériel de chemin de fer et de pièces d'avions, tout cela a contribué à donner aux exportations québécoises un dynamisme indiscutable.

Bien sûr, la construction domiciliaire a continué de décroître. Si le stock de logements vacants a enfin commencé à se réduire, la montée des taux d'intérêt hypothécaires n'a pas aidé les choses.

Dans l'ensemble, cependant, le secteur privé québécois, qu'il s'agisse des ménages, des petites entreprises ou des filiales des multinationales, a été caractérisé par une étonnante vitalité.

La performance du secteur public n'est pas globalement aussi satisfaisante, encore que le gouvernement du Québec aura probablement pour la première fois joué un rôle aussi actif pour appuyer l'expansion de l'économie.

D'abord au plan des impôts, le gouvernement fédéral nous a placé dans une situation aberrante en ce sens que les impôts fédéraux au Québec avaient baissé d'environ 5 pour cent en 1978, alors que l'économie fonctionnait somme toute assez bien. Par contre, il a accru ses recettes fiscales de 16 pour cent en 1979, alors que l'on était menacé d'une récession aux États-Unis. L'effet de la réforme fiscale au Québec, et les remboursements considérables effectués aux contribuables au printemps de 1979, nous auront permis de réduire le rythme d'augmentation de l'impôt sur le revenu de 16 pour cent qu'il était en 1978, à 10,5 pour cent l'année suivante. Notre réforme, à cet égard, arrivait à point.

Deuxièmement, le rythme des travaux à la Baie James impliquait inévitablement un ralentissement dans l'expansion de ses investissements qui pèserait sur la progression des investissements totaux réalisés au Québec. Pour contrebalancer cet inévitable phénomène, le gouvernement du Québec décida d'accélérer une série de travaux publics et de confier la responsabilité de l'opération à un comité de trois ministres d'État, présidé par le ministre d'État au développement économique. Les résultats obtenus sont spectaculaires. L'augmentation en 1979 des investissements dans les écoles, les hôpitaux, les centres d'accueil et les logements publics, atteint globalement 30 pour cent.

Là encore le gouvernement fédéral ne nous aura pas aidé. Les investissements des ministères fédéraux au Québec auront baissé de 17 pour cent.

En tout cas, il sera clairement apparu au cours de 1979 que le gouvernement du Québec est en mesure d'orienter l'évolution de la situation économique avec énergie et de présenter en bout de course des résultats. Il est simplement dommage que, contrairement à ce qu'on observe dans tant d'autres pays, une bonne partie de cette énergie et de ces ressources ne sert finalement qu'à contrebalancer l'action d'un autre niveau de gouvernement. Dans la course à l'expansion des économies, nous avons en 1979

appartenu à l'équipage d'une chaloupe dont les occupants ramaient les uns contre les autres. Si, malgré tout, on a réussi à avancer, c'est que le courant, c'est-à-dire le secteur privé, était assez fort.

Les équilibres financiers 1979-1980

Passons maintenant aux opérations budgétaires et financières du gouvernement au cours de l'année qui se termine dans une semaine, c'est-à-dire le 31 mars prochain.

L'année écoulée aura été caractérisée par plusieurs opérations majeures et, en un certain sens, a marqué la fin d'une première phase dans la politique du présent gouvernement. On en examinera donc les résultats les plus apparents, puis on tentera de la placer dans la perspective des quatre ou cinq dernières années, puisque, en abordant les opérations et le budget de l'an prochain, on donnera, comme on le verra plus tard, le signal d'un changement de cap assez important.

Les résultats des opérations financières, tels qu'établis sur une base préliminaire de onze mois, se présentent de la façon suivante, si on les compare avec les données annoncées à l'occasion du dernier Discours sur le budget.

ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 1979-1980 (en millions de dollars)

	Discours sur le budget	Résultats préliminaux	Différence
1. Opérations budgétaires			
Revenus budgétaires	+ 13 510	+ 13 445	(65)
Dépenses budgétaires	- 14 960	- 15 035	(75)
Déficit	- 1 450	- 1 590	(140)
2. Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	- 240	- 240	0
Compte des régimes de retraite	+ 705	+ 705	0
Autres comptes	0	- 145	(145)
Solde	+ 465	+ 320	(145)
3. Besoins financiers nets	- 985	- 1 270	(285)
4. Remboursements d'emprunts	- 415	- 505	(90)
5. Besoins financiers bruts	- 1 400	- 1 775	(375)

Les revenus budgétaires sont de 65 000 000 \$ inférieurs à ce qui avait été projeté, soit un peu moins de un demi de un pour cent. Mais ce solde cache des mouvements discordants beaucoup plus significatifs. Les entrées d'impôt sur le revenu des particuliers sont de 135 000 000 \$ inférieures à ce qui avait été prévu, pour quatre raisons. D'abord au cours des six premiers mois, les salaires ont augmenté moins rapidement que prévu, puis les conventions collectives dans le secteur public ont été signées trop tard pour que tous les montants de rétroactivité soient payés et donc taxés avant la fin de l'année. En troisième lieu, la réduction des paiements d'assurance-chômage par le gouvernement fédéral, qui sont imposables, a eu des répercussions non négligeables sur les encaissements. Enfin, les travailleurs autonomes, au cours des derniers mois de l'année, ont retardé leurs paiements d'impôt au gouvernement, préférant payer un intérêt de 10 pour cent, plutôt que d'emprunter à la banque à 15 ou 16 pour cent.

L'impôt sur les profits des corporations est en hausse de 68 000 000 \$ par rapport au dernier Discours sur le budget. Cela implique évidemment des profits beaucoup plus considérables que prévu. À cet égard, le contraste est grand entre la prospérité des entreprises et les lamentations des représentants de grandes associations d'entreprises dont la marée inonde périodiquement la colline parlementaire.

Pour ce qui a trait à la taxe de vente au détail, les recettes sont inférieures de 72 000 000 \$ à ce qui avait été prévu. Cela vient surtout du fait que les exemptions sur les vêtements et chaussures ont coûté plus cher qu'on ne l'estimait. Tant mieux pour les consommateurs.

Ensuite, il faut noter que parmi les autres revenus, la Société des alcools du Québec verra ses profits baisser de 30 000 000 \$ à cause de la grève qui a inauguré la ronde des négociations dans le secteur public.

Enfin les recettes du gouvernement fédéral sont en hausse de 108 000 000 \$ par rapport aux prévisions. Plus de la moitié de cette somme correspond aux paiements de factures que le fédéral n'avait pas voulu assurer dans les derniers jours de 1978-1979, pour améliorer sa propre situation financière. La subtilité de ce genre de calcul impressionnera, j'en suis sûr, tous ceux qui ont fait un peu de tenue de livres comptables.

Quant aux dépenses, elles sont en hausse de un demi de un pour cent, soit 75 000 000 \$, par rapport aux montants annoncés à l'occasion du dernier Discours sur le budget. La différence est minime si l'on tient compte de ce que l'an dernier, à pareille date, on s'attendait à ce que le rythme d'inflation se situe entre 7 et 8 pour cent. En fait, il aura été plutôt voisin de 9 pour cent. En outre, on a assisté, comme on le sait, à une hausse très rapide des taux d'intérêt. Si l'on tient compte de l'effet des clauses d'indexation héritées des anciennes conventions collectives, de l'indexation des allocations sociales et de l'effet des taux d'intérêt récents sur la dette publique, on peut constater que le contrôle des dépenses aura été encore plus serré qu'au cours des années précédentes.

Au titre des opérations non budgétaires, la seule surprise, mais elle est de taille, a trait à ce qu'on appelle les « autres comptes ». Cela demande des explications un peu techniques malheureusement.

Pour comprendre ce qui s'est passé et d'ailleurs ce qui se passera dorénavant à ce titre, il faut noter que jusqu'à l'an dernier, le gouvernement du Québec ne disposait pas des informations financières lui permettant de suivre précisément ses comptes à recevoir et ses comptes à payer. À l'occasion du budget on posait, par hypothèse, que les variations à ce titre seraient nulles. Puis, longtemps après la fin de l'année financière, le Contrôleur des finances balançait les comptes, et on constatait alors, à un moment où cela n'intéressait plus personne, que les besoins financiers du gouvernement avaient été fort différents de ceux qui avaient été prévus.

Il n'y a que cinq gouvernements au Canada qui tiennent compte dans la préparation de leur budget de telles considérations. Ni le gouvernement fédéral, ni celui de l'Ontario, entre autres, ne s'en soucient. Le résultat d'une telle carence, c'est que dans ces endroits, que l'on dit bien gérés, si l'on voulait, en fin d'année, réduire les dépenses, on pourrait, à la rigueur, cesser de payer. Les dépenses tomberaient et les comptes à payer n'augmenteraient pas puisqu'ils ne sont pas comptabilisés. Remarquons que, dans l'entreprise privée, un comptable qui procéderait de la sorte irait en prison. Les gouvernements, eux, peuvent prendre plus de latitude.

Quoiqu'il en soit, les informations financières étant maintenant non seulement disponibles mais comptabilisées correctement, je dois tenir compte, à la fin de l'année 1979-1980, que les sommes dues aux municipalités et aux commissions scolaires, à la suite de la réforme de la fiscalité municipale, entraînent avant le 31 mars prochain des paiements qui réduisent les comptes à payer substantiellement, et qu'en conséquence les besoins de financement augmentent. Au moins à partir de maintenant, l'homme d'affaires qui lira le budget du gouvernement du Québec saura qu'ils sont faits comme les siens et sur la même base.

En résumé, les besoins financiers nets du gouvernement, prévus au dernier Discours sur le budget à 985 000 000 \$ sont de 1 270 000 000 \$. La moitié de la différence est due à l'accroissement du déficit budgétaire (revenus moins dépenses) et l'autre moitié, à la réduction des comptes à payer. Le montant paraît élevé, mais il n'est en fait que de 5 000 000 \$ supérieur à celui de l'année précédente. Si on tient compte de l'inflation, le poids véritable de ces besoins financiers nets a baissé de 10 pour cent en un an.

En plus des besoins financiers nets, il faut renouveler les emprunts qui viennent à échéance. On avait prévu, à l'occasion du dernier budget, qu'il y en aurait pour 415 000 000 \$. En fait, les remboursements d'emprunts seront de 505 000 000 \$, essentiellement à cause d'une augmentation plus rapide des remboursements d'obligations d'épargne. Devant la progression sensationnelle des taux d'intérêt payés par les banques et les sociétés financières depuis quelques mois, il aurait fallu, pour empêcher les détenteurs d'obligations d'épargne de les encaisser, en augmenter régulièrement le taux de rendement. Je ne suis pas à ce point amateur d'obligations d'épargne, pour un gouvernement de province qui n'a pas accès à la banque centrale, pour m'engager dans cette surenchère. C'est la raison pour laquelle on a préféré laisser ceux qui voulaient encaisser leurs obligations d'épargne le faire, et on s'est tourné plutôt vers l'émission de bons du Trésor dont le succès a été instantané. Ces derniers ne présentent pas pour un gouvernement de province, le même degré de risque, et leur succès confirme, si cela était encore nécessaire, la confiance des institutions financières dans le gouvernement du Québec.

L'assainissement des finances publiques

Il faut maintenant remettre en perspective les données financières de l'année qui s'achève. On pourra ainsi mieux mesurer le chemin parcouru depuis quelques années dans le rétablissement des finances publiques au Québec. En 1975-1976, l'augmentation des dépenses budgétaires du gouvernement du Québec avait atteint le niveau fabuleux de 22 pour cent par rapport à celles de l'année précédente. Le secteur public québécois avait complètement perdu les pédales. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir à la fin de l'année suivante, nous ne pouvions, pour les quelques mois qui restaient, faire mieux que de geler un certain nombre de comptes et de dépenses. Malgré tout, le taux d'augmentation des dépenses publiques dépassa, cette année-là, 16 pour cent. En 1977-1978, on fit mieux encore ; le pourcentage tombait à 12,5 pour cent.

À partir de l'année suivante, on ajouta aux dépenses les montants nécessaires pour commencer à stabiliser le déficit actuariel des fonds de pension du gouvernement, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Ce sont des dépenses qui n'ont rien à voir avec les programmes ou les largesses de l'État. Il s'agit de mesures de simple prudence à l'égard de l'avenir. Je les soustrais donc du total pour maintenir la comparaison sur la même base que celle des années antérieures. Ainsi, les dépenses de l'État s'accroissaient en 1978-1979 de 11 pour cent, et pour l'année qui va se terminer dans quelques jours, de 9,4 pour cent.

De 22 pour cent d'augmentation à un peu plus de 9 pour cent en quatre ans, on peut ainsi mesurer le chemin parcouru. La promesse que le gouvernement avait faite de remettre de l'ordre dans les finances publiques du Québec a été tenue. En même temps, le gouvernement s'était engagé à réduire les impôts, et à partir de 1978, effectivement le mouvement s'est amorcé. On verra plus loin à quel point il a pris de l'ampleur. En outre, on a mis sur pied une réforme de la fiscalité municipale qui a déjà commencé à transformer profondément la situation financière des gouvernements locaux.

On assiste alors à une légère augmentation du rapport de la dette à long terme du gouvernement du Québec à la production nationale, mais si l'on tient compte de l'endettement total du gouvernement, de ses sociétés d'État, des institutions de santé, des commissions scolaires et des municipalités, la perspective des quelques dernières années se présente de la façon suivante : en 1975, les emprunts totaux du secteur public québécois représentaient presque 9 pour cent de la production nationale ; l'année suivante, celle des Jeux Olympiques et des feux d'artifice, on atteint presque 12 pour cent ; en 1977, première année complète du présent gouvernement, on est légèrement au-dessous de 8 pour cent. L'année suivante on tombe encore un peu, soit à 7,5 pour cent et en 1979, nous glissons au-dessous de 7 pour cent.

Dans ce sens, l'assainissement des finances publiques a été réalisé. Encore fallait-il faire face à deux échéances majeures qui ont dominé l'année 1979 et qui, l'une et l'autre, mais de façons différentes, vont avoir une grande influence sur l'équilibre des finances publiques pour des années à venir, c'est-à-dire la réforme de la fiscalité municipale et les négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

L'application de la réforme de la fiscalité municipale

La réforme de la fiscalité municipale coûtera un peu plus cher que prévu l'an dernier (c'est-à-dire 405 000 000 \$ pour une année entière plutôt que 325 000 000 \$) mais l'enjeu valait l'écart.

Dans un assez grand nombre de municipalités, la réforme va se traduire par une baisse des taxes locales, si tant est qu'elles ne récupèrent pas toute la taxe foncière scolaire normalisée qui, comme on le sait, est définitivement abolie. D'autre part, dans les prochaines semaines, des remboursements d'impôts fonciers commenceront à être payés à 700 000 ménages dont les revenus ne sont pas élevés et qui assument, soit comme propriétaires, soit comme locataires, un fardeau de taxes foncières trop élevé pour leurs moyens.

Les discussions depuis le dernier Discours sur le budget ont eu trait au financement des communautés urbaines. Les balises que j'avais suggérées l'an dernier ont été adoptées. Les communautés urbaines cesseront d'avoir un pouvoir direct de taxation puisque ceux qui les dirigent ne sont pas élus à ces postes par la population. Elles seront dorénavant financées par les municipalités constituantes. Le gouvernement paiera, en outre, la totalité des investissements dans le transport en commun, un peu comme il le fait pour le réseau routier. Enfin, les subventions courantes au transport en commun seront basées

sur les revenus de ces entreprises de transport et non pas sur leur déficit. Cela devrait nettement améliorer la qualité de la gestion.

Si dans l'ensemble, les municipalités ont bien accepté la réforme de la fiscalité municipale, lui reconnaissant des mérites qui correspondent à leurs demandes traditionnelles, il leur reste certaines appréhensions. Je n'en mentionnerai qu'une : on craint qu'au bout de quelques années, l'on ait à constater que l'assiette foncière a moins augmenté que celle de la taxe de vente à laquelle les municipalités n'ont plus accès. L'expérience des cinq dernières années a plutôt démontré le contraire. Advenant, cependant, qu'un problème apparaisse, nous réviserons de toute façon la réforme dans trois ans, pour en apprécier les résultats. D'ailleurs, le gouvernement s'est gardé des réserves. Il paie dorénavant 100 pour cent des taxes foncières sur les immeubles qui lui appartiennent, 80 pour cent des taxes foncières sur les immeubles des réseaux de santé, des cegeps et des universités, et 40 pour cent des taxes foncières applicables aux écoles. L'objectif est de faire en sorte que l'on paie la totalité des taxes sur tous les immeubles. La marge est donc disponible pour toute réévaluation utile des effets financiers réels de la réforme.

Les commissions scolaires sont moins satisfaites de cette réforme. En perdant la perception de la taxe foncière scolaire normalisée, elles voient avec nostalgie disparaître ce qui n'était plus qu'un symbole, puisque c'est le gouvernement qui fixait à la fois le rôle et le taux de cette taxe, mais auquel elles tenaient pour des raisons historiques. En précisant cependant les modalités de leur droit de taxation foncière à l'égard des dépenses non admissibles aux subventions gouvernementales, le gouvernement leur a consolidé et réaffirmé ce qui était depuis plusieurs années leur véritable pouvoir de taxation.

La réforme de la fiscalité municipale va entraîner de profondes transformations dans notre système de gouvernement local. En obtenant la quasi-totalité du champ des taxes foncières, les élus locaux auront à déterminer quelle part ils feront aux augmentations de dépenses et aux réductions de taxes. Dorénavant, les citoyens comprendront beaucoup mieux la correspondance qui doit exister entre un nouveau programme de dépense ou un nouveau projet et le niveau des taxes dans la municipalité qu'ils habitent. On réhabilitera ainsi la responsabilité à la fois des citoyens et des élus.

Bilan des négociations collectives dans le secteur public

Les négociations des conventions collectives dans le secteur public mettaient en cause 320 000 salariés de la fonction publique, du secteur de la santé, de celui de l'enseignement et de quelques sociétés d'État. Environ 80 000 de ces salariés avaient des conventions collectives venant à échéance en 1978. Pour les autres, les conventions venaient à échéance le 30 juin 1979.

On sait que le premier groupe, morcelé, formé pour l'essentiel de syndicats indépendants ne relevant pas de centrales syndicales, a, à toutes fins pratiques, préféré voir ce qui arriverait au second, le plus nombreux, avant de régler. Dans ces conditions, les règlements sont, dans la plupart des cas, intervenus entre la fin de novembre 1979 et février 1980.

Tous ces règlements ont été négociés, à l'exception d'un seul, qui a dû être imposé par la loi : celui d'Hydro-Québec où l'on ne pouvait accepter que, en plein hiver, les salaires offerts augmentent au fur et à mesure que la température baissait.

Je présente ce soir, pour la première fois, les résultats financiers de cette vaste opération qui affecte la moitié du budget total du gouvernement. Quelques observateurs ont déjà fait leur bilan sans avoir les chiffres. Il est plus aisé de procéder avec les données.

On se souviendra que, dans ce vaste débat, les positions gouvernementales pouvaient se résumer ainsi. Dans un grand nombre de corps d'emploi, la rémunération globale, c'est-à-dire la combinaison des salaires et des avantages sociaux dépassait largement ce qui se paie dans le secteur privé. Il importait donc que l'on ralentisse la progression, et alors que la production par travailleur dans notre société ne progressait pas depuis quelque temps, il n'était pas question de verser sous forme d'augmentation un enrichissement collectif automatique et généralisé. Pour faire cela, il eut fallu soutirer cet enrichissement fictif chez les travailleurs du secteur privé.

En outre, le gouvernement était disposé à reconnaître une forme de protection contre l'inflation mais sûrement pas aussi exubérante que celle qui avait existé jusqu'alors. On insistait, en particulier, pour que les échelons automatiques auxquels un grand nombre de salariés ont droit dans leurs échelles de salaires fassent partie de la protection contre la hausse du coût de la vie. Après tout, ces échelons représentent une augmentation de revenu.

Enfin, le gouvernement reconnaissait que les ouvriers à l'emploi du secteur public n'étaient pas, en général, mieux payés que ceux du secteur privé. Leur rémunération ne comporte pas d'échelle. Ils sont payés à taux fixe. C'est pourquoi il ne fallait ni chercher à ralentir la hausse de leurs salaires ni lésiner sur la protection qui leur est offerte contre l'inflation.

Les demandes formulées par les centrales syndicales dans le cadre du Front commun comportaient plusieurs volets. En premier lieu, les taux de salaires les plus faibles dans le secteur public devaient être portés à 265 \$ par semaine. Moyennant quoi, on accepterait qu'entre les taux de rémunération les plus bas et les plus élevés, les écarts soient réduits. En deuxième lieu, les syndicats demandaient une forme d'indexation au coût de la vie et un coefficient annuel d'enrichissement. En outre, ils désiraient que sur trois plans, le gouvernement se montre progressif : celui de la retraite facultative entre 60 et 65 ans, celui des congés de maternité et celui des primes d'éloignement. Enfin, les enseignants demandaient un allègement de leur tâche, ce qui, en pratique, voulait dire injecter des enseignants additionnels dans le réseau.

Le bilan des négociations peut être brièvement établi. Le gouvernement a, en pratique, accepté de reconnaître le niveau minimum de 265 \$ par semaine mais seulement à la dernière année de la convention, soit en 1982. Cela donne aux taux de base un rythme de progression analogue à celui accordé aux ouvriers. La protection du revenu contre l'inflation incorpore les échelons. Un enrichissement collectif est reconnu en fin de période, mais non au début. Cet enrichissement varie selon les groupes. Il est négatif pour les plus hauts salariés, positif pour les plus bas. En moyenne, pour la durée de la convention, il est de six dixièmes de un pour cent par an.

Le gouvernement a accepté les propositions syndicales quant à la retraite facultative à 60 ans, les congés de maternité et la plupart des primes d'éloignement. Quant aux syndicats du Front commun, ils ont accepté d'incorporer aux taux d'augmentation de la première année de convention, l'augmentation de 5,4 pour cent que tous leurs membres avaient reçu le 30 juin 1979 à minuit en vertu des conventions signées en 1976 par le précédent gouvernement. Ils reconnaissaient ainsi la nécessité d'une certaine stabilisation des salaires dans le secteur public.

Enfin, les enseignants ont reçu un allègement de tâche comportant l'addition d'environ 1 600 enseignants de plus dans le système. C'est à mon sens la seule incongruité du règlement. Si l'on avait su, au moment où ces offres ont été formulées ce que l'on sait maintenant sur le coût réel de l'enseignement primaire et secondaire, — j'aurai l'occasion de revenir longuement sur cette question un peu plus tard — une telle offre n'eut jamais été faite.

En tout état de cause, les taux de croissance de la masse salariale tels que négociés seront les suivants pour une inflation présumée de 8,5 pour cent par an, et de 7 pour cent pour les six derniers mois de 1982. Si le taux d'inflation est supérieur, il suffit d'ajuster en conséquence.

En 1979-1980, le taux est de 9,57 pour cent (y compris 5,4 pour cent obtenu le dernier jour de l'ancienne convention). L'année suivante, le taux moyen est de 8,86 pour cent. La troisième année, il est de 9,76 pour cent, et pour la dernière période, sur une base annuelle de 9,56 pour cent. Ces taux comprennent aussi bien les salaires que les paiements forfaitaires et les avantages sociaux.

Ce sont là des augmentations que l'État peut porter sans renoncer à continuer de baisser les impôts pour l'ensemble de la population. On comprendra ce que cela veut dire en considérant que, si à l'occasion de cette nouvelle ronde de négociations on avait reconduit les structures d'augmentation salariale de la dernière convention, c'est 806 000 000 \$ de plus qu'il aurait fallu dépenser en salaires d'ici 1982. Tout en se montrant progressif sur le plan social, le gouvernement émerge de ces négociations avec l'impression d'avoir été un valable gardien des fonds publics et de n'avoir pas, tel le précédent gouvernement, cédé à la tentation de faciliter une échéance électorale.

Il y a des gens exigeants qui déplorent que l'on ne puisse simplifier et accélérer, en somme régler en trois coups de cuillère à pot, avec plus de 10 pour cent de tous les salariés du Québec, avec le tiers de tous ses syndiqués. Arrêtons-nous un peu à cela. Les négociations que nous terminons se font avec plus de 30 pour cent de tous les syndiqués du Québec rassemblés à une quarantaine de tables de négociations.

Autrefois, on signait jusqu'à deux ans après l'échéance des dernières conventions. Cette fois-ci, à peu près tout était négocié et réglé après huit mois. Trop long encore, dit-on. Les machines de négociations sont beaucoup trop lourdes, affirment ceux qui n'ont pas vu les précédentes. Quand on pense que l'essentiel des négociations a rarement mobilisé, à la table centrale, plus d'une dizaine de personnes de chaque côté, il y a de quoi sourire.

Il y a encore des grèves, tout se vit dans une atmosphère d'affrontement ? Malheureusement, on n'a pas encore trouvé le moyen de l'éviter, et il reste beaucoup à faire pour transformer les grèves en moyen de dernier recours, et non pas un mode banal de négociation. Le public a au moins droit à cela.

Les rapports entre le gouvernement et ses partenaires des services de santé et de l'enseignement compliquent les négociations, affirme-t-on encore. On a raison, quoi que, à cette ronde-ci, les parties patronales n'ont pas donné le désolant spectacle de dénonciations réciproques. Il faut comprendre d'autre part que ceux qui administrent les institutions ne peuvent d'aucune façon être exclus des négociations. Ce ne sont ni des robots, ni des ignares. Et ils sont responsables de leur administration.

Si on peut dénoncer la critique facile, il n'en demeure pas moins qu'il reste un bon bout de chemin à parcourir avant que ces négociations massives, épuisantes et dangereuses, se déroulent comme il le faudrait. Il faut donc, à froid, en y mettant le temps, repenser à ces rapports et commencer à les modifier. Ce sera une des tâches prioritaires de l'automne prochain.

Il me reste, cependant, pour terminer cet épisode, à noter le rôle central, pour les négociations sans doute, mais à certains moments de crise, pour l'équilibre de notre société, d'une part du négociateur en chef du gouvernement et du secrétaire du Conseil du trésor, d'autre part des trois coordonnateurs des centrales syndicales. Ces cinq hommes, de par le rôle qu'ils ont joué, soulignent une fois de plus, si cela était encore nécessaire, que ce ne sont pas les machines ou les groupes qui assument les responsabilités réelles mais que, ce sont, grâce au ciel, encore des individus.

Les bases du budget de 1980-1981

La situation économique en 1980

Avant d'aborder le budget de 1980-1981, il importe, selon le cheminement habituel, de déterminer à quel genre de situation économique nous aurons à faire face dans le courant de l'année qui vient. Sans cela, nous ne pourrions ni établir une projection réaliste du rendement des impôts, ni savoir à quel taux d'inflation nous devons ajuster la multitude des postes de dépenses budgétaires qui sont indexés à l'indice du coût de la vie, ni projeter le service de la dette en fonction de taux d'intérêt réalistes. Ce n'est donc pas seulement par habitude qu'un Discours sur le budget comporte un ensemble de considérations sur le déroulement de la situation économique. C'est la base même de l'établissement du budget.

L'année qui vient n'est pas du tout de celles que l'on voit venir avec plaisir. En fait, à peu près partout dans le monde industriel, on s'attend à un net fléchissement de la croissance, sans que pour cela l'inflation ne ralentisse. Depuis plus de six mois, une sorte de pessimisme s'est installé un peu partout, à l'effet qu'une récession, sans doute assez peu prononcée, mais néanmoins significative, affecterait l'économie américaine.

Au Canada, nous nous préparons à cela, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, depuis déjà un certain temps. L'automne dernier, on en était à envisager une croissance réelle de l'économie canadienne ne dépassant pas un pour cent. C'est d'ailleurs à cette conclusion que le budget fédéral de M. Crosbie en arrivait.

Régionalement, on admettait que l'Ouest aurait un rythme de croissance supérieur. L'Ontario et le Québec, au contraire, ne connaîtraient à peu près aucune croissance économique significative. On y projetait une stagnation à peu près complète. Depuis ce temps, les perspectives ont changé. Elles ne sont pas fabuleuses, sans doute, mais en tout cas un peu meilleures, sans rejoindre cependant, il s'en faut, ce que nous avons connu en 1978 et en 1979.

La hausse graduelle des perspectives est venue d'abord, ainsi qu'on l'a indiqué, de ce que l'économie américaine s'est révélée plus résistante à la baisse qu'on ne l'avait cru. Le comportement du consommateur en particulier est tout-à-fait étonnant encore que, lorsqu'on y pense un peu, il est loin d'être incompréhensible. Le taux d'épargne aux États-Unis n'a jamais été aussi bas depuis la dernière guerre mondiale. On pensait que le consommateur finirait par reconstituer son épargne et donc que sa consommation fléchirait. Or ce n'est pas du tout ce qui se produisait encore récemment. Devant la montée des prix, nettement plus forte aux États-Unis qu'au Canada, tout se passe comme si le consommateur américain continuait d'acheter et, pour ce faire, à s'endetter, en se disant que ce qu'il n'achète pas maintenant lui coûtera plus cher demain.

À un moment donné, cet appétit d'achat se ralentira et l'épargne se relèvera, mais il n'en reste pas moins qu'en attendant, l'économie nord-américaine résiste mieux à la baisse qu'on ne le pensait.

Pour lutter contre l'inflation, cependant, les autorités monétaires américaines ont pris des mesures d'une vigueur absolument sans précédent. Jamais on n'aura vu les taux d'intérêt monter aussi rapidement à des niveaux aussi élevés. Le taux préférentiel des banques américaines atteignait 19,0 pour cent à la mi-mars. Les marchés obligataires et boursiers sont placés périodiquement dans des situations de crise qui rendent très difficile un fonctionnement normal de l'offre et de la demande de capitaux.

Et pourtant, si la construction domiciliaire est forcément affectée, les entreprises et les consommateurs semblent encore avoir l'épiderme peu sensible à ce remède de cheval. Il ne faut peut-être pas s'y fier. Une politique monétaire restrictive fonctionne souvent comme ces freins un peu relâchés sur lesquels le pied pèse graduellement sans

beaucoup d'effet sur la vitesse. Mais déprimé jusqu'au plancher, le frein prend brutalement et le chauffeur se retrouve dans le pare-brise. Économiquement parlant, tout le monde attend le pare-brise.

Au Canada, les taux d'intérêt ont augmenté à peu près au même rythme qu'aux États-Unis jusqu'au début de 1980. Depuis quelques semaines, un décalage est apparu, reflétant des placements massifs de capitaux américains dans des titres canadiens. On en a profité pour ne pas monter les taux d'intérêts autant qu'aux États-Unis. Mais ce genre de phénomène est temporaire. En fait, nous ne pourrions échapper longtemps à ce qui se passe sur les marchés monétaires de nos voisins.

Au Québec, l'année 1980 se présente maintenant mieux qu'il y a quelque temps, non pas parce que nous avons trouvé le moyen d'échapper à l'environnement qu'on vient d'esquisser, mais essentiellement parce que quelques facteurs favorables nous touchent plus particulièrement.

Sans doute ne pouvons-nous pas compter, en 1980, sur un très grand dynamisme de la consommation, même si le phénomène qu'on décrivait aux États-Unis finissait par nous atteindre. En effet, les Québécois ont tellement augmenté leurs achats d'automobiles, l'an dernier, qu'on les voit mal recommencer une telle opération cette année.

Cependant, les investissements des entreprises devraient continuer de s'accroître rapidement. Le programme d'accélération des machines et de modernisation dans l'industrie de la pâte et du papier va produire ses premiers résultats qui promettent d'être très considérables. Les investissements dans l'aluminium vont s'accroître à nouveau. Et d'une façon générale, les industries qui fonctionnent à des niveaux voisins de leurs capacités ont pour la plupart des plans d'expansion.

En outre, continuant de profiter d'un taux de change assez bas, les industries québécoises augmenteront encore leurs exportations aux États-Unis, même si là-bas l'activité économique plafonne. On n'a pas encore épuisé les possibilités concurrentielles qui résultent de la baisse du taux de change d'une part, et de deux ans de modération relative dans les augmentations de salaire, d'autre part. Il reste encore de la place à prendre, particulièrement aux États-Unis.

C'est la raison principale pour laquelle je prévois que le produit intérieur réel au Québec devrait augmenter en 1980, d'environ 1,5 pour cent, ce qui est inférieur à la moitié du résultat de l'an dernier mais largement supérieur à ce que l'on aurait pu prévoir il y a trois ou quatre mois. Prenant pour acquis que la chute de l'emploi dans la construction à laquelle nous avons assisté depuis trois ans, tire à sa fin et que la tendance va se renverser d'ici la fin de 1980, je crois que l'emploi devrait croître d'environ 2 pour cent. Cela veut dire que le chômage resterait à peu près au niveau que nous avons connu en 1979.

Quant au rythme d'inflation, je prévois une légère intensification portant la hausse de l'indice des prix à la consommation à 9,5 pour cent. La hausse pourrait cependant être plus élevée advenant que le nouveau gouvernement à Ottawa impose une augmentation des prix du pétrole brut plus marquée que celle qui avait été annoncée par le précédent gouvernement, ou qu'il s'engage lui aussi dans la voie d'une forte augmentation de la taxe d'accise.

Le contrôle des dépenses

Avant d'aborder les priorités de dépenses et les modifications apportées aux impôts pour 1980-1981, il est important de faire le point sur les opérations de réorganisation et de compression des activités gouvernementales qui ont été amorcées depuis trois ans et qui

donnent lieu à une persistante tentative de couper les excroissances, de contrôler les obésités, et de ramener les égarés de la dépense dans des dispositions moins extravagantes. En même temps, il faut faire le point des tentatives tout aussi persistantes d'épurer les comptes à payer, de pallier les déficits, d'estomper graduellement le camouflage des trous financiers.

On doit distinguer cette année, trois catégories d'opérations : celles qui sont en train de réussir, celles qui ont pris du retard mais néanmoins s'enclenchent, et enfin, la correction soudaine des comptes des commissions scolaires qui annule une partie des efforts déployés dans d'autres secteurs depuis trois ans.

De la première catégorie, il faut d'abord retenir le succès intégral de l'opération de contrôle des effectifs de la fonction publique. On se souviendra que l'an dernier j'avais annoncé que, pour la première fois, le gouvernement du Québec se fixait comme objectif une croissance zéro des effectifs de la fonction publique. Pour y arriver, on a procédé de la façon suivante. Chaque ministère devait réduire ses effectifs de 2,5 pour cent, pour le 31 mars 1980. Au fur et à mesure que le personnel partait pour des raisons de démission, de retraite ou de décès, il n'a pas été remplacé jusqu'à concurrence de l'objectif. Des postes vacants étaient annulés si les trois premiers facteurs étaient insuffisants pour satisfaire l'objectif. Avec la banque de postes ainsi créée, le Conseil du trésor a satisfait les besoins de nouveaux organismes créés au cours de l'année ou de nouveaux programmes de dépenses mis sur pied par le gouvernement. Le résultat c'est qu'à la fin de l'année financière écoulée, les effectifs autorisés dans la fonction publique auront légèrement baissé. Au cours de l'année 1980, la même technique sera utilisée pour atteindre la même fin. L'objectif de réduction des postes dans chaque ministère est de 2 pour cent. Il sera, en outre, étendu à un certain nombre d'organismes gouvernementaux qui, l'an dernier, échappaient à la règle.

Sans doute la croissance zéro des effectifs n'était-elle pas une performance aussi spectaculaire que de promettre une coupure de milliers de postes. Cela ne relève pas de la chirurgie qui permet de transformer un éléphant en zèbre, mais au moins, au fur et à mesure de l'expansion des nouvelles activités gouvernementales, la graisse fond petit-à-petit et on espère que le muscle se raffermisse. En tout cas, au bout de deux ans, cette opération nous permettra de payer en salaires environ 80 000 000 \$ de moins par an par rapport à ce qui se serait produit si les effectifs avaient poursuivi leur envolée dans l'allégresse.

De même, tous les ministères ont vu, l'an dernier, leurs dépenses qui ne sont ni des salaires, ni des transferts, ni de nouveaux programmes ou des priorités déclarées du gouvernement, non indexées. Cette année, une indexation de 5 pour cent a été prévue. Bien sûr, le Conseil du trésor, malgré sa réputation de vivre dans un univers à part, est au courant que les prix augmentent plus rapidement que le pourcentage proposé. Néanmoins, cette façon d'agir force les ministères à surveiller de beaucoup plus près les dépenses administratives qui n'ont guère d'effets sur les services fournis à la population mais dont l'absence de contrôle conduit à des gaspillages dont le contribuable doit finalement solder la note.

En troisième lieu, l'opération de redressement des budgets des hôpitaux se poursuit avec un succès dont il faut féliciter à la fois la direction du ministère des Affaires sociales et un certain nombre de conseils d'administration d'hôpitaux, qui en dépit de pressions autant publiques que syndicales, ont décidé de dégonfler certains budgets franchement exorbitants.

On connaît l'origine du problème. On a constaté, il y a deux ans que des 230 hôpitaux généraux du Québec, plus de 100 avaient commencé à accumuler des déficits, anormaux, illégaux même, dans une bonne mesure parce que, par rapport à toutes les normes acceptées sur le continent où nous vivons, ils dépensaient trop. Sur un déficit

accumulé de près de 70 000 000 \$, une douzaine de gros hôpitaux, surtout à Montréal et à Québec, étaient responsables de près de 60 pour cent du total. L'augmentation des déficits était si rapide qu'il fallait prendre le taureau par les cornes.

Un plan de redressement pour chacun des hôpitaux déficitaires fut donc préparé pour ramener les dépenses à un niveau raisonnable sans réduire la qualité des services aux citoyens. Dans l'ensemble, les hôpitaux ont rationalisé leurs dépenses et réduit les effectifs en surplus de sorte que dès la première année complétée de l'opération (1978-1979), un montant de 16 000 000 \$ du déficit accumulé a pu être résorbé et que 52 centres hospitaliers en déficit auparavant, ont pu équilibrer leurs budgets.

L'opération s'est poursuivie avec la même vigueur au cours de l'année qui se termine. Les postes en excédent continuent à être abolis. Dans la mesure où l'on ouvre à Montréal et à Québec un grand nombre de nouvelles places dans les centres d'accueil qui sont en construction, on pourra davantage s'appuyer cette année sur des transferts volontaires des hôpitaux vers ces centres d'accueil et donc accélérer le redressement. Sans doute faut-il éviter que de tels transferts accroissent anormalement la tâche de ceux qui restent. On a eu l'occasion de discuter longuement de cette question avec les syndicats au cours de la dernière ronde de négociations et de fournir certaines assurances. On voit cependant à quel point pouvait être fautive l'impression de certains enseignants qui, à l'occasion de la Loi 62 suspendant en novembre dernier le droit de grève pour quinze jours, soutenaient que, eux qui avaient respecté la Loi, avaient moins obtenu que les employés d'hôpitaux dont la moitié, pendant quatre jours, ne l'avait pas observée. Au même moment où l'on discutait avec les employés d'hôpitaux des techniques permettant d'éviter qu'une réduction d'effectifs n'accroisse indûment leur tâche, les enseignants recevaient un ajout de 1 600 postes.

Dans les opérations de la seconde catégorie, celles qui ont pris un certain retard, il faut noter au premier chef l'administration du bien-être social. Ce poste représente, à lui seul, dans le budget, environ un milliard de dollars. Le coût en est d'ailleurs plus élevé que prévu de trente à quarante millions de dollars par an depuis que le gouvernement fédéral a décidé de resserrer à la fois les règlements et l'administration de l'assurance-chômage. Ceux qui ont été refusés là-bas sont venus ici et les budgets en ont été augmentés d'autant. Il n'en reste pas moins que le gouvernement du Québec doit montrer la même vigueur que celui d'Ottawa dans un domaine où le souci de l'humain n'est pas un motif suffisant pour accepter n'importe quel abus.

Les mesures destinées à contrôler la fraude sont au point et sont mises en vigueur à partir de maintenant. Il s'agit essentiellement de mesures qui doivent sortir des listes des assistés sociaux ceux qui n'ont pas droit à des prestations et qui, grâce à des trucs et à des astuces que la population semble connaître mieux que l'administration, arrivent à mettre la main sur des sommes qui ne devraient pas leur être versées. Je prends pour acquis que ces mesures permettront d'économiser environ 40 000 000 \$. Le résultat pourra être plus ou moins élevé dépendant de l'énergie qui sera déployée par l'administration dans la mise en place et la surveillance.

En second lieu, on fait face à une croissance phénoménale du nombre des jeunes célibataires aptes au travail de 18 à 30 ans sur les listes du bien-être social. Le démarrage depuis octobre dernier des programmes de placement et d'embauche de ces jeunes, sous la juridiction du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre et l'extension des programmes d'aide au travail dont les ressources sont considérablement augmentées, devraient accélérer le placement, parfois temporaire, parfois permanent, d'une partie de cette clientèle.

La nouvelle loi destinée au paiement des pensions alimentaires à leurs bénéficiaires et à leur perception auprès de ceux qui doivent les verser, est devant l'Assemblée nationale. Cette loi devrait réduire le nombre de femmes qui, à défaut de recevoir leurs pensions alimentaires, aboutissent au bien-être social.

Enfin, un comité présidé par le ministre d'État au Développement social doit présenter cette année, un rapport sur la structure même des prestations de bien-être social de façon à encourager la réinsertion sur le marché du travail et l'établissement d'un niveau raisonnable de prestations pour ceux qui, de toute façon, ne peuvent travailler.

Il n'y a pas que les dépenses budgétaires qui soient réexaminées. De profondes réformes sont aussi en cours dans le secteur des opérations non budgétaires. Il s'agit, en particulier, de ce que l'on appelle les placements, prêts et avances du gouvernement. Traditionnellement, le gouvernement faisait appel au Fonds consolidé du revenu non pas seulement pour fournir des subventions aux entreprises, aux cultivateurs ou à la construction de logements, mais en plus finançait lui-même les prêts auxquels les subventions étaient attachées. Il n'y a pas de raison fondamentale à cela. Que le gouvernement accorde une subvention au taux d'intérêt payé par un cultivateur ou par un homme d'affaires ne devrait pas empêcher l'un et l'autre d'obtenir le prêt dans les institutions financières plutôt qu'auprès du gouvernement. Ce dernier a suffisamment de tâches à assumer sans être banquier par-dessus le marché.

Déjà il y a plus d'un an, la décision avait été prise de confier tout le prêt agricole aux banques, aux caisses populaires et à certaines compagnies de fiducie. Le succès de l'opération a été remarquable. Le gouvernement paye les mêmes subventions qu'avant, les délais pour obtenir un prêt sont considérablement raccourcis et l'État n'a pas à emprunter le capital. Nous avons décidé de procéder de la même façon en 1980-1981 dans le cas de plusieurs programmes de prêt. La Société de développement industriel remboursera au gouvernement la totalité des avances qu'il lui avait faites. L'Office du crédit agricole procédera pour le crédit forestier de la même façon que pour le crédit agricole proprement dit. Et la Société d'habitation du Québec de même que la Corporation d'hébergement du Québec trouveront, elles aussi, le chemin des banques. Ainsi, en 1980-1981, au lieu d'inscrire dans nos besoins de fonds 225 000 000 \$ au titre des placements, prêts et avances, on pourra réduire le montant à 115 000 000 \$, en étant certain de ne rien enlever au public et, en pratique, d'améliorer la procédure de prêts.

Voilà en somme, quelques indications quant aux progrès en cours relativement au contrôle des dépenses et des sorties de fonds.

Alors que tous ces efforts étaient déployés et que certains enfin aboutissaient à des résultats substantiels et concrets, éclatait une crise de premier ordre dans le financement des commissions scolaires qui nous a forcés à réorganiser en profondeur tous les contrôles de ce secteur, mais qui a perturbé profondément la préparation du budget de 1980-1981. Cet épisode exige des explications assez détaillées.

À la fin de novembre 1979, on apprenait que le niveau des subventions payées aux commissions scolaires était nettement inférieur à ce qu'il fallait pour faire fonctionner le système à son coût véritable, qu'il faudrait rajouter 210 000 000 \$ au budget de 1980-1981 pour qu'il reflète la réalité et que depuis 1976-1977, les arrérages à payer atteindraient vraisemblablement 300 000 000 \$. Une vérification rapide des emprunts des commissions scolaires auprès des banques confirmait l'ordre de grandeur des montants.

Cette constatation découlait de ce que la consolidation préliminaire des états financiers des commissions scolaires pour l'année 1977-1978, venait d'être communiquée au Conseil du trésor. Une analyse faisait, en quelques jours, apparaître une sous-estimation des coûts de l'enseignement primaire et secondaire pour toutes les années depuis 1976-1977.

Comment une situation aussi étonnante a-t-elle pu se produire? Il faut comprendre que les commissions scolaires doivent transmettre leurs états financiers au ministère de l'Éducation dans les trois mois qui suivent la fin de leur année financière. Certaines le font, d'autres non. Lorsque suffisamment de ces états sont entrés, ils sont rendus

comparables, ajustés en fonction des autorisations reçues et finalement consolidés. Cette consolidation est d'abord préliminaire parce qu'elle comporte des extrapolations à l'égard des commissions scolaires pour lesquelles tout le travail n'est pas terminé. Puis on part en chasse pour rattraper les données qui manquent. Plus tard, beaucoup plus tard, on procède à nouveau pendant plusieurs mois à une nouvelle consolidation, celle-là définitive.

Pendant des années, le gouvernement ne s'est pas trop soucié de tels délais. D'année en année, on accumulait parfois des arrérages énormes qu'on repayait ensuite graduellement. C'est ainsi que quand le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, les arrérages connus étaient de l'ordre de 500 000 000 \$ et c'est cette année qu'on devait finir de les payer.

Bien sûr, la combinaison d'une cascade d'ajustements annuels sur des données anciennes, et de paiements occasionnels ou variables d'arrérages fait que les crédits inscrits chaque année au titre de l'enseignement primaire et secondaire n'avaient pas beaucoup de rapport avec le coût réel de l'enseignement lui-même.

Ce qu'il y a de nouveau dans la situation qui vient d'éclater c'est qu'il est maintenant établi que les états financiers consolidés de 1976-1977 étaient faux, non pas en ce sens qu'ils avaient été faussés mais qu'ils reflétaient des données incorrectes. Les études faites depuis trois mois nous apprennent que non seulement on ne connaît pas le nombre exact des enseignants, cela on le savait déjà, mais qu'entre la description des années de scolarité et d'expérience des enseignants telles qu'elles apparaissent dans les registres des commissions scolaires et dans celui du ministère de l'Éducation, il y a des écarts très significatifs. Comment peut-on alors établir une masse salariale exacte? Même le nombre des étudiants n'est pas exactement connu. Des étudiants qui ont déménagé sont, par milliers, comptés à deux endroits. Un rapport sur ces questions fut demandé à la fin de décembre au Vérificateur général du Québec qui commença par examiner une douzaine de commissions scolaires et la nature des contrôles exercés par le ministère de l'Éducation. Les résultats préliminaires semblent confirmer les constatations dont on vient de faire état et en rendent plus sérieuses encore les conséquences.

Je ne voudrais pas charger indûment les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation. Dans les ajustements apportés chaque année au Conseil du trésor pour la préparation des budgets, on n'a pas non plus été suffisamment alerte au fait que pour faire balancer les comptes, certains calculs étaient manifestement douteux. De même, le ministère des Finances se contentait un peu trop facilement de payer les comptes sans se demander suffisamment sur quelles bases ils étaient établis.

En fait, un vieux système arrive à son terme en nous laissant un coût de l'enseignement nettement plus élevé que ce qui était connu. Ainsi se confirme on ne peut plus clairement que, de période en période, de convention collective en convention collective, on en est arrivé à un coût par élève qui est de 500 \$ par an plus élevé qu'en Ontario. Il n'y a pas de quoi en être fier.

Cela étant dit, il faut maintenant reprendre le contrôle du système et pour cela, on ne peut y arriver par ajustements mineurs ou réorientations anodines. Il faut tout changer.

Depuis deux mois, le ministère de l'Éducation a mis au point un nouveau système budgétaire et en discute actuellement avec les commissions scolaires. L'objectif qui doit être atteint, c'est qu'à partir de cette année, chaque commission scolaire recevrait au début de l'année un budget fermé qui devrait satisfaire les besoins de l'année. Ce budget serait révisé après le 30 septembre, date où est fait le relevé des étudiants dans la commission scolaire. Il n'y aurait pas d'autre ajustement.

En second lieu, les vérificateurs externes de la commission scolaire devraient procéder à la vérification précise de ces données centrales pour la compréhension des états

financiers que sont le nombre et les caractéristiques des professeurs et des étudiants. En troisième lieu, les pénalités seraient renforcées pour tout délai dans la production des états financiers. Et enfin, la machine gouvernementale de contrôle sera modifiée de fond en comble, à chacun de ses paliers.

Cette année, j'ai inscrit dans le budget du ministère de l'Éducation toutes les sommes nécessaires pour que les crédits reflètent le coût véritable du système, y compris les intérêts à payer sur les arrérages. Quant aux 300 000 000 \$ d'arrérages, le budget de l'éducation primaire et secondaire du ministère de l'Éducation va les assumer grâce à des coupures annuelles qui ont déjà été fixées à 30 000 000 \$ pour 1980-1981, 50 000 000 \$ en 1981-1982, et 53 000 000 \$ en 1982-1983.

Ces quelques commentaires devraient remettre en perspective l'énorme accroissement de 1980-1981 du budget du ministère de l'Éducation. Il augmente, en effet, de près d'un milliard de dollars. Outre l'augmentation normale des coûts, la décomposition de cette somme se présente de la façon suivante : un montant de 285 000 000 \$ sert à compenser les commissions scolaires pour l'abolition de la taxe foncière scolaire normalisée, suite à la réforme de la fiscalité municipale ; en second lieu, la base du coût de l'enseignement primaire et secondaire est augmentée, pour les raisons que je viens de décrire, de 210 000 000 \$ (y compris les intérêts sur les arrérages) ; enfin, plus d'un quart de milliard de dollars provient d'un changement, effectué l'an dernier, dans les dates auxquelles les subventions sont payées aux commissions scolaires et aux cegeps.

Pour terminer, on notera que la réforme de la fiscalité municipale entraîne aussi des changements importants dans les crédits de deux autres ministères. C'est ainsi que, comme le gouvernement cesse de transférer une partie de la taxe de vente aux municipalités, les crédits du ministère du Revenu tombent de 510 000 000 \$ à 169 000 000 \$. Le ministère des Affaires municipales devient cependant responsable du paiement de tous les en-lieux de taxes aux municipalités sur les immeubles publics ; c'est la raison principale pour laquelle son budget augmente de près de quarante pour cent.

Le budget de 1980-1981

L'orientation des dépenses

« Bâtir le Québec »

Les priorités de cette année se présentent différemment de tout ce que nous avons vu depuis que le présent gouvernement est au pouvoir. Dans l'ensemble, en effet, la phase des études est terminée et la plupart des ministères savent assez précisément où ils doivent aller. Leur problème consiste alors à mobiliser leurs ressources pour poursuivre, approfondir et étendre des objectifs qu'ils s'étaient déjà fixés et dont souvent, les premiers résultats justifient largement que l'on continue dans la même voie.

J'en donnerai comme exemple celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Depuis trois ans, ce ministère s'est éloigné graduellement de cette sorte de conception de bien-être social pour cultivateurs qui traînait comme un reliquat du temps jadis. L'essentiel de ses ressources, il les a concentrées sur des investissements agricoles rentables. Les résultats sont proprement renversants. Le drainage souterrain des terres accroît, on le sait, les rendements de 30 à 40 pour cent. Ainsi, au cours des trois dernières années, on a drainé de cette façon 340 000 acres au Québec, contre 396 000 acres au cours des 34 années précédentes ! D'un coup, l'immense retard du Québec à cet égard a été en bonne partie comblé. Doit-on alors s'étonner que la récolte de maïs ait augmenté de près de 35 pour cent en tonnage en l'espace de deux ans ? Le crédit agricole qui, pour sa part, en 1976 avait prêté 78 000 000 \$ à long terme à près de 1 300 emprunteurs, aura prêté au cours de l'année qui se termine, 335 000 000 \$ à près du double d'emprunteurs.

Dans le cas de la construction de silos sur la ferme, de silos régionaux, de parcs d'engraissement du bétail de boucherie, d'établissement de programmes de stabilisation des revenus, les résultats sont également spectaculaires. Alors, dans ces conditions, quelles sont les priorités de ce ministère dans l'année qui vient ? Surtout poursuivre, approfondir, développer des mesures qui, au sens littéral du mot sont en train de révolutionner l'agriculture québécoise et de la transformer en industrie rentable, dans le cadre nouveau du zonage agricole.

Dire que cette année, le ministère accentuera son aide à la culture de la betterave à sucre en préparation de l'agrandissement de l'usine de Saint-Hilaire, qu'il accroîtra son aide aux cultures de serres, qu'un nouveau programme viendra s'ajouter à ceux qui appuient l'élevage des animaux de boucherie est sans doute intéressant, mais il est bien plus important de noter que ce ministère a, enfin, ébauché des politiques d'investissements efficaces dans l'agriculture et qu'après avoir trouvé le filon, il va continuer à le suivre.

On peut en dire autant de plusieurs autres ministères. C'est ainsi que le ministère des Travaux publics, après deux ans de travail sérieux sur certains projets importants comme le Centre des congrès de Montréal, le Palais de justice de Québec, et la préparation de plans et devis standards d'édifices locaux et régionaux comme les postes de la Sûreté du Québec, voit tous ces projets aboutir en constructions véritables, en chantiers qui lèvent de terre et justifient largement les efforts déjà consacrés. Et tout cela s'est fait à partir d'un système d'adjudication des contrats qui protège contre le patronage comme aucun autre système ne l'avait fait jusqu'ici.

Au ministère des Communications, après le succès de la réorganisation de l'informatique, l'accent se déplace vers l'expansion du réseau de Radio-Québec, et vers une amélioration et une extension de sa programmation. De même, la multiplication des bureaux régionaux et locaux de Communication-Québec procure une amélioration appréciable de ses services.

Aux Affaires culturelles, dont le budget a plus que doublé en quatre ans, on commence à mener de front une politique plus agressive à l'égard des musées et des opérations

nationales ou locales de préservation du patrimoine, on relance l'Opéra et, on dessine un solide programme d'expansion des bibliothèques publiques. Pour la première fois, enfin, le ministère disposera d'une sorte de caisse de dépannage pour les troupes ou les orchestres qui ne peuvent toujours savoir un an à l'avance ce qui est susceptible de leur arriver. Tout cela, bien sûr, n'est pas d'un spectaculaire inouï mais commence à refléter, là comme ailleurs, la qualité d'une action qui s'est fixée et qui maintenant s'approfondit.

Entre parenthèses, on appréciera, à ce sujet, les lamentations de Montréal qui, ayant reçu pour elle et pour ses contribuables un transfert net d'au-delà de 60 000 000 \$ à l'occasion de la réforme de la fiscalité municipale, face à un ministère des Affaires culturelles qui, en quatre ans, a vu son budget passer de 43 000 000 \$ à 86 000 000 \$, cherche à faire porter, par les barbares gouvernementaux, la responsabilité des 700 000 \$ qui ne seraient plus versés au Conseil des arts de Montréal. Si, suivant l'exemple de la métropole, chaque village du Québec, après la réforme fiscale en cours, continuait à pourchasser chaque ministère pour faire creuser un fossé ou réparer un tuyau, tout l'esprit de la réforme en serait faussé.

Cette parenthèse étant fermée, on peut poursuivre l'analyse commencée à l'égard de bien d'autres ministères. Ils ont trouvé depuis un ou deux ans l'orientation qu'il leur faut maintenant approfondir pour faire aboutir leurs projets. Rien n'est aussi net à cet égard que l'orientation prise par le ministre de l'Énergie et des Ressources. Son programme d'aide à l'accélération et la modernisation de l'industrie de la pâte et du papier a été en préparation pendant plus d'un an. On constate maintenant que 48 des 54 usines du Québec vont y participer. Il suffit que l'argent soit disponible. De même, la collaboration avec l'industrie minière pour accélérer l'exploration, la construction du chemin Selco-Joutel qui permettra la mise en valeur d'un très grand gisement minier, tout cela s'inscrit dans le sillage d'analyses sérieuses. La constitution d'un fonds forestier et l'accélération, à la fois de la capacité des pépinières et du reboisement aussi bien sur les terres privées que publiques, permet de lever des restrictions aux droits de coupe et de fournir des approvisionnements de bois créant au Québec des milliers de nouveaux emplois. Tout cela procède d'études sérieuses, de négociations ardues qui, enfin, produisent des résultats concrets, des emplois et des entreprises.

On pourrait en dire autant de ces remarquables programmes d'aide au tourisme, à l'industrie du meuble, à celle de la chaussure, à celle de l'électronique que le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et OSE préparent de longue date. Et enfin on sait où l'on va quant à l'orientation de la Société générale de financement et de Sidbec.

De même, le ministère de l'Immigration a passé deux ans à discuter d'accords avec Ottawa, à les signer, à préparer ses priorités, à définir les groupes, comme ces immigrants du Sud-Est asiatique, qu'il faut privilégier. Et cette année, le budget de ce ministère augmente de plus de 20 pour cent. Pour de nouveaux projets? Non pas. Simplement pour réaliser ce qui a été préparé.

On trouvera partout à travers les crédits de 1980-1981 des sommes qui sont destinées à réaliser, à poursuivre, à approfondir, des actions dont nous savons maintenant qu'elles ont des objectifs valables. Il arrive toujours un temps où les études doivent céder le pas aux réalisations. La liste peut s'allonger encore. C'est ainsi que cette année verra l'extension du supplément au revenu de travail aux couples sans enfant et aux personnes seules et la mise en place de l'organisme qui concrétisera la Loi sur la santé et la sécurité au travail. D'un autre côté, le livre blanc sur les loisirs va trouver ses premières applications. En fait, des dizaines de politiques arrivent ainsi à terme à peu près en même temps.

Il reste cependant à examiner trois types de situations qui posent des problèmes particuliers ou qui vont être marqués dans le courant de l'année par des virages importants.

En premier lieu, il faut décrire les priorités de nos deux « monstres », l'Éducation et les Affaires sociales, qui à eux seuls, représentent soixante pour cent de nos dépenses. En second lieu, on doit signaler trois réorientations majeures dans les investissements du gouvernement, soit l'épuration des eaux, le transport en commun et la construction de H.L.M.. Finalement, il faut souligner deux opérations à caractère régional que le gouvernement entreprend, soit le développement des services au Nouveau-Québec et sur la Basse Côte-Nord.

Éducation et Affaires sociales

Les priorités du ministère de l'Éducation sont dominées par le plan d'action qui a trait essentiellement à l'enseignement primaire et secondaire. En fait, ce plan a déjà commencé à être mis en application depuis un an. Constitué d'éléments qui s'imbriquaient les uns dans les autres mais qui sont distincts, il peut donc être introduit par sections. Des efforts accrus à l'égard de l'enseignement dans les milieux défavorisés, de l'enseignement religieux ou moral, et de l'enseignement physique vont se poursuivre en 1980-1981.

Il va de soi, cependant, à la suite de la révision qui a dû être faite du coût de l'enseignement primaire et secondaire, et que nous avons longuement expliquée, que le ministère est appelé à sabrer dans toute une série de ses anciens programmes et que, dans ces conditions, la mise en place du plan d'action soit plus lente que prévu et que des éléments existants du budget soient appelés à de fortes réductions.

Il est, en outre, utile de mentionner que le système de prêts et bourses du ministère de l'Éducation cessera d'établir quelque différence que ce soit entre les montants versés aux étudiants de cegeps et à ceux d'universités. Déjà l'an dernier, nous avons réduit l'écart de moitié. Désormais, il n'y en aura plus.

Au ministère des Affaires sociales, les principales lignes de développement cette année porteront sur la consolidation et l'expansion des activités de certains réseaux. Huit nouveaux centres de travail adaptés seront créés pour handicapés, de même qu'une dizaine de nouveaux C.L.S.C.. En outre, la quarantaine de centres d'accueil qui sont présentement en construction ouvriront leurs portes et, dans une dizaine d'entre eux, on établira aussi des centres de jour pour personnes âgées. À ce sujet, il faut signaler que les crédits de 1980-1981, permettront d'augmenter le personnel des centres d'accueil pour mieux répondre aux besoins de la clientèle. Enfin, au cours de l'année, on étendra aux adolescents de quinze ans la gratuité des soins dentaires.

Il n'en reste pas moins que les nouvelles initiatives de ces deux grands ministères n'ont pas le caractère spectaculaire des mouvements qui s'amorcent dans trois secteurs d'investissement, soit, comme on l'a signalé plus haut, l'épuration des eaux, le transport en commun et le logement public.

Nouvelle stratégie d'investissement

Pour saisir ce dont il s'agit, il faut examiner certains changements fondamentaux qui sont apparus dans les investissements publics. C'est ainsi, par exemple, que certains types d'investissements traditionnels vont bientôt amorcer une chute inévitable. Le déplacement de la population de Montréal et de Québec a contribué à maintenir à un niveau assez élevé la construction d'écoles. L'opération s'achève, et le nombre des enfants dans le réseau est stagnant. D'ici deux ans, la construction d'écoles peut tomber de moitié. De même, on en arrive aux années de plafonnement dans le nombre des étudiants des cegeps. Encore quelques dizaines de millions de dollars d'investissement de ce côté, puis la construction se limitera à de la reconstruction ou du renouvellement. Le même état de chose est caractéristique des universités où il ne reste plus qu'une demi-douzaine d'immeubles à construire.

Dans le secteur des Affaires sociales, le programme de construction ou d'agrandissement d'hôpitaux s'achève aussi. Il ne reste guère dans ce domaine qu'à déterminer dans quelle mesure on prépare une nouvelle vague de construction de centres d'accueil pour répondre au vieillissement de la population.

Au ministère des Transports, l'extension du réseau d'autoroutes n'entraînera plus d'aussi fortes dépenses qu'autrefois. En effet si les besoins en voirie régionale restent très importants, d'ici trois ou quatre ans il ne se fera plus beaucoup d'addition au réseau d'autoroutes. Quant au ministère des Travaux publics, si son rôle reste toujours aussi essentiel pour la construction d'ouvrages spécialisés destinés à renouveler, par exemple, les palais de justice et les installations carcérales ou des centres de congrès, il est certain qu'il ne va pas devoir longtemps construire des immeubles à bureaux pour un nombre de fonctionnaires qui n'augmente pas.

Tout cela fait apparaître une chute profonde et, à assez brève échéance, des investissements traditionnels du secteur public.

Par ailleurs, nous commençons à avoir de sérieux doutes sur la poursuite du programme de H.L.M.. Lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir il en existait environ 18 000. Nous en avons construit ou mis en chantier jusqu'ici 16 000. Jamais on n'en aura fait autant dans ce secteur. Dans presque 70 pour cent des cas, il s'agit de logements pour personnes âgées. Elles ne paient comme loyer que 85 \$ ou 100 \$ par mois, pour des logements qui coûtent maintenant plus de 30 000 \$ chacun. Le résultat c'est que, pour chaque personne logée, le gouvernement paie une subvention voisine de 5 000 \$ par an. Le déficit annuel à payer dépasse déjà 100 000 000 \$ et, au rythme où nous construisons, augmentera de 25 à 30 pour cent par an.

D'autre part, on ne peut guère construire plus de 6 000 de ces logements par an, ce qui, compte tenu du nombre croissant des gens de plus de 65 ans, fait de l'obtention d'une place dans un H.L.M. une sorte de loterie.

C'est pour toutes ces raisons qu'à partir de 1980-1981, l'orientation des investissements publics va être profondément modifiée. En premier lieu, les montants affectés à l'épuration des eaux vont être considérablement accrus. En 1979, il s'est fait pour environ 70 000 000 \$ de tels travaux au Québec. En 1980, on s'attend à ce que ce montant fasse plus que doubler et, normalement à partir de 1982, on devrait pouvoir atteindre entre 300 000 000 \$ et 500 000 000 \$ par an. Notre retard à cet égard est tragique. Pour accélérer les choses, il a été entendu que le gouvernement paiera jusqu'à 90 pour cent du coût des installations, qu'il prendra à sa charge la totalité des études de réseaux municipaux existants pour déterminer les modifications ou les réparations à y apporter, et qu'une société d'État sera créée cette année pour être le maître d'oeuvre des travaux à la place des municipalités si celles-ci le préfèrent.

Une telle accélération va prendre un certain temps à se traduire dans les comptes budgétaires du gouvernement. En effet, comme ce sont les municipalités qui vont emprunter et le gouvernement qui va assumer jusqu'à 90 pour cent du service de la dette, n'apparaîtront au budget, au cours des premières années, que les premiers paiements d'intérêts puis les premiers remboursements de capital. Il n'en reste pas moins que l'accélération des travaux sur le terrain devrait être fort rapide.

Dans un second secteur d'activités, une autre accélération se prépare : celle des investissements dans les transports en commun. L'année 1980-1981 sera à cet égard une année charnière. Alors que des investissements encore fort importants seront faits dans le transport routier, tout sera mis en place pour que, dans la région métropolitaine de Montréal, on puisse, aussi rapidement que faire se peut, terminer quelques lignes de métro, amorcer la reconversion des trains de banlieue et préparer la construction des circuits de métro régionaux qui se serviront des voies ferrées existantes. Le plan de ce

redéploiement est prêt et a été rendu public. Le gouvernement, comme je l'ai indiqué plus haut, paiera la totalité des coûts. Mais puisque les emprunts seront à la charge des organismes régionaux responsables, il faudra deux ou trois ans avant que la charge d'intérêts et de remboursements imputés au budget du gouvernement commence à représenter des montants significatifs.

Enfin, à l'égard des H.L.M., le gouvernement amorcera un changement d'orientation. Au cours de la prochaine année, il est hors de question de ralentir la construction. Près de 6 000 logements sont en chantier ou au stade des soumissions. Mais dès l'année suivante, nous commencerons à ralentir le nombre des constructions. Et dès cette année, le gouvernement introduira trois mesures qui devraient graduellement aider un plus grand nombre de personnes en coûtant moins cher éventuellement au trésor public. Premièrement, dès cet automne démarrera un programme d'allocation-logement pour les personnes âgées à bas revenus. Ainsi ces personnes pourront trouver un logement à leur choix sans être dépendantes des locaux que le gouvernement met à leur disposition. Deuxièmement, on mettra en place dès cette année un programme de restauration domiciliaire, de façon à utiliser mieux qu'on ne le fait le stock de maisons existantes. Troisièmement, ainsi qu'il a été annoncé au sommet sur la coopération, l'allocation de base pour la construction de logements coopératifs sera doublée.

Ainsi, se préparent sur plusieurs fronts à la fois un virage important dans les priorités de construction du gouvernement. Ce qu'il a l'intention de faire dans le Nouveau-Québec et sur la Basse Côte-Nord ne se compare évidemment pas, en terme de montants, avec ce que je viens de décrire. Il n'en reste pas moins que, dans ces deux régions, la qualité des services publics a été maintenue jusqu'ici à un niveau à ce point médiocre, que le gouvernement a décidé d'affecter, à partir de maintenant, à un inévitable rattrapage, plusieurs dizaines de millions de dollars pour ces deux régions.

Les impôts

La réduction des impôts applicables aux particuliers

Dans le cadre d'un troisième budget consécutif, j'ai le plaisir d'annoncer des réductions d'impôts importantes applicables aux particuliers. Ces baisses sont orientées en fonction de trois grands principes généraux qui découlent de ce qui a déjà été fait sur ce plan au cours des années antérieures. Quelques ajustements s'imposent, en outre, compte tenu de l'expérience acquise ou des représentations qui ont été faites au gouvernement.

On se souviendra que nous nous étions engagés à indexer les exemptions personnelles relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers. Le taux d'indexation serait annoncé chaque année par le ministre des Finances en fonction d'une part du taux d'inflation réel et d'autre part, des ressources disponibles. La première opération d'indexation à raison de 6 pour cent devait avoir lieu le 1^{er} janvier 1979. Elle dut être retardée d'un an pour permettre au trésor québécois de récupérer les sommes que le gouvernement fédéral avait refusé de lui verser à l'occasion de ce qu'il est convenu d'appeler la querelle de la taxe de vente. Le 1^{er} janvier 1980, c'est-à-dire, il y a trois mois, toutes les exemptions personnelles, soit l'exemption de base, celles pour personne mariée et personnes à charge, et les exemptions pour raison d'âge, ont été relevées de deux fois 6 pour cent, c'est-à-dire, en arrondissant, de 12,5 pour cent. J'annonce ce soir, que le 1^{er} janvier prochain, elles seront à nouveau augmentées de 7,5 pour cent. C'est donc de près de 21 pour cent que nous aurons augmenté les exemptions personnelles entre 1979 et 1981.

La seconde mesure destinée à réduire l'impôt sur le revenu des particuliers portera sur l'ensemble des taux d'impôt. On se souviendra qu'à l'occasion du Discours sur le budget de 1978-1979, le gouvernement avait modifié complètement le régime d'impôt sur le

revenu au Québec. Pour 90 pour cent des Québécois, le nouveau régime impliquait une baisse des impôts à payer. Pour les mieux nantis, au contraire, l'impôt devenait plus lourd. L'ouvrier et l'employé gagnant le salaire industriel moyen de l'époque et dont le conjoint ne travaillait pas à l'extérieur, pour la première fois depuis des années, se retrouvait moins taxé qu'en Ontario. Le haut salarié, au contraire, se retrouvait plus taxé qu'avant, alors qu'il l'était déjà plus que dans la province voisine.

Ce fut, on s'en souvient, un beau tapage. Comment un gouvernement social-démocrate osait-il avoir une politique fiscale qui correspondit à ses principes? Derrière ce qu'Alphonse Allais appelait les paroles verbales, ne sommes-nous pas tous frères dans l'extrême-centre? Que les pauvres soient détaxés, passe encore. Mais que les riches soient sérieusement taxés, le scandale était grand!

Il est évident que la courbe des taux est, au Québec, très progressive, c'est-à-dire que l'impôt à payer monte beaucoup plus rapidement que le revenu. Je rappelle, cependant, pour mémoire, que le taux marginal maximum est au Québec de 69 pour cent, alors qu'en Grande-Bretagne, jusqu'à l'arrivée récente des conservateurs au pouvoir, il était de 83 pour cent, que le nouveau gouvernement a provoqué une véritable révolution sociale, en le réduisant à 60 pour cent mais qu'il a fait payer le prix de cet abaissement par l'ensemble de la population en relevant solidement les taxes de vente.

Notre voie a été différente. L'an dernier, on offrait aux hauts revenus la possibilité de réduire très substantiellement leurs impôts par l'achat de nouvelles actions dans des entreprises québécoises. Au fond, en simplifiant un peu, on en arrivait à la conclusion suivante: le gouvernement était prêt à baisser sans conditions les impôts des petits et des moyens salariés, mais quant aux revenus élevés, il y mettait une condition: qu'un investissement nouveau se fasse dans une entreprise québécoise. Ce fut un succès sans précédent. Soudainement, il se vendait plus de nouvelles actions au Québec chaque mois qu'il ne s'en vendait auparavant chaque année. La demande pour de telles actions continue de dépasser l'offre, ce qui ne peut être que de bon augure pour une foule d'entreprises coincées par des taux d'intérêts excessifs et, partant, pour les contribuables.

Il n'en reste pas moins que, justement parce que la courbe d'impôt est très progressive, il faut graduellement en réduire les taux, non pas en pensant seulement aux revenus élevés, ou aux revenus les plus bas, mais à l'ensemble de la population.

Nous en sommes maintenant arrivés au premier geste en ce sens. J'annonce donc qu'à partir du 1^{er} juillet prochain, tous les taux d'impôt sur le revenu seront réduits au Québec de 3 pour cent. Certains souhaiteraient, sans doute, davantage, mais il faut, malgré les exigences d'une situation économique sans croissance véritable, éviter les aventures. Si, l'an prochain on peut aller plus loin, on le fera volontiers. Les Québécois sont trop taxés. L'important est que périodiquement et graduellement on améliore la situation.

Si l'on combine l'augmentation des exemptions personnelles du premier janvier dernier à celles du premier janvier prochain, qu'on y ajoute la réduction de 3 pour cent des taux d'impôts sur le revenu qui vient d'être annoncée, voici comment se comparent, pour un contribuable marié, les impôts qu'il a à payer pour divers niveaux de revenu.

Un revenu de 10 000 \$ aurait été en 1979 assujéti à un impôt à payer de 443 \$. Cet impôt sera en 1981, environ coupé de moitié. Il ne sera plus que de 228 \$. À 15 000 \$, au lieu de 1 332 \$ d'impôt à payer, la note tombe à 1 024 \$. À 20 000 \$ de revenu, la chute est de 379 \$, soit de 2 402 \$ à 2 023 \$. À 25 000 \$, la réduction est de près de 450 \$. À 50 000 \$, de plus de 700 \$, et à 75 000 \$, de plus de 1 000 \$.

Un des résultats les plus intéressants de la réforme fiscale, de l'indexation annuelle des exemptions et de la baisse d'impôt dont je viens de faire état est qu'un contribuable marié qui gagnait le salaire industriel moyen en 1978, soit 13 667 \$, qui a vu sa

rémunération évoluer au même rythme que l'inflation, ce qui lui donne 17 900 \$ en 1981, verra la proportion des impôts québécois dans son revenu passer de 9,4 pour cent en 1977 à 8,8 pour cent en 1981.

Pour lui, l'impôt sur le revenu du Québec qu'on dit trop progressif a été moins que proportionnel.

Il n'en reste pas moins que de tels changements sont, pour les petits revenus, moins intéressants qu'il n'y paraît. Puisque le particulier voit son revenu augmenter chaque année d'un pourcentage plus ou moins égal à l'inflation, et que 3 pour cent de réduction représente un montant bien plus élevé en dollars quand on en gagne 100 000 \$ que quand on en gagne 15 000 \$, il est certain que les deux mesures qui viennent d'être prises, ne présentent pas pour le contribuable moyen une amélioration aussi sensationnelle que des chiffres bien choisis peuvent le montrer. Son fardeau fiscal s'est indiscutablement réduit depuis trois ans. La réforme de la fiscalité municipale va l'aider mais il faut donner un coup de main supplémentaire. Pour ce faire, nous allons poursuivre dans la voie tracée depuis deux ans à l'égard de l'élimination de la taxe de vente sur des produits de première nécessité ou de consommation courante. L'an dernier, nous avons éliminé la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures. Nous allons continuer dans cette voie si utile pour réduire le fardeau fiscal du contribuable moyen.

À partir de minuit ce soir, toute taxe de vente est abolie sur les textiles qui étaient encore taxés, c'est-à-dire les rideaux, tentures, couvertures, draps et taies d'oreillers, nappes et tout ce qu'il est convenu d'appeler dans le jargon du textile « le blanc ». De plus, la taxe de vente est abolie sur tous les vêtements, casques et lunettes de travail.

En second lieu, toujours à partir de minuit ce soir, toute taxe de vente est supprimée sur les achats de meubles. Les meubles sont entendus ici dans le sens de meubles meublant et ne comprennent pas les appareils ménagers ou les appareils de télévision.

Les trois mesures que je viens ainsi d'énumérer, soit les exemptions personnelles pour 1981, la réduction de 3 pour cent des taux d'impôt sur le revenu, et l'élimination de la taxe de vente sur des produits de consommation courante, s'appliquent à l'ensemble des citoyens et coûteront au trésor public pour l'année fiscale 1980-1981, une somme voisine de 250 000 000 \$.

Avant de passer à l'éventail des mesures plus particulières, il peut être utile d'examiner de combien la combinaison de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes de ventes auront baissé, depuis que nous nous sommes engagés dans cette voie il y a deux ans. Un gouvernement qui nous a précédé avait l'habitude de souligner que pour la quatrième, cinquième ou sixième année consécutive, il présentait un budget sans augmentation d'impôt.

Posons-nous alors la question suivante. Si le présent gouvernement n'avait pas procédé à sa réforme de l'impôt en 1978, s'il n'avait pas commencé à indexer les exemptions personnelles, s'il n'avait introduit ni les remboursements d'impôt foncier, ni le programme d'épargne-actions, s'il n'avait pas décrété une chute de 3 pour cent des taux d'impôt, et s'il n'avait pas éliminé la taxe de vente sur les vêtements, les chaussures, les textiles et les meubles, combien d'impôts et de taxes les Québécois paieraient-ils de plus au cours de l'année fiscale qui commence le 1^{er} avril prochain que ce qu'ils vont payer ? Réponse : 1 100 000 000 \$! Soit 180 \$ de plus par homme, femme et enfant vivant au Québec. Ce n'est peut-être pas encore le Pérou. Mais comme au cours de l'année qui va commencer chacun de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants va porter une charge d'impôts payable à Québec d'environ 1 300 \$, on reconnaîtra que le chemin parcouru n'est pas négligeable. Sans les mesures que nous avons adoptées, c'est à 1 480 \$ que le fardeau fiscal per capita se situerait cette année, soit 14 pour cent de plus.

Ces mesures d'application générale ayant été annoncées, il nous faut maintenant aborder trois types de mesures plus spécifiques. Celles qui concernent les particuliers, une modification du calcul de la taxe sur les carburants et une série de mesures qui concernent la taxation des entreprises.

Autres baisses d'impôt applicables aux particuliers

Pour ce qui a trait aux particuliers, la plus importante de ces mesures spécifiques a trait à la taxation du revenu d'un individu dont le conjoint est son collaborateur ou sa collaboratrice dans une entreprise non incorporée. Dans une foule de petites entreprises qui ne sont pas incorporées parce qu'elles sont petites, parce qu'il s'agit d'exploitations agricoles où le droit des compagnies ne fait pas partie des lectures de chevet, parce qu'il s'agit de professionnels à qui la loi interdit de s'incorporer, il arrive fréquemment que la femme travaille avec son mari, et le revenu qu'elle reçoit de ce travail n'est pas déductible du revenu du mari, parce que le conjoint ne peut être considéré comme un employé. Depuis longtemps, l'AFEAS au Québec réclame qu'une telle situation soit corrigée. Le ministre fédéral des Finances a incorporé, en novembre dernier, une telle mesure à son budget. Le budget a été battu, le gouvernement conservateur aussi, mais la mesure est pleine de sens. Les femmes collaboratrices pourront dorénavant être considérées comme des employées et leur salaire déduit du revenu de leur mari. Il me reste à présenter mes excuses à l'AFEAS pour ne pas avoir présenté cette mesure plus tôt. Elle entre en vigueur à partir de minuit ce soir et coûtera 15 000 000 \$ cette année et 25 000 000 \$ pour une année entière.

En parallèle avec la question précédente, il en est une autre qui n'a pas encore abouti à des décisions précises, mais dont il importe de dire quelques mots, au moins pour indiquer la nature du problème et provoquer certaines réactions des milieux intéressés.

À l'occasion de l'établissement des conditions minimales de travail, à l'occasion aussi, on l'a dit précédemment, de la signature des conventions collectives dans le secteur public, le gouvernement a nettement amélioré les conditions financières des congés de maternité pour les femmes qui ont un emploi à l'extérieur de la maison. Pour celles qui n'en ont pas, cependant, rien de sérieux n'a encore été fait.

Le secrétariat d'État à la condition féminine et le ministère des Finances examinent depuis quelque temps diverses formules, dont certaines pourraient être de nature fiscale, qui seraient susceptibles d'aboutir à la création d'une sorte d'allocation de disponibilité. Compte tenu de nos ressources, la mise au point technique peut être ardue. On saura, d'ici quelques mois, si l'opération est possible et quelle forme elle pourrait prendre.

En second lieu, il me faut alléger certains éléments de l'impôt sur les successions. Le fait que le gouvernement de l'Ontario ait aboli tout impôt sur les successions a laissé le gouvernement du Québec dans une situation particulière. Il est le dernier gouvernement au Canada à maintenir un tel impôt, bien qu'aux États-Unis, il reste de tels droits successoraux à la fois au niveau fédéral et à celui des États. Les conséquences des droits québécois sur le développement économique sont négligeables et leur insertion dans une certaine idée de l'équité sociale que se fait ce gouvernement nous amène à les maintenir. Il faut, néanmoins, en corriger des modalités.

J'annonce que pour toutes les successions ouvertes à partir de minuit ce soir, les modifications suivantes seront apportées. Pour tous les héritiers en ligne directe, l'exemption personnelle est portée de 75 000 \$ à 85 000 \$. Pour tout leg en ligne collatérale ou à des tiers, l'exemption de base est triplée ; elle passe donc de 5 000 \$ à 15 000 \$. Enfin, en ce qui concerne la transmission en ligne directe des biens utilisés dans une exploitation agricole ou d'actions d'une corporation privée, habituellement familiale, une exemption de base de 200 000 \$ est introduite. Elle s'ajoute aux exemptions personnelles existantes et à cette disposition en vertu de laquelle le taux applicable est la moitié du taux régulier, et les héritiers ont sept ans pour payer.

Cela devrait tranquiliser ceux qui croyaient que le gouvernement rendait difficile la transmission d'une petite entreprise familiale d'un père à son fils. Satisfaisons ces scrupules une fois pour toutes. Un père laisse à son fils unique une entreprise ou une exploitation agricole dont la valeur nette est de 500 000 \$. On admettra que c'est légèrement au-dessus du seuil de la pauvreté. Le fils aura dorénavant à payer 23 450 \$ sur cet héritage d'un demi-million et pourra prendre sept ans pour payer. J'espère qu'avec ces modifications, on en finira avec les histoires à faire pleurer les pères dont on nous abreuve depuis deux ans. Il devient ridicule à la fin de reprocher à ce gouvernement de ne pas pratiquer une politique fiscale de droite.

En tout cas, le coût de ces mesures est de 5 000 000 \$ cette année et de 10 000 000 \$ pour une année entière.

Passons maintenant à des mesures moins coûteuses mais néanmoins importantes pour ceux qu'elles visent. Elles sont de trois ordres. La première a trait à une exemption de la taxe de vente sur les lecteurs optiques utilisés par un aveugle pour transcrire un texte imprimé et sur les élévateurs mécaniques conçus pour permettre aux invalides d'avoir accès aux étages d'un immeuble. De même, on assouplira le mode de remboursement de la taxe perçue sur l'achat de véhicules pour le transport de personnes handicapées.

En second lieu, il faut rectifier le traitement fiscal des avantages que procure à un particulier un prêt qui lui a été fait par son employeur ou par une autre personne à un taux inférieur à celui du marché. Jusqu'ici la différence entre le taux effectivement payé par cette personne et le taux prescrit donnait lieu à des injustices. Un exemple le fera comprendre. Imaginons qu'un employé de banque ait obtenu vers 1960 un prêt hypothécaire de son employeur à 3,5 pour cent au lieu de 5 pour cent qui était le taux de l'époque. L'hypothèque, disons de 25 ans, est toujours en vigueur. Mais une hypothèque de nos jours coûte 14 pour cent. Le taxer sur la différence entre 14 et 3,5 pour cent serait injuste. Il y a 20 ans, l'intéressé n'a jamais reçu un avantage de cet ordre. Dans ces conditions tout avantage d'intérêt reçu avant 1974 n'est plus taxé. Tout avantage d'intérêt de 1974 à minuit ce soir sera calculé à partir d'un taux de base de 8 pour cent. Et tout avantage d'intérêt consenti à partir de minuit ce soir sera calculé par rapport à un taux de base de 11 pour cent.

Enfin, alerté par le ministre de l'Énergie et des Ressources, j'ai accepté qu'à partir de minuit ce soir, tout particulier membre d'une société d'exploration en commandite de minéraux, de pétrole et de gaz puisse, en plus de toutes les dispositions actuelles soustraire de son revenu imposable $66\frac{2}{3}$ pour cent de ses frais d'exploration engagés au Québec. Cette disposition sera valable jusqu'au 1^{er} avril 1982, après quoi il faudra la réévaluer. Il est vrai qu'un grand nombre de gisements miniers sont découverts au Québec par des Québécois mais que le produit de ces découvertes doit rapidement être cédé à des non résidents pour des considérations d'ordre financier. Si la mesure annoncée facilite l'exploration du Québec par des Québécois, le peu d'argent qu'une telle mesure aura coûté n'aura pas été gaspillé.

Tabacs et carburants

Toutes les mesures dont j'ai fait état jusqu'à maintenant ont entraîné des baisses d'impôt ou de taxes. Il en est une qui va aboutir à une hausse et qui a trait à la taxe sur le tabac.

À partir de minuit ce soir, j'abolis la structure existante de tous les taux de taxes sur le tabac. Elle est remplacée par un taux uniforme de 40 pour cent du prix de vente au détail. Les cigarettes seront alors taxées au même niveau qu'en Ontario. Quant aux cigares, le taux reste de 5 pour cent inférieur à celui de la province voisine. Les taxes sur le tabac étant dorénavant établies en pourcentage, j'espère qu'on cessera d'en parler pendant quelques années. Le changement qui vient d'être annoncé rapportera 30 000 000 \$ de plus en 1980-1981.

La même formule d'une taxation en pourcentage de la valeur du produit vendu plutôt qu'en cents par unité sera dorénavant applicable à la taxation des carburants, aussi bien achetés par les particuliers que par les entreprises. Cette mesure applicable aux carburants est d'une importance majeure non pas dans l'immédiat, mais dans les années qui viennent et à cet égard mérite qu'on l'explique avec une certaine précision.

À partir de minuit ce soir, la taxe sur l'essence sera établie non pas en cents par litre mais à 20 pour cent du prix de vente au détail. La taxe sur le carburant diesel sera aussi de 20 pour cent mais ne s'appliquera que lorsque ce pourcentage dépassera l'équivalent de 5,5 cents le litre. Pour le transport aérien et ferroviaire, le taux de taxation sera équivalent à celui de la taxe de vente au détail, soit 8 pour cent.

En pratique, demain matin, qu'est-ce que cela veut dire ? L'essence régulière, taxée aujourd'hui à 4,2 cents le litre ne sera taxée qu'à 4,0 cents. La moitié de la consommation d'essence est composée d'essence régulière. Il pourra donc y avoir économie pour le consommateur. L'essence régulière sans plomb sera taxée à 4,4 cents le litre plutôt qu'à 4,2 cents. À peu près 30 pour cent de la consommation d'essence porte sur ce type d'essence. Dans ces deux cas, la taxation québécoise restera assez nettement inférieure à la taxe en Ontario où l'essence régulière ou sans plomb est taxée à 4,6 cents le litre, contre, nous venons de le dire, 4,0 et 4,4 cents au Québec.

Le même niveau de 20 pour cent de taxe sur le prix de détail amènera la taxe québécoise sur l'essence de qualité super et super sans plomb au niveau de l'Ontario, soit à 4,6 cents le litre. Mais cela ne vise que 20 pour cent de toute la consommation d'essence. Quant à l'essence diesel, la taxe de 5,5 cents par litre est inférieure de 0,4 cent à celle qui existe en Ontario. Et elle restera à ce niveau jusqu'à ce que 20 pour cent représente un montant équivalent.

Pourquoi alors tout ce chambardement qui au total ne modifie à peu près rien au financement du trésor public ? Si demain matin, le prix de l'essence la plus consommée baisse un peu, et celui des autres essences monte un peu, à quoi le gouvernement s'amuse-t-il ?

De fait, il ne s'amuse pas. Il est inquiet de ce qui se transige par-dessus sa tête. On s'entend tous sur le fait que, de payer moins cher que le prix international pour le pétrole est, pour le moment, un excellent argument pour tous les tenants du fédéralisme. Il est clair aussi que bientôt on remontera sérieusement le prix des produits pétroliers au Canada. À qui cette remontée profitera-t-elle ? Aux provinces productrices évidemment, dans la mesure où le gouvernement fédéral augmente le prix du pétrole brut. Au gouvernement fédéral lui-même s'il ajoute aux taxes d'accise existantes, les 18 cents du budget Crosbie, ou toute mesure du même ordre. Quant au gouvernement du Québec, s'il ne changeait rien à la situation actuelle, de quoi aurait-il l'air ? Il continuerait de percevoir 4,2 cents le litre quel que soit le prix final du litre. Tous les autres gouvernements profiteraient de la hausse du prix du pétrole, le consommateur verrait le prix au détail augmenter, et le gouvernement du Québec regarderait passer le train. Il n'est pas question d'accepter un pareil scénario.

Ce que nous disons, en somme, aux autres gouvernements, mais singulièrement à celui d'Ottawa, c'est ceci : vous avez une idée du niveau auquel vous avez l'intention de porter le prix de l'essence dans l'Est du Canada. Tenez compte que, quelles que soient les méthodes que vous envisagez pour arriver à ce prix, il comportera 20 pour cent de taxes payables au gouvernement du Québec. Le prix final de l'essence nous échappe. Il est établi par d'autres gouvernements. Nous nous mettons simplement en position pour que la hausse inévitable ne soit pas partagée seulement entre Ottawa et Edmonton, mais que Québec participe aussi au partage de l'assiette au beurre. Placé devant la nécessité d'une hausse du prix de l'essence, le contribuable québécois n'en voudra sûrement pas à son gouvernement de rapatrier au Québec une partie de la hausse.

Ce que peut rapporter le nouveau système de taxation sur le carburant est difficile à établir. Tout dépendra des tractations entre l'Alberta et Ottawa et du prochain budget fédéral. Des hypothèses qui nous paraissent réalistes nous amèneraient à croire que cela pourrait rapporter entre 30 000 000 \$ et 40 000 000 \$, d'ici le 31 mars 1981, sans que le consommateur ou l'entreprise n'aient vraiment à ajouter un tel montant à la facture qu'il aurait à payer. C'est moins d'eux que les ressources viendraient que d'Ottawa et d'Alberta. Surtout si les autres provinces de l'Est et du Centre du Canada s'engageaient dans la même voie.

Impôts et taxes sur les entreprises

Toutes les autres modifications apportées aux impôts à l'occasion du présent budget concernent les entreprises. Il y en a cinq, d'importance variable. La première consiste à augmenter de 12 à 13 pour cent, à partir de minuit ce soir, le taux d'impôt sur les profits de toutes les sociétés qui, au terme de la loi de l'impôt fédéral, ne sont pas considérées comme des petites entreprises. Le taux applicable à ces dernières demeure à 12 pour cent. Comme on prolonge encore d'un an l'application de la Loi 48 qui a trait au dégrèvement fiscal applicable aux petites et aux moyennes entreprises manufacturières, la petite entreprise ne voit pas de changement apporté à son régime fiscal.

La grande entreprise paiera donc davantage. Encore faut-il noter que ce taux de 13 pour cent se compare fort bien à celui d'autres provinces. En Ontario, il est, selon le type d'entreprise de 13 ou de 14 pour cent, au Manitoba et en Colombie-Britannique de 15 pour cent, en Saskatchewan et à Terre-Neuve, de 14 pour cent. Le niveau québécois n'a donc rien d'abusif. Cette mesure rapportera 40 000 000 \$.

D'autre part, à partir de minuit ce soir, la taxe payée par les compagnies d'assurance sur les primes pour dommages matériels sera portée de 2 à 3 pour cent. La raison de cet accroissement est la suivante. Pendant fort longtemps toutes les provinces canadiennes avaient une taxe de 2 pour cent sur toutes les primes d'assurance. Depuis quelques années, certaines provinces ont décidé de porter à 3 pour cent la taxe sur les seules primes applicables aux polices qui ont trait aux dommages matériels. C'est le cas, en particulier, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Comme les barèmes de primes sont établis nationalement, tous les Canadiens où la taxe est encore à 2 pour cent, et donc les Québécois, se trouvent à payer une partie de la taxe supplémentaire levée par les trois provinces en question, sur les compagnies d'assurance. Il n'y a pas de raison qu'il en soit ainsi et, dans ces conditions, la taxe est portée au Québec à 3 pour cent. Cette mesure devrait rapporter une vingtaine de millions de dollars.

Passons à une troisième mesure fiscale importante applicable aux compagnies. Il s'agit d'un cas tout-à-fait étonnant qui s'est développé depuis quelques années et qu'il importe maintenant de corriger. Celui des raffineries de pétrole établies au Québec. La contribution de ces raffineries au trésor québécois est de trois ordres. Elles paient, comme toutes les autres sociétés, une taxe sur le capital qui rapporte environ 6 000 000 \$. Elles sont, en outre, en vertu d'une loi passée il y a plus de trente ans assujetties à une « taxe d'éducation » qui rapporte environ 3 000 000 \$. En troisième lieu, elles paient l'impôt sur leurs profits. Cet impôt représentait en 1975, environ 20 000 000 \$. Petit à petit, cependant, la plupart de ces compagnies pétrolières ont créé en Alberta, des « Resource Companies » qui vendent le pétrole brut aux raffineries de l'Est à un prix déterminé par le gouvernement d'Ottawa et qui est tel que les raffineries ne font plus de profit et n'en feront plus jamais. En fait, en 1979, l'impôt sur les profits de toutes les raffineries versé au trésor québécois est, à toutes fins pratiques, quasi-inexistant.

C'est une situation absurde. Les raffineries se transforment petit à petit en organismes sans but lucratif, alors que leurs compagnies mères déclarent les profits les plus élevés de toute leur histoire. Il n'y a pas beaucoup d'espoir que des discussions entre Ottawa,

Edmonton, Toronto et Québec permettent de régulariser une telle situation. Pour amener les raffineries à payer une juste contribution au trésor public du Québec, il a été décidé que la taxe spéciale d'éducation qui est actuellement de 1/3 de 1 pour cent passera maintenant à 2 pour cent pour toutes les raffineries. Cependant, elles pourront réduire l'impact de cette taxe supplémentaire qui rapportera environ 18 000 000 \$, en procédant à des travaux d'explorations pétrolière et gazière au Québec. Pour chaque dollar dépensé à cette fin, la taxe supplémentaire sera réduite du même montant.

Il me reste en terminant à faire état de deux mesures moins importantes. Les droits sur le pari mutuel seront modifiés de façon à ce que les sommes retournées aux parieurs soient les mêmes tant sur les petites pistes que sur les grandes. Cette mesure rapportera 4 000 000 \$ dont la majeure partie servira à augmenter l'aide apportée à l'industrie des chevaux de courses.

Enfin, les droits sur les contenants à remplissage unique de plus d'un litre sont portés de 5 cents à 20 cents le contenant. Toutefois les quinze cents additionnels seront remboursés si le contenant est récupéré et recyclé. Depuis deux ans, les ententes entre les fabricants ou les utilisateurs de contenants non réutilisables et le ministère de l'Environnement ont fort bien fonctionné, sauf dans le cas de ces très gros contenants. Il est temps de régler le problème.

Les équilibres financiers 1980-1981

Il nous reste avant de conclure, à établir les équilibres financiers du gouvernement du Québec pour l'année 1980-1981, c'est-à-dire la synthèse chiffrée de tout ce qui vient d'être décrit.

Nous acceptons, cette année, un niveau de déficit plus élevé que par les années antérieures. Cela se comprend. Même si un trou, dont j'ai fait état, est apparu dans les comptes de l'éducation primaire et secondaire, même si l'on en est arrivé à une entente avec les municipalités quant au transfert de plus de 300 000 000 \$ de ressources, même si l'on poursuit une politique systématique de réduction des impôts applicables aux particuliers, il est hors de question, alors que s'annonce une année de faible croissance, de chercher à sabrer dans des dépenses essentielles à l'expansion de l'économie pour modérer l'ampleur du déficit.

Cela, nous avons tenté de le faire dans les années précédentes. En 1980, cependant, devant un rythme d'expansion inférieur de plus de la moitié de ce que nous avons connu auparavant, et de l'ordre du tiers de ce qu'il faudrait pour revenir graduellement au plein emploi, il ne peut être question de maintenir des déficits faibles en coupant dans les dépenses de voirie, en retardant la mise en vigueur de la deuxième phase du supplément au revenu de travail, ou en abolissant les programmes d'aide aux entreprises communautaires, pour ne citer que quelques exemples. Nous n'avons pas rétabli le crédit du Québec, ramené les besoins financiers nets à un niveau raisonnable et coupé dans les dépenses non prioritaires pendant trois ans, à des seules fins esthétiques. Il faut, quand l'économie l'exige, pouvoir absorber des déficits compatibles avec les objectifs que l'on poursuit. C'est le sens des opérations de cette année. Et c'est aussi la meilleure façon d'aider l'économie à se relever.

Dans ces perspectives, voici comment se présentent les équilibres budgétaires pour l'année 1980-1981 :

ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
(en millions de dollars)

1. Opérations budgétaires		
Revenus	+ 14 850	
Dépenses	- 17 150	
Déficit		-2 300
2. Opérations non budgétaires		
Placements, prêts et avances	- 115	
Compte des régimes de retraite	+ 845	
Autres comptes	- 200	
Solde		+ 530
3. Besoins financiers nets		
		- 1 770
4. Financement		
Variations de l'encaisse	—	
Nouveaux emprunts	+ 2 220	
Moins : remboursements d'emprunts	- 450	
		+ 1 770

L'augmentation du déficit budgétaire est considérable par rapport à l'année précédente, soit environ 700 000 000 \$. Trois facteurs, comme on l'a indiqué précédemment, sont surtout responsables de cette hausse : la comptabilisation de 110 000 000 \$ de plus au titre de la régularisation des fonds de pension, 210 000 000 \$ pour pallier le trou constaté dans le coût de l'enseignement primaire et secondaire, et finalement 285 000 000 \$ pour satisfaire au nouveau mode de financement des commissions scolaires.

Pour ce qui a trait aux opérations non budgétaires, on doit signaler que pour la première fois, on n'inscrit plus au poste « autres comptes » un montant égal à zéro. Comme nous sommes maintenant en mesure de suivre à l'avance l'évolution des comptes à recevoir, et des comptes à payer à l'égard, par exemple, des municipalités et des salariés du secteur public, je dois inscrire moins 200 000 000 \$ à ce poste. J'emprunterai donc davantage mais les comptes seront payés.

La somme des postes budgétaires et des postes non budgétaires correspond aux besoins financiers nets, c'est-à-dire au déficit véritable du gouvernement. Il se situera à 1 770 000 000 \$, soit 500 000 000 \$ de plus qu'il y a un an, et, au total 505 000 000 \$ de plus qu'il y a deux ans. Si on tient compte du fait qu'à la fin de 1978-1979, l'évolution des comptes à recevoir et des comptes à payer dégageait un solde positif de 164 000 000 \$, et qu'au même poste, comme je viens de l'indiquer, je prévois pour l'année qui vient un solde négatif de 200 000 000 \$, il faut conclure que plus de 70 pour cent de la croissance du véritable déficit du gouvernement depuis deux ans vient d'une amélioration de la situation des comptes à payer par rapport aux comptes à recevoir. Il n'y a rien là qui doive inquiéter, bien au contraire !

Enfin, je prévois qu'on remboursera l'an prochain 450 000 000 \$ d'emprunts. La majeure partie de ces remboursements a trait à des échéances fixes, donc prévisibles. Pour le reste, il s'agit de remboursements d'obligations d'épargne, que j'établis à un montant

modeste, en partant du principe que face aux hausses sensationnelles des taux d'intérêt à court terme depuis quelques mois, ceux qui voulaient encaisser leurs obligations l'ont déjà fait pour la plupart.

Au total, en 1980-1981, c'est 2 220 000 000 \$ que le gouvernement du Québec devra emprunter. Le montant peut effrayer à première vue. Je rappellerai, cependant, que si, selon une formule utilisée dans toutes les autres provinces canadiennes, le Québec utilisait, pour se financer, la totalité de l'accroissement des ressources de la Caisse de dépôt et placement du Québec, le financement serait facile à assurer. La Caisse disposera, en effet en 1980, de 2 220 000 000 \$ de ressources à investir à long terme.

Nous continuerons à laisser la Caisse utiliser une bonne partie de ses ressources à des fins de financement des autorités locales et du secteur privé. Cependant, on attendra de la Caisse qu'elle prête 1 500 000 000 \$ au gouvernement et à Hydro-Québec, par rapport à 1 200 000 000 \$ l'année dernière.

En outre, après l'expérience remarquable du ministère du Revenu dans la récupération des comptes à recevoir de plus d'un an et de plus de 3 000 \$, une autre opération de récupération sera lancée cette année, dont on espère qu'elle pourra réduire d'une centaine de millions de dollars les besoins financiers qui viennent d'être annoncés. Pour réaliser une telle opération, il faut bien sûr que les débiteurs du ministère du Revenu ne trouvent pas financièrement avantageux de devoir de l'argent au gouvernement plutôt qu'aux banquiers, ce qui est le cas actuellement.

Dans ces conditions, j'annonce qu'à partir du 1^{er} avril, tous les arrérages de taxes dus au gouvernement et qui portaient jusqu'ici intérêt à 10 pour cent seulement, porteront intérêt à 15 pour cent. Ce même taux s'appliquera évidemment aux remboursements d'impôts dus par le gouvernement et aux intérêts sur les factures que les ministères n'ont pas payé dans les soixante jours.

Conclusion

J'en arrive maintenant à la conclusion de ce Discours sur le budget. Il est à ce point le prolongement des trois autres que j'ai eu l'honneur de présenter devant cette Assemblée, qu'on ne m'en voudra pas de le situer dans cette perspective.

Depuis plus de trois ans que ce gouvernement est au pouvoir, il a eu sur le plan budgétaire et financier un certain nombre de tâches à remplir qui, dans une bonne mesure, sont maintenant accomplies. C'est ainsi que nous avons, au plan des dépenses, d'une part à contrôler un coût de l'administration qui était devenu exubérant et d'autre part à modifier les priorités dans le sens des objectifs que nous nous étions fixés et à l'égard desquels nous nous étions engagés devant la population. Effectivement, nous pouvons maintenant considérer que le défi est en bonne partie relevé. Stabiliser les effectifs de la fonction publique, signer les conventions collectives à des taux raisonnables, ce ne sont pas là des réalisations sans importance pour l'avenir. Reprendre le contrôle des dépenses du réseau des affaires sociales et aborder enfin la même opération à l'égard de l'enseignement sont des tâches ardues mais dont le gouvernement aura montré qu'elles sont réalisables.

En même temps, alors que d'aucuns pensaient que le gouvernement actuel allait, sur le plan des politiques sociales, jeter l'argent par les fenêtres, nous avons fait preuve d'une modération dans les dépenses mais, en même temps, d'un souci de répondre à des problèmes réels et qu'il fallait résoudre. La multiplication par six des sommes ajoutées aux garderies, l'introduction d'un supplément de revenu aux travailleurs qui ne reçoivent guère plus que le salaire minimum, une aide élargie aux personnes âgées qui prend la forme aussi bien de réductions d'impôt, que de gratuité des médicaments, que d'aide au domicile et maintenant d'une allocation-logement, toutes ces mesures et bien d'autres encore, ont été réalisées sans bouleverser les budgets.

Sur le plan économique, le gouvernement actuel, plutôt que de se lancer dans une planification économique qui ne fait les délices que des spécialistes, a cherché à appuyer et à financer aussi bien les secteurs traditionnels d'activités comme le vêtement, le textile, la chaussure et le meuble, auxquels, il y a trois ans, on ne promettait guère d'avenir, qu'à accélérer la croissance de secteurs moins menacés mais où un nouvel essor était nécessaire, telles les industries forestière, papetière ou minière. Les programmes de création d'emplois destinés aux jeunes sans travail ont pris une dimension qui n'a aucune commune mesure avec ce qu'on avait pu constater autrefois. La succession des sommets économiques, culminant avec la publication de « Bâtir le Québec », est venu appuyer l'affirmation remarquable d'un secteur privé autochtone qui est le plus grand espoir d'expansion et de modernisation de l'économie du Québec.

Pour ce qui a trait aux impôts et aux taxes, lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, nous étions placés dans la situation aberrante où la quasi totalité de l'augmentation du pouvoir d'achat des Québécois était saisie par des augmentations d'impôts du gouvernement du Québec ou des autorités locales. On ne peut pas imaginer qu'une économie ait quelque dynamisme que ce soit dans de telles circonstances. Nous avons donc amorcé, par le biais de l'indexation, par celui de la baisse des taux d'impôt sur le revenu, et par la réduction des diverses taxes de vente, une chute du fardeau fiscal que le gouvernement du Québec imposait à ses citoyens. La réforme de la fiscalité municipale va jouer dans le même sens à l'égard des citoyens d'un bon nombre de municipalités.

Enfin le gouvernement du Québec a commencé à mettre de l'ordre dans ses engagements financiers. On a réduit systématiquement les comptes à payer dont le versement tardait. Le déficit gigantesque des fonds de pension a d'abord été stabilisé puis commence à être réduit. Les intérêts payables aux fournisseurs, l'accélération des opérations au ministère du Revenu, sont d'autres signes d'une volonté de faire du gouvernement du Québec un débiteur convenable.

Et voilà que pour la première fois depuis notre arrivée au pouvoir, nous sommes confrontés avec une menace de récession nord-américaine. On aurait pu imaginer que pour un État plus fragile, une telle menace l'aurait amené à être timide, à limiter les dépenses, à stabiliser les impôts, c'est-à-dire à laisser la récession se produire en adoptant une position de neutralité tant que l'orage ne serait pas passé. Tout ce qui a été fait cependant depuis trois ans nous permet au contraire d'intervenir activement, d'annoncer 350 000 000 \$ de nouvelles dépenses, surtout dans le domaine des immobilisations, et de poursuivre jusqu'à concurrence de près de 300 000 000 \$ les baisses d'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes de vente. La solidité même du gouvernement du Québec depuis trois ans lui permet de jouer un rôle expansionniste lorsque les besoins de l'économie l'exigent.

C'est-à-dire qu'à tous égards, le gouvernement du Québec est maintenant en mesure de se comporter en véritable gouvernement. Il est prêt à assumer les tâches nouvelles, complètes, intégrales que ses citoyens, sur la lancée du Référendum, voudront bien lui confier.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
Prévision 1980-1981
(en millions de dollars)

1. Impôts sur les revenus et sur les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	5 353,0
Contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie	568,0
Impôt des sociétés ⁽¹⁾	886,0
Droits de successions	40,0
	6 847,0
2. Taxes à la consommation	
Ventes au détail	1 721,0
Carburants	504,0
Tabacs	174,0
Repas et hôtellerie	230,0
Autres ⁽²⁾	65,0
	2 694,0
3. Droits et permis	
Véhicules automobiles	260,0
Boissons alcooliques	64,0
Ressources naturelles ⁽³⁾	98,0
Pari mutuel	32,0
Autres droits et permis	53,0
	507,0
4. Revenus divers	
Ventes de biens et services	147,0
Intérêts	211,0
Amendes, confiscations et recouvrements	57,0
	415,0
5. Transferts des sociétés d'État	
Société des alcools du Québec	225,0
Société des loteries et courses du Québec	132,0
	357,0
Total des revenus autonomes	10 820,0
6. Transferts du gouvernement du Canada	
Péréquation	1 805,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 244,0
Contributions aux programmes de bien-être	542,0
Autres programmes	439,0
Total des transferts du gouvernement du Canada	4 030,0
Total des revenus budgétaires	14 850,0

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et primes d'assurances.

(2) Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
Prévision 1980-1981
(en millions de dollars)**

Ministères	
Affaires culturelles	86,3
Affaires intergouvernementales	46,4
Affaires municipales	495,4
Affaires sociales	5 159,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	336,1
Assemblée nationale	37,7
Communications	132,1
Conseil exécutif	102,4
Conseil du trésor	6,3
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	26,4
Éducation	5 030,2
Énergie et Ressources	201,3
Environnement	71,7
Finances	1 223,5
Fonction publique	565,4
Immigration	22,7
Industrie, Commerce et Tourisme	134,3
Justice	460,8
Loisir, Chasse et Pêche	186,1
Régie de l'assurance-maladie du Québec	940,0
Revenu	169,2
Transports	1 312,3
Travail et Main-d'oeuvre	120,9
Travaux publics et Approvisionnement	283,5
Total des dépenses budgétaires	17 150,0

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
 Prévission 1980-1981
 (en millions de dollars)

1. Placements, prêts et avances

Entreprises du gouvernement du Québec	
Capital-actions et mise de fonds	
Sidbec	-68,0
Société générale de financement (S.G.F.)	-10,0
Société nationale de l'amiante (S.N.A.)	-10,0
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	-24,6
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	-3,0
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-9,8
Autres	-14,4
	-139,8
Prêts et avances :	
Office des autoroutes du Québec	-24,4
Office du crédit agricole du Québec	+40,0
Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)	+73,8
Société d'habitation du Québec (S.H.Q.)	-30,0
Autres	-14,3
	+45,1
Total des entreprises du gouvernement du Québec	-94,7
Particuliers, Sociétés et autres	-20,3
	-115,0

2. Compte des régimes de retraite

Contributions et cotisations	+1 060,0
Prestations	-215,0
	+845,0

Total du compte des régimes de retraite

3. Autres comptes

Total des opérations non budgétaires

-200,0

+530,0

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

ANNEXE I
L'ÉCONOMIE EN 1979

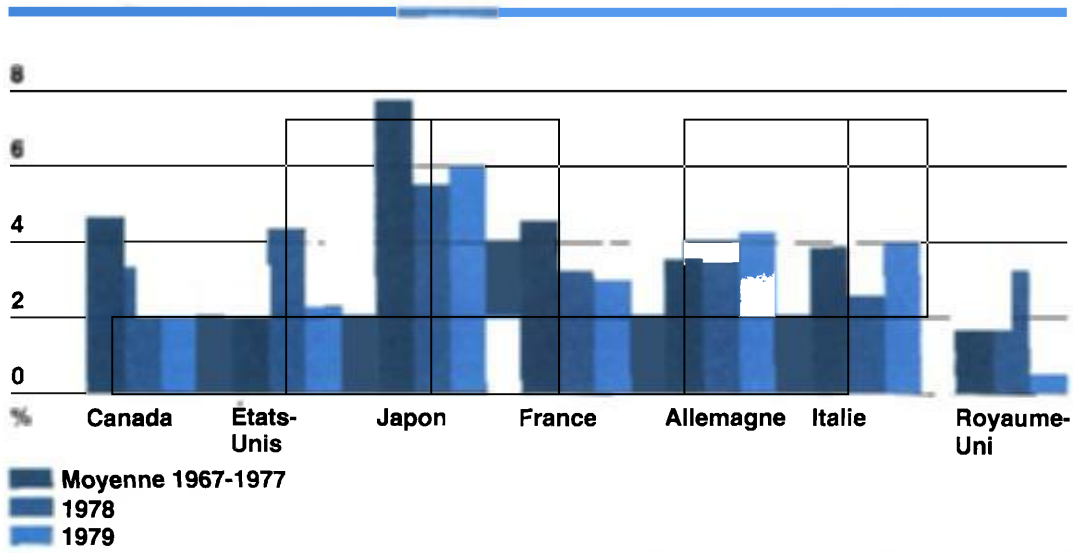
L'ÉCONOMIE EN 1979

La conjoncture internationale	I - 3
La conjoncture canadienne	I - 5
La conjoncture québécoise	I - 9
• Les revenus et les dépenses des consommateurs	I - 10
• Les investissements privés et publics	I - 11
• La demande extérieure	I - 12
• Le secteur primaire	I - 13
• Le secteur secondaire	I - 15
• Le secteur tertiaire	I - 17
• Le marché du travail	I - 17
• Les prix et les salaires	I - 19
Indicateurs économiques, Canada	I - 21
Indicateurs économiques, Québec	I - 21

1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

L'économie des principaux pays industrialisés a subi un ralentissement au cours de 1979. Le renchérissement considérable des prix du pétrole et la mise en place de politiques monétaires et budgétaires généralement restrictives ont infléchi de façon significative le rythme de leur croissance économique. Ainsi, le volume de la production des sept plus grands pays de l'OCDE s'est accru de seulement 3,2%, en comparaison d'une hausse de plus de 4% l'année précédente. Seuls le Japon et l'Allemagne ont affiché une croissance supérieure à la moyenne en raison principalement des mesures de relance mises en place dans ces pays à la fin de 1978.

PRODUIT NATIONAL BRUT RÉEL DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (accroissement annuel en pourcentage)



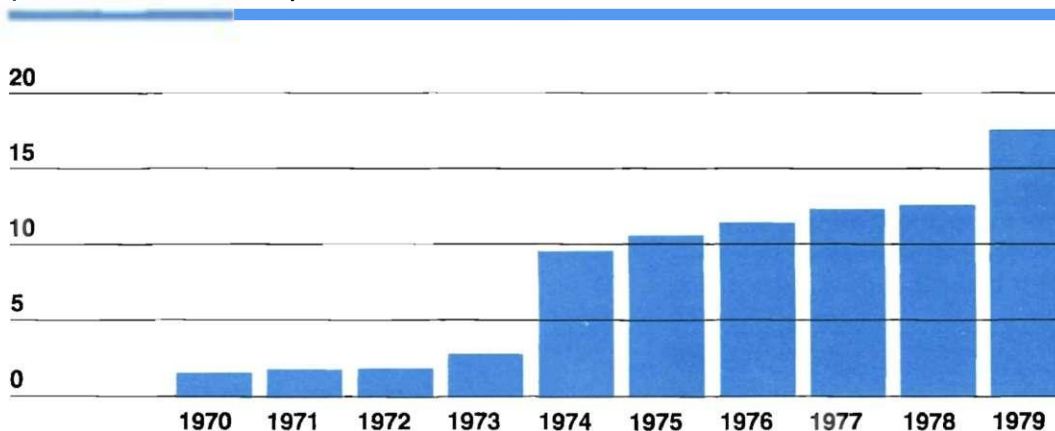
Sources : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1979.
Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

Aux États-Unis, le taux d'accroissement du produit national brut est passé de 4,4% en 1978 à 2,3% en 1979. La croissance économique américaine a été largement tributaire des exportations qui se sont accrues fortement en raison des conditions favorables créées par la dévaluation du dollar américain. Les investissements non résidentiels des entreprises ont contribué également à raffermir la conjoncture américaine. Par ailleurs, ces développements ont été en partie annulés par la chute de la construction résidentielle. Si l'économie des États-Unis a pu échapper à la récession en 1979, c'est grâce au comportement des consommateurs qui ont continué d'augmenter leurs dépenses en dépit de l'érosion de leur revenu réel disponible. Toutefois ils n'ont pu le faire qu'en accroissant leur endettement et en diminuant leur épargne dont le taux a atteint un des niveaux les plus bas depuis la fin de la guerre.

Pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, l'expansion de l'emploi a été soutenue aux dépens de la productivité qui a enregistré une diminution de sorte que les coûts unitaires ont progressé rapidement. Cette évolution combinée à une remontée importante des prix des produits de base et notamment du pétrole a ranimé les pressions inflationnistes. Les événements au Moyen-Orient ont propulsé le prix du pétrole vers de nouveaux sommets. Entre le quatrième trimestre de 1978 et le trimestre correspondant

de l'année suivante, le prix moyen du pétrole brut produit par les membres de l'OPEP s'est accru de 9,10 \$ E.U. le baril, soit une hausse de 71,6%.

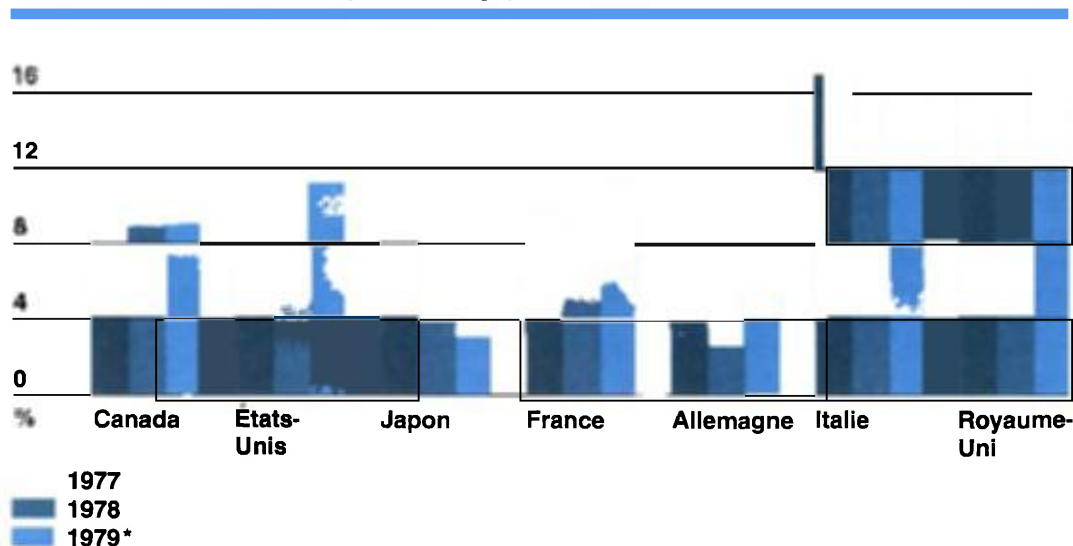
PRIX MOYEN DU PÉTROLE BRUT AFFICHÉ PAR L'OPEP (en dollars américains)



Source : Data Resources Inc.

Dans ce contexte, le taux de croissance des prix à la consommation pour l'ensemble des pays industrialisés s'est accru fortement passant de 7,9% en 1978 à 10,6% en 1979. Cette évolution d'ensemble masque cependant des différences importantes d'un pays à l'autre.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (accroissement annuel en pourcentage)

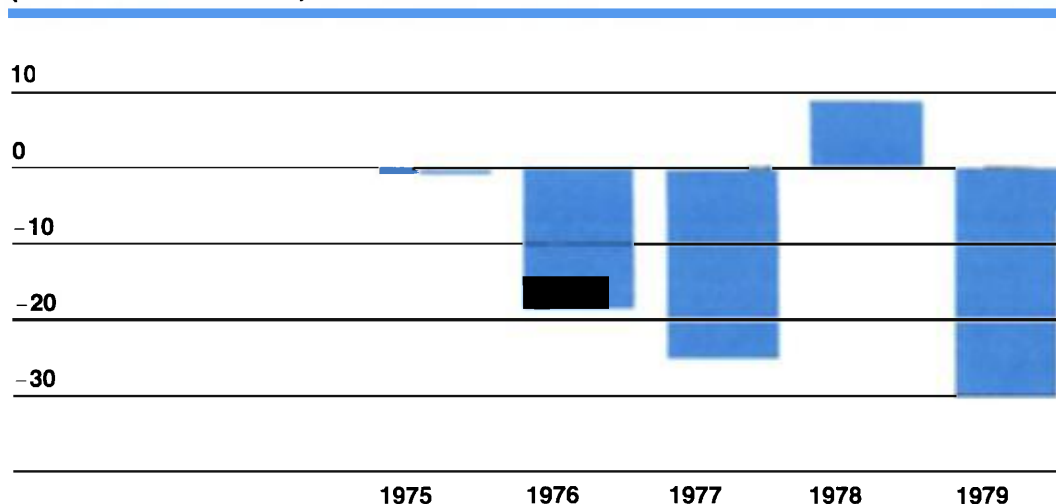


* Moyenne des 12 mois se terminant en septembre sauf pour le Canada et les États-Unis.

Sources : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1979.
Indice des prix à la consommation, S.C., 62-010.

En dépit de la forte amélioration de la balance courante américaine, les échanges internationaux de biens et services des pays membres de l'OCDE avec le reste du monde se sont soldés par un déficit de près de 30 000 000 000 \$ E.U. en 1979, en comparaison d'un surplus de 9 100 000 000 \$ E.U. en 1978. Ce retournement de la situation s'explique par la chute des importations des pays de l'OPEP dont notamment celles d'Iran, l'accroissement de la facture pétrolière des pays industrialisés ainsi que les politiques expansionnistes adoptées par certains pays comme le Japon et la République fédérale allemande. Sur le plan des devises, l'amélioration de la balance courante américaine combinée aux mesures adoptées par le Federal Reserve à la fin de 1978 et en octobre 1979 ont contribué à stabiliser le cours du dollar américain. Par ailleurs, sous l'effet conjugué de la dégradation du solde des échanges internationaux du Japon et des perspectives pétrolières, le yen japonais a continué à chuter sur les marchés des changes.

BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES DE L'OCDE AVEC LE RESTE DU MONDE (en milliards de dollars)*



* Dollars américains.

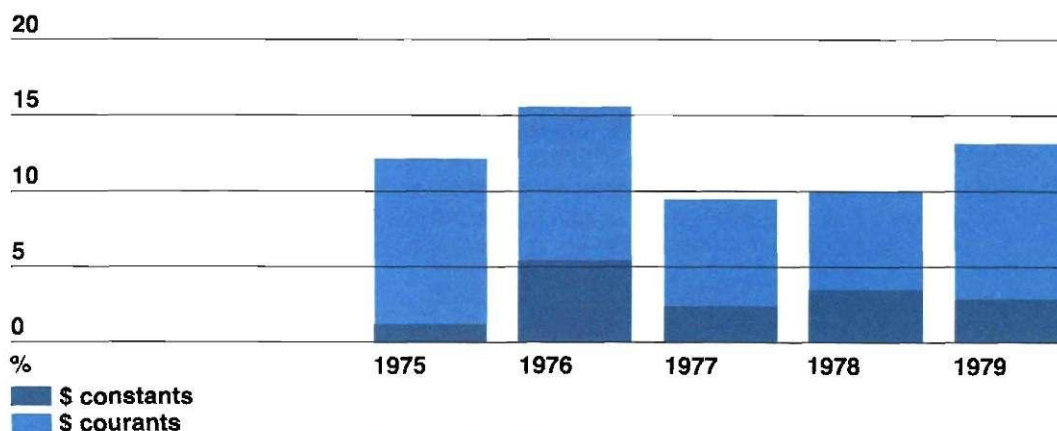
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1979.

2. LA CONJONCTURE CANADIENNE

La croissance de l'économie canadienne a ralenti en 1979, le produit national brut augmentant de 2,9% comparativement à 3,4% en 1978. L'évolution de l'emploi a été plus favorable puisque l'augmentation a été de 4,0%, et comme la croissance de la population active n'a été que de 3,0%, il en est résulté une baisse du taux de chômage dont la moyenne annuelle est passée de 8,4% à 7,5%.

La croissance plus rapide de l'emploi que celle de la production a entraîné toutefois un recul de la productivité globale qui a diminué de près de 1%. Parallèlement à cette performance, on a pu observer au cours de 1979 le développement de pressions inflationnistes, et ceci malgré une progression modérée des prix intérieurs de l'énergie.

PRODUIT NATIONAL BRUT DU CANADA (accroissement annuel en pourcentage)



Source : Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

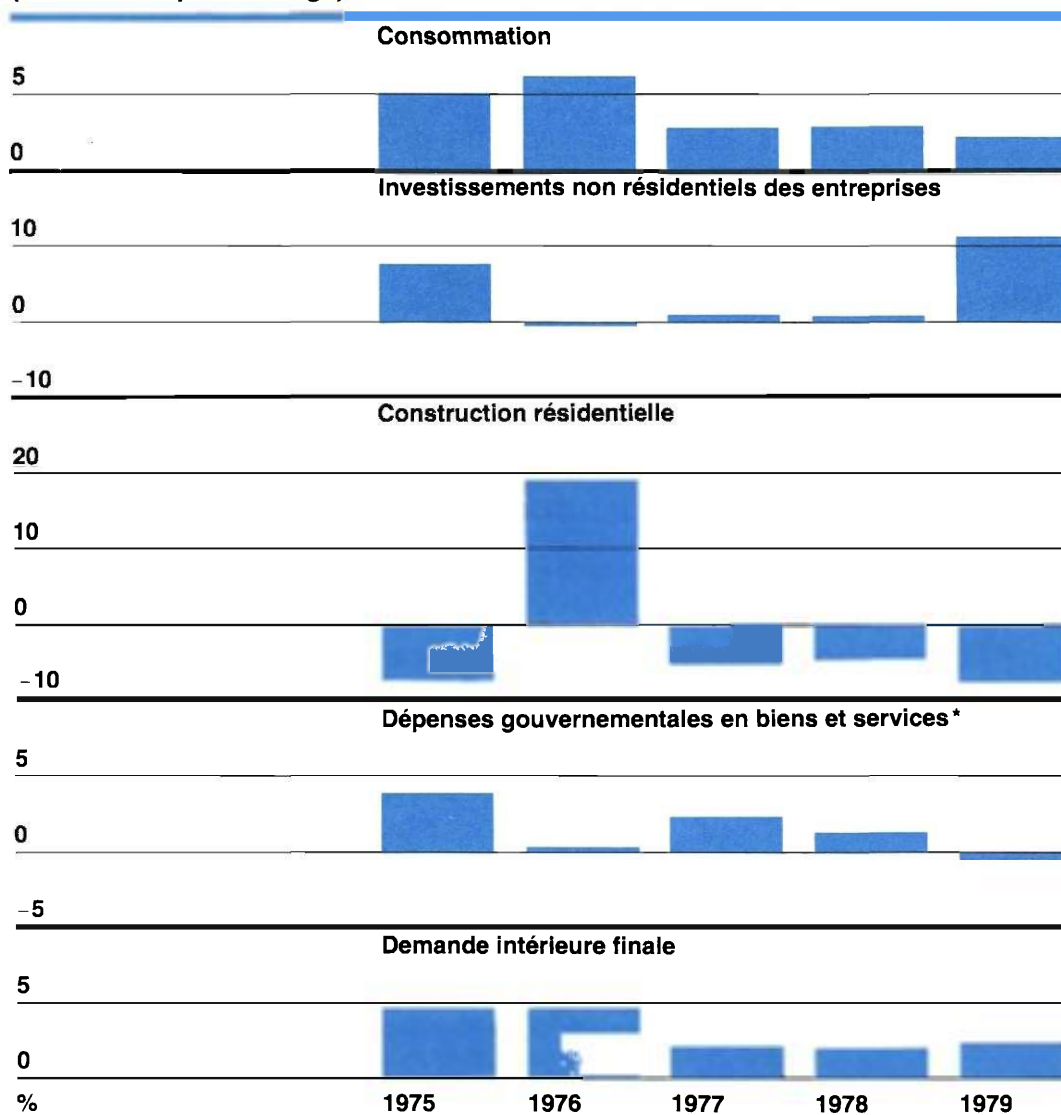
L'indice des prix à la consommation a augmenté de 9,1% comparativement à 8,9% en 1978. La hausse des prix des aliments est demeurée à un niveau élevé, soit 13,2%, mais ce niveau représente une diminution par rapport à l'année précédente qui avait connu une poussée des prix de 15,5%. C'est en fait la hausse des prix des biens autres que les aliments qui s'est accélérée, de 6,4% à 7,9% en 1979, reflétant ainsi en partie la baisse de la productivité et la hausse des coûts unitaires de production.

La demande intérieure

Alors que la demande extérieure pour les produits canadiens a commencé à se ressentir du ralentissement de l'économie américaine, la demande intérieure a été soutenue par une forte reprise des investissements des entreprises. Par ailleurs, les dépenses des consommateurs ont progressé à un rythme moins rapide qu'en 1978, tandis que le secteur public enregistrait une légère réduction des dépenses totales, en volume, poursuivant ainsi la tendance des politiques gouvernementales de contrôle budgétaire mises en vigueur au cours des dernières années.

Du côté des investissements, la hausse rapide des taux d'intérêt hypothécaires et la stagnation des salaires réels ont eu un impact direct sur le secteur de la construction résidentielle. Les mises en chantier n'ont été que de 197 000 unités, soit une baisse d'environ 31 000 par rapport à l'année précédente. Ceci s'est traduit par une réduction de 7,4% des dépenses réelles de construction. Cette évolution a par contre été plus que compensée par le comportement des investissements non résidentiels des entreprises qui ont été le facteur de croissance le plus positif. L'amélioration de la situation financière des compagnies et la plus forte utilisation des capacités de production ont déclenché cette reprise des investissements et comme l'enquête sur les intentions d'investissement le révélait en début d'année, les dépenses réelles en machinerie, équipement et bâtiment ont progressé de plus de 10%.

DEMANDE INTÉRIEURE AU CANADA (variation en pourcentage)



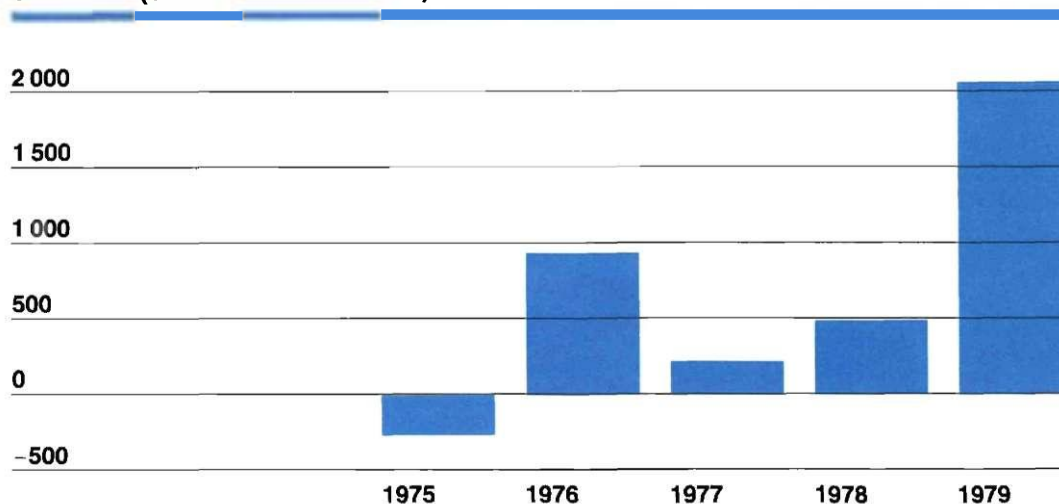
* Y compris les dépenses d'immobilisations.

Source : Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

La variation des stocks

En plus d'avoir été en position favorable pour accroître leurs capacités de production, les entreprises ont profité de l'année 1979 pour rétablir leurs stocks. En effet, ceux-ci avaient atteint l'année précédente un creux cyclique et le rapport stocks-ventes se situait bien au-dessous du niveau moyen à long terme. L'accumulation supplémentaire de stocks a donc aidé à soutenir la production des entreprises, contribuant ainsi de façon importante à la croissance totale de l'économie.

VARIATION MATÉRIELLE DES STOCKS CANADA (en millions de dollars)*



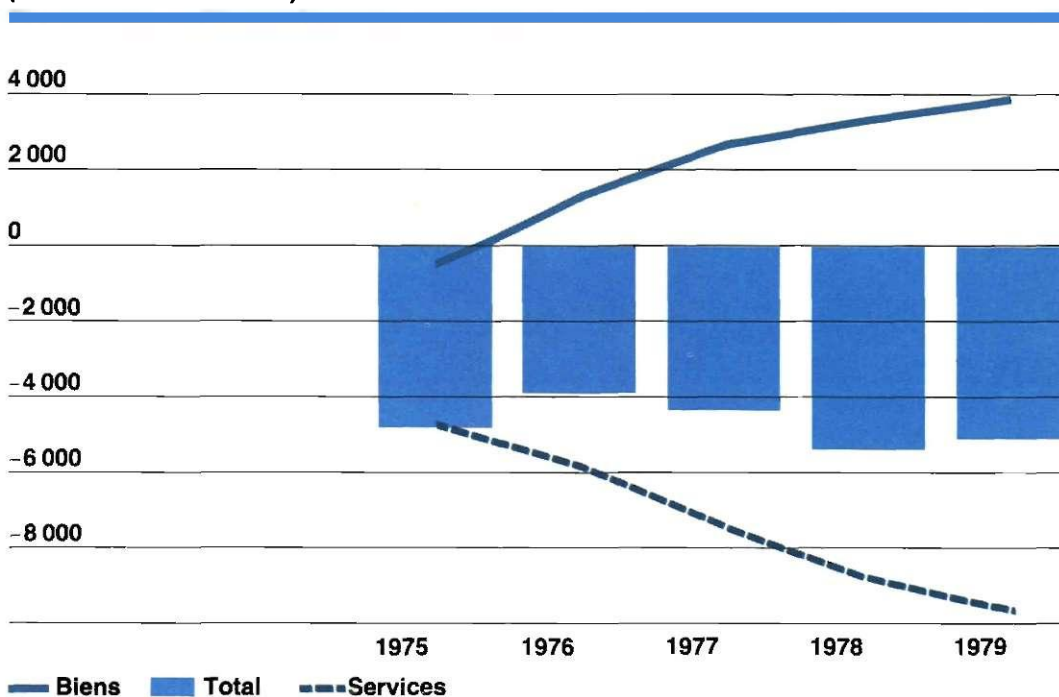
* Dollars constants.

Source : Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

La demande extérieure

Le volume des exportations totales n'a augmenté que de 3,0% en 1979 mais il faut souligner que la baisse de 16,3% des exportations d'automobiles cache une progression

SOLDE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS (en millions de dollars)



Source : Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

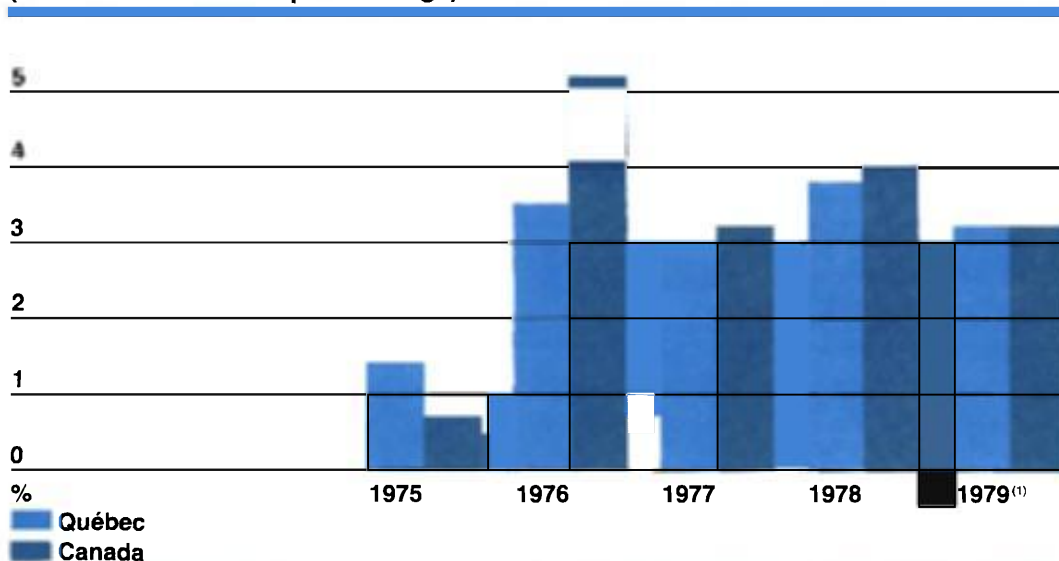
importante des exportations des autres secteurs. La bonne performance affichée par ces derniers secteurs s'explique en partie par le rétablissement de la position concurrentielle des entreprises suite à la dévaluation du dollar au cours des deux années précédentes.

Le surplus de la balance commerciale s'est ainsi amélioré d'environ 600 000 000 \$. Cependant, comme le déficit du compte des services a continué de se détériorer à cause des paiements d'intérêts et de dividendes, le déficit de la balance des paiements courants n'a été réduit que de 284 000 000 \$ pour s'établir à 5 000 000 000 \$⁽¹⁾.

3. LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE

L'évolution de l'économie du Québec en 1979 s'inscrit dans le contexte général du ralentissement de la croissance observée au Canada et aux États-Unis. Le produit intérieur réel au Québec a augmenté de 3,2%, en comparaison d'une progression de 3,8% l'année précédente. Cette expansion s'est traduite, compte tenu de la hausse des prix, par une augmentation de 10,4% du produit intérieur brut qui s'est établi à près de 62 000 000 000 \$. Par ailleurs, le Québec a connu sa meilleure performance au chapitre de l'emploi depuis 1973 alors que 82 000 nouveaux emplois ont été créés pour un taux annuel de 3,3%. Ce développement, combiné à une progression modérée de la population active, a permis une réduction sensible du taux de chômage qui est passé de 10,9% à 9,6%.

PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL (variation annuelle en pourcentage)



(1) Données provisoires.

Sources : Relevé de la production, Système de la comptabilité nationale. Produit intérieur par industrie, S.C., 61-202.
Conference Board au Canada.
Ministère des Finances du Québec

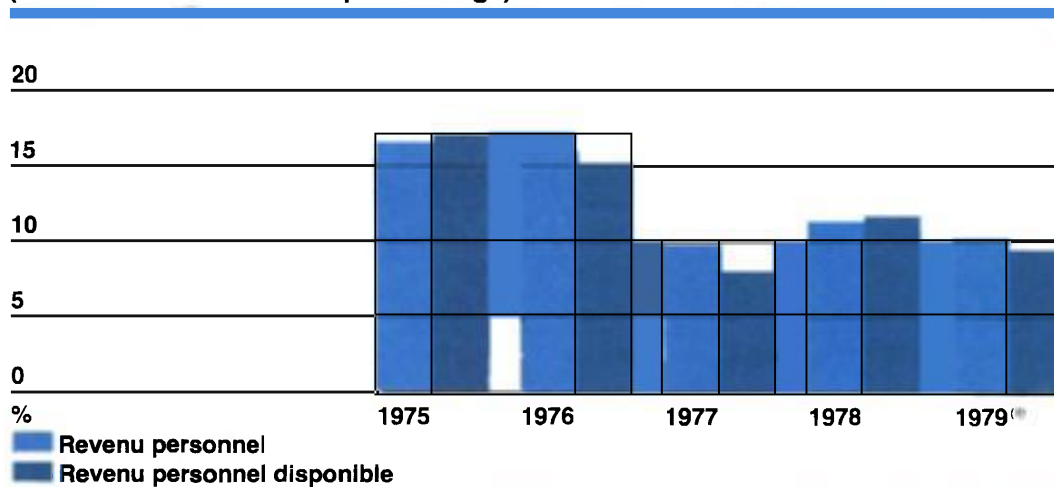
(1) L'évolution de la balance des paiements et du cours du change du dollar canadien est revue de façon plus détaillée à l'annexe intitulée « La situation financière du gouvernement et les emprunts du secteur public ».

La demande des ménages, et particulièrement la demande pour les biens de consommation, a constitué le principal facteur de croissance de l'économie québécoise. Cette situation a donc été favorable aux entreprises du secteur de la fabrication. La demande extérieure a également joué un rôle important en raison d'une reprise marquée des exportations de produits miniers qui est venue contrebalancer un certain ralentissement des exportations de produits manufacturés. Enfin le secteur de la construction, sous l'influence de la faiblesse de la construction domiciliaire, apparaît comme le seul secteur qui ait eu à subir un recul important.

Les revenus et les dépenses des consommateurs

Le revenu personnel s'est accru d'environ 10% en 1979, après avoir enregistré une hausse de 11,3% en 1978. Par ailleurs, le revenu personnel disponible s'est accru de 9,5% en comparaison de 11,6% l'année précédente. L'écart entre les deux années s'explique surtout par une progression moins rapide des revenus de transfert et par les baisses importantes d'impôt qui avaient été consenties.

REVENUS DES MÉNAGES QUÉBEC (accroissement annuel en pourcentage)



(1) Prévision.

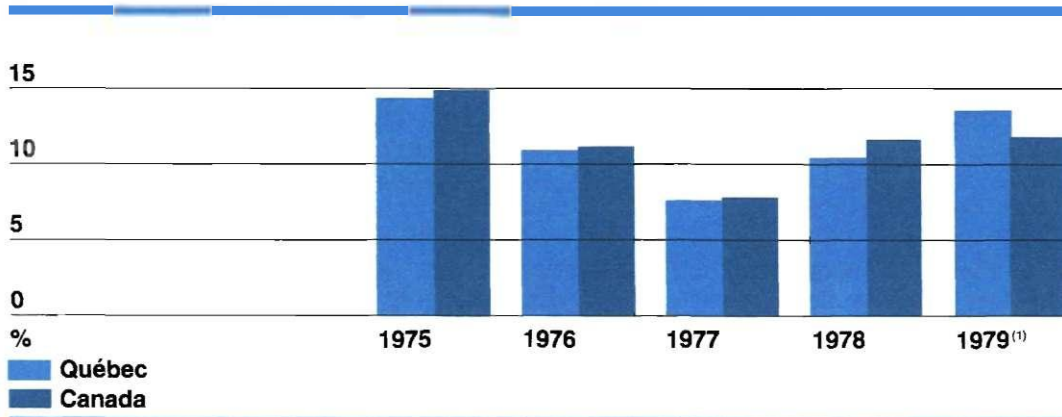
Sources : Comptes économiques provinciaux, S.C., 13-213.
Ministère des Finances du Québec.

Malgré l'évolution du revenu personnel disponible, les dépenses des ménages ont progressé à un rythme plus rapide qu'en 1978. Ainsi les ventes au détail ont augmenté de 13,6% contre 10,5% l'année précédente. L'accélération des ventes s'explique principalement par l'achat de véhicules automobiles neufs qui ont augmenté de 24,7% en valeur. Les achats dans les autres secteurs ont crû de 11,9%. Ce comportement des consommateurs a évidemment entraîné une hausse de l'endettement et une baisse de l'épargne.

Malgré la faiblesse du marché de l'habitation neuve, le volume des ventes de meubles a augmenté de quelque 2%. Les ventes se sont concentrées en début d'année, les consommateurs devant leurs achats en raison de la possibilité du rétablissement de

la taxe de vente. Pour les biens qui sont demeurés exemptés de la taxe, à savoir les vêtements et les chaussures, le volume des ventes semble être demeuré stable en 1979 après avoir accusé une forte hausse durant l'année précédente.

VENTES AU DÉTAIL (accroissement annuel en pourcentage)



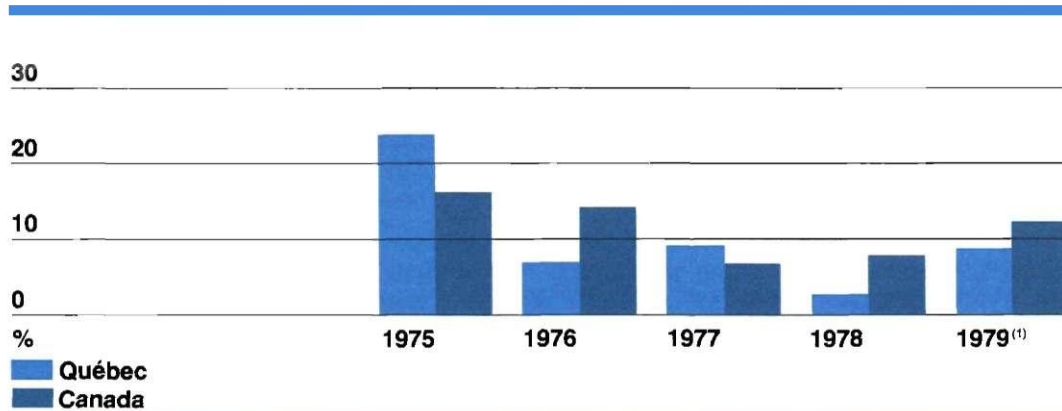
(1) Données provisoires.

Source : Commerce de détail, S.C., 61-205.

Les investissements privés et publics

Les investissements ont enregistré une certaine accélération au Québec en 1979, mais demeurent malgré tout un élément de faiblesse de la conjoncture globale. Selon l'enquête de mi-année sur les perspectives d'investissement de Statistique Canada, les immobilisations totales au Québec en 1979 devraient augmenter de 8,7% pour atteindre le niveau de 12 000 000 000 \$. En 1978, la hausse n'avait été que de 2,7%.

IMMOBILISATIONS TOTALES (accroissement annuel en pourcentage)



(1) Enquête de mi-année.

Source : Perspectives d'investissements privés et publics, S.C., 61-206.

Ce sont les investissements privés non résidentiels qui ont constitué l'élément moteur de la croissance des immobilisations avec une augmentation qui est passée de 2,8% en 1978 à 17,2% en 1979. Cette évolution reflète le regain des investissements dans les industries primaires (14,5%), la fabrication (15,3%) et les services commerciaux (31,8%). Les immobilisations du secteur agricole ont augmenté de 17,8%. Cet accroissement a été facilité par le financement offert par l'Office du crédit agricole du Québec dont les prêts directs ou garantis pour construction de bâtisses se sont accrus d'environ 16%.

Dans le secteur particulier de la fabrication, la reprise des investissements qui s'était déjà amorcée l'année précédente, s'est poursuivie en raison principalement d'augmentations importantes dans les industries des métaux primaires, de la machinerie, de l'équipement de transport et des aliments et boissons. En ce qui concerne l'industrie des pâtes et papiers, les investissements supplémentaires anticipés pour la modernisation des équipements ont été retardés afin de pouvoir profiter du programme d'aide mis en place au cours de l'année.

Les investissements totaux du secteur public ont peu progressé l'année dernière, reflétant la baisse des investissements municipaux et la hausse moins forte des dépenses en capital d'Hydro-Québec dont la croissance est passée de 32,7% à 10,6%. Le gouvernement du Québec a par ailleurs accéléré la réalisation du programme de construction des logements publics et de nouveaux centres d'accueil pour personnes âgées, ce qui a permis aux investissements publics résidentiels et institutionnels de croître de 29,1%.

La faiblesse des investissements totaux est également attribuable à l'allure peu soutenue des dépenses au chapitre de l'habitation. Cette dernière évolution des dépenses découle d'un recul de 4,6% du nombre de logements mis en chantier durant l'année dernière.

La demande extérieure

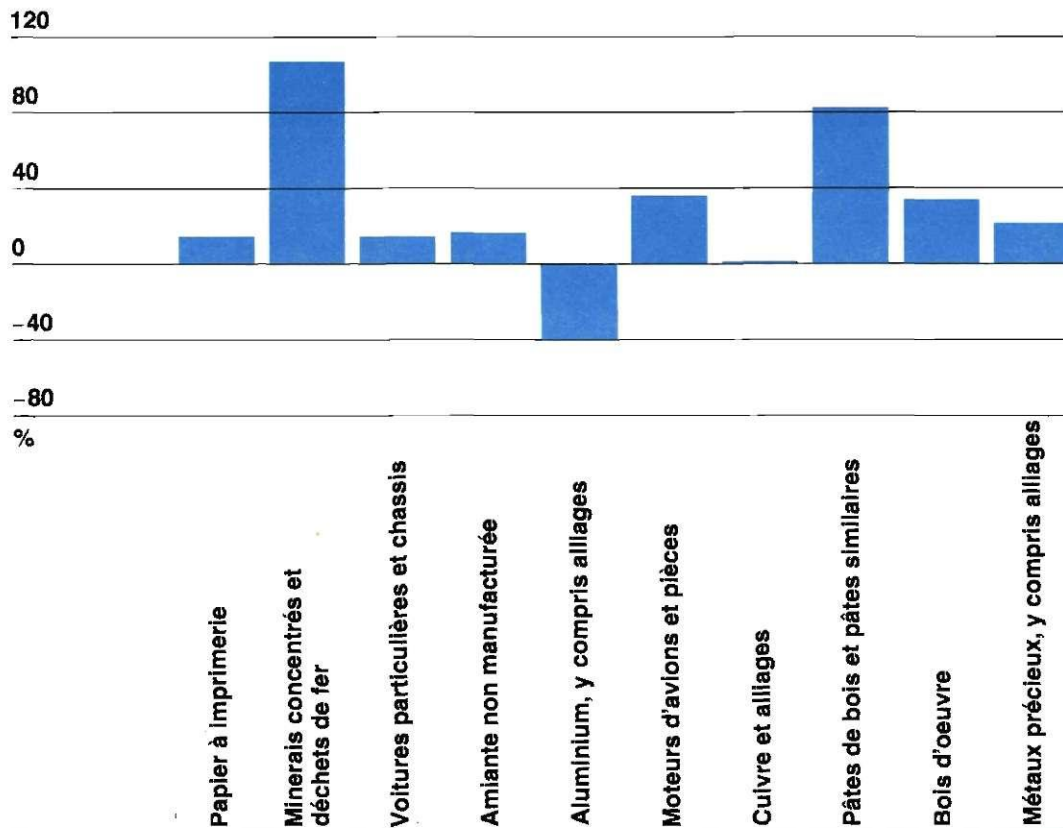
Malgré le ralentissement de l'économie nord-américaine, la demande extérieure est demeurée un élément dynamique pour l'économie. Par rapport à la période correspondante de 1978, les exportations canadiennes chargées au Québec ont augmenté de 29,7% au cours des onze premiers mois de 1979 en comparaison d'une hausse de 26,4% en 1978.

Cette évolution a été largement tributaire de la progression importante des exportations des produits miniers suite à la reprise des livraisons de minerai de fer qui avaient régressé fortement en 1978 en raison de la grève prolongée des mines de fer de la Côte-Nord. En contrepartie, la croissance des exportations de produits manufacturés a enregistré un recul en 1979 sous l'influence de la chute des exportations d'aluminium reliée à la grève dans ce secteur et de la croissance modérée des exportations de papier journal.

De façon générale les autres produits manufacturés importants que le Québec exporte ont connu une bonne performance en 1979. Les exportations ont été particulièrement vigoureuses dans le secteur de la pâte de bois et dans celui des moteurs et pièces d'avions. Les exportations de bois d'oeuvre, de matériel de chemin de fer, de vêtements et de viandes réfrigérées ont connu des augmentations également intéressantes. Il faut voir dans cette évolution l'influence de l'amélioration de la position concurrentielle des industries québécoises suite à la dévaluation du dollar canadien et à la modération de la

croissance des coûts. Ces deux facteurs ont eu un effet déterminant sur la production du secteur manufacturier.

EXPORTATIONS DU CANADA CHARGÉES AU QUÉBEC (variations annuelles en pourcentage)⁽¹⁾



(1) 11 premiers mois de 1979 par rapport à la période correspondante de 1978.

Source : Bureau de la statistique du Québec.

Le secteur primaire

Le secteur primaire a affiché une bonne tenue en 1979 car en plus de la reprise de la production minière, les secteurs de l'agriculture et de la forêt ont connu aussi une bonne année.

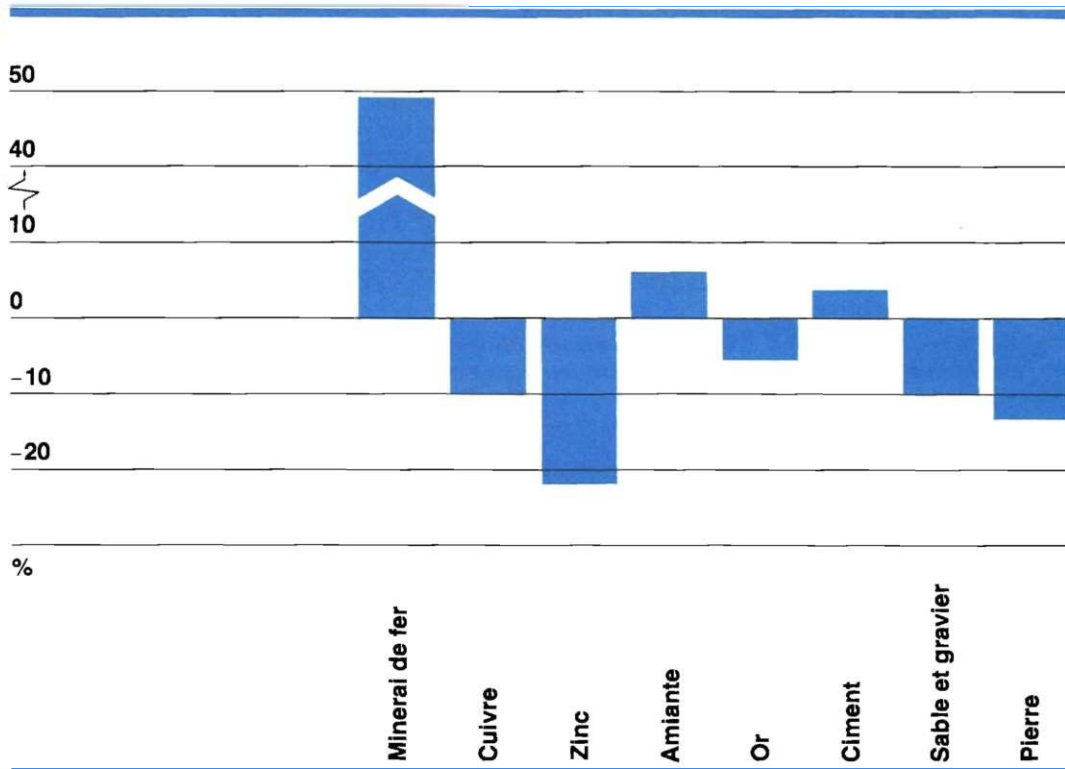
Mines

On estime à 8% la croissance réelle de la production minière en 1979. Les livraisons de fer ont augmenté de 49,5% pour revenir ainsi à un niveau de production annuelle normale. La reprise a été facilitée par la forte croissance des investissements non résidentiels aux États-Unis. L'industrie de l'amiante a été aussi favorisée par les investissements américains de même que par une reconstitution des stocks dans les principaux marchés où le Québec exporte sa production qui a ainsi augmenté de 6,2%.

Les livraisons de cuivre et de zinc ont connu des diminutions respectives de 9,8% et de 21,8%, affectant du même coup la production de l'or qui est un produit complémentaire.

L'augmentation du prix de l'or a de plus encouragé les producteurs à exploiter des gisements à plus faible teneur, de sorte qu'au total les livraisons du métal précieux ont été réduites de 5,4%.

**VOLUME DES LIVRAISONS DE QUELQUES PRODUITS
DU SECTEUR MINIER EN 1979
QUÉBEC
(variation annuelle en pourcentage)**



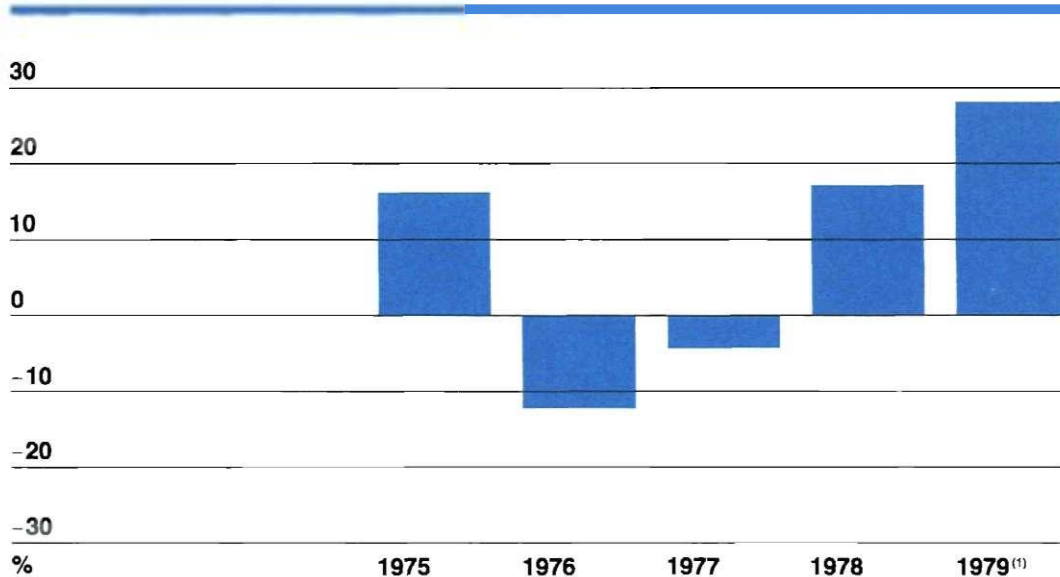
Sources : Statistique de la production minérale, Service des statistiques, Direction de la planification, Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, décembre 1979 ; Production minérale du Canada, calcul préliminaire, 1979, S.C., 26-202.

Agriculture

Après avoir crû de 17,2% en 1978, les revenus nets des agriculteurs se sont accrus de 28,3% en 1979. Cette croissance s'explique principalement par une accumulation importante des stocks et les agriculteurs ont eu à faire face à un accroissement marqué des frais d'exploitation, surtout à cause de l'effet conjugué des augmentations de prix de la moulée et des fertilisants ainsi que de celles des taux d'intérêt.

Les rendements de presque toutes les cultures céréalières se sont accrus sous l'effet combiné de bonnes conditions climatiques et des politiques gouvernementales visant notamment à accélérer et améliorer le drainage souterrain. Ce dernier facteur, en conjonction avec les augmentations des superficiesensemencées, a permis une nette amélioration de la production céréalière alors que dans le cas des fruits et des légumes, la production s'est à peu près maintenue aux niveaux de l'année précédente. Du côté des viandes on a remarqué une diminution des abattages de boeuf, tandis que la production de volailles et de porc a continué à croître devant la hausse du prix de la

**REVENU NET DES AGRICULTEURS
PROVENANT DE L'EXPLOITATION DE LA FERME
QUÉBEC
(variation annuelle en pourcentage)**



(1) Données provisoires.

Sources : Revenu net agricole, S.C., 21-202; la Situation de l'économie agro-alimentaire au Québec en 1979, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Gouvernement du Québec, janvier 1980.

viande bovine. Les abattages de porc ont de plus été stimulés par la demande étrangère et les expéditions canadiennes de porcs, à destination de l'étranger et notamment des États-Unis et du Japon, se sont accrues très fortement.

Le secteur secondaire

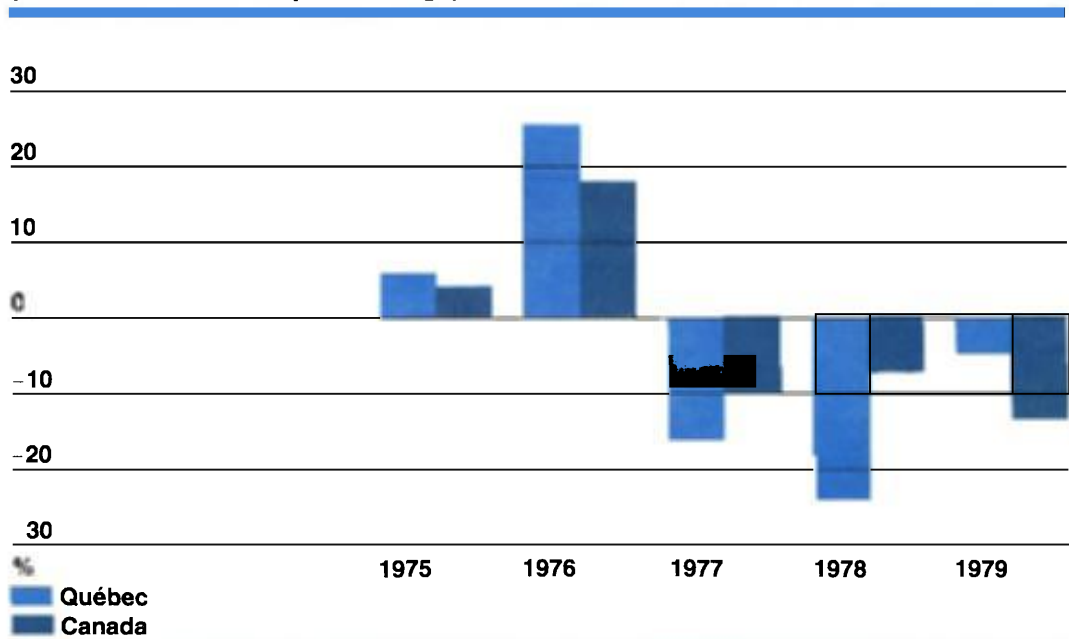
Construction

Depuis trois ans, l'industrie de la construction traverse un ajustement cyclique important qui a été causé par le haut niveau d'activité atteint en 1976 et qui a été prolongé par la faiblesse de la construction résidentielle tant au Canada qu'au Québec. De plus la reprise des investissements privés non résidentiels en 1979 notamment dans la fabrication, comprend une hausse plus élevée des dépenses de machinerie que des dépenses de construction. Sur une base annuelle, l'emploi dans le secteur du bâtiment a de la sorte régressé de 9,2%.

Les mises en chantier ont enregistré une baisse, leur nombre passant de 43 671 unités en 1978 à 41 730 unités en 1979. Cette diminution a été largement provoquée par la réduction des ventes de logements neufs qui doit être mise en parallèle avec les taux d'intérêt hypothécaires élevés qui ont prévalu et la faiblesse du revenu disponible réel. Cette évolution a permis en contrepartie de poursuivre l'assainissement des stocks qui avait été amorcé l'an dernier.

La baisse des mises en chantier a été plus prononcée dans le secteur du logement multiple que dans celui de la résidence unifamiliale. Cette baisse a cependant été atténuée par le programme de construction de la Société d'habitation du Québec dont le nombre de logements mis en chantier est passé de 4 342 unités en 1978 à 5 034 en 1979.

LOGEMENTS MIS EN CHANTIER (variation annuelle en pourcentage)



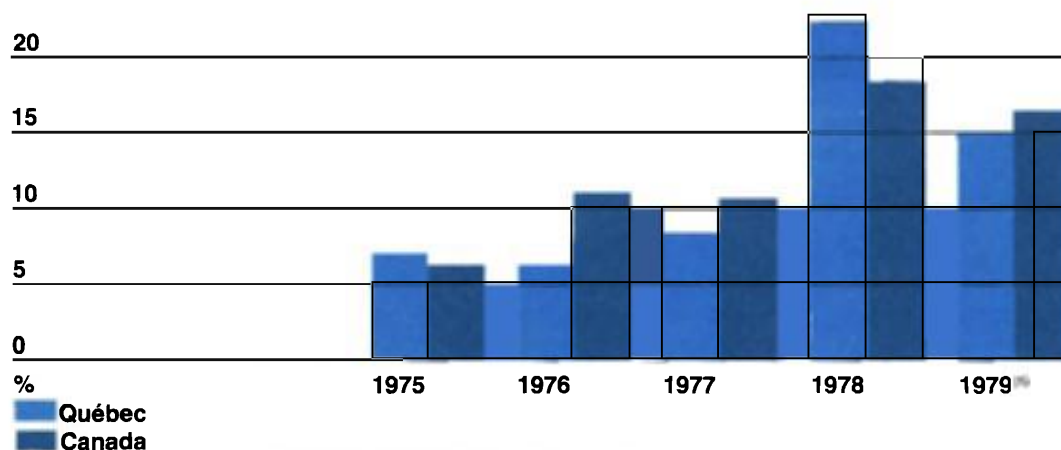
Source : Société centrale d'hypothèques et de logement.

Fabrication

En 1979, la croissance du secteur de la fabrication au Québec a été du même ordre que celle observée dans l'ensemble du Canada où la production a augmenté de 3,4%. Si la valeur des expéditions manufacturières s'est toutefois accrue moins fortement au Québec, ce phénomène s'explique en partie par le fait que le dynamisme du secteur manufacturier québécois s'est manifesté surtout dans les secteurs comme celui de l'équipement de transport où la période de production s'échelonne sur plus d'un an.

Tel que déjà mentionné, la vigueur de la demande intérieure et extérieure et la position concurrentielle favorable des entreprises québécoises ont été des facteurs importants dans l'évolution du secteur de la fabrication en 1979. Sauf pour l'industrie de la première transformation des métaux qui a été touchée par la situation spéciale de l'industrie de l'aluminium, quatre secteurs ont eu une expansion particulièrement marquée, soit les industries des produits métalliques, de la machinerie, de l'équipement de transport et des produits électriques. Dans les secteurs du textile, du vêtement et de la bonneterie, la croissance des expéditions qui avait été stimulée en 1978 par l'imposition de contingents, est demeurée à un taux relativement élevé soit 13,6% au total.

VALEUR DES EXPÉDITIONS (accroissement annuel en pourcentage)



(1) Données provisoires.

Source : Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire a été la principale source de création d'emplois en 1979 avec 65 000 nouveaux emplois et la progression de la production a été partagée par la majorité des branches d'activité. En ce qui concerne tout d'abord le secteur des utilités publiques, la génération nette d'électricité des services publics s'est accrue de 11% au cours des 10 premiers mois et cette expansion rapide s'explique par une progression importante des exportations d'électricité vers les États-Unis.

En raison de la dévaluation du dollar et de la pénurie d'essence qui a sévi aux États-Unis, l'industrie touristique a connu une reprise marquée en 1979. L'augmentation du nombre de touristes d'outre-mer et la diminution des voyages des Québécois à l'extérieur du Canada ont plus que compensé la baisse des visiteurs en provenance des États-Unis. Le déficit du Québec au plan des échanges touristiques avec l'étranger a donc diminué. Ainsi, les taux d'occupation des chambres d'hôtels se sont accrus considérablement au cours de la période estivale pour atteindre 74,8% et 87,8% à Montréal et à Québec, respectivement. Ce regain d'activité au plan touristique constitue sans doute l'un des principaux facteurs de l'expansion rapide de la production des services commerciaux et personnels et du transport.

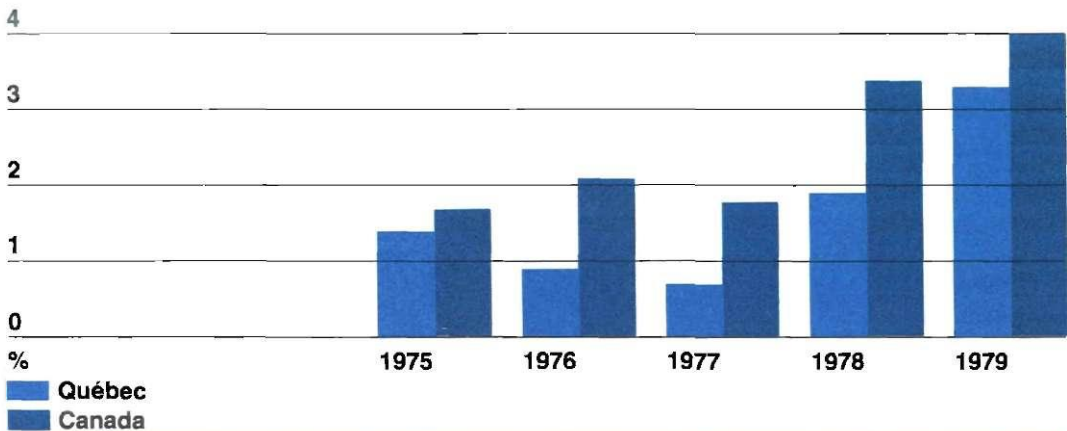
Le secteur du commerce a également connu une expansion soutenue au cours de la dernière année. Cette évolution, qui doit être mise en parallèle avec la forte reprise de la consommation de biens, a permis la création de 18 000 emplois. Par ailleurs, le secteur de la finance, assurance et immeuble a subi une perte de 9 000 emplois en 1979 et la production du secteur des administrations publiques s'est accrue modérément conformément aux mesures de restrictions budgétaires adoptées par les divers paliers de gouvernements.

Le marché du travail

Le Québec a connu l'an dernier sa meilleure performance en terme de création d'emplois depuis 1973. Le nombre de nouveaux emplois s'est établi à 82 000 en comparaison de 47 000 l'année précédente. La croissance de l'emploi s'est en fait accélérée en cours

d'année pour atteindre le niveau moyen de 110 000 au dernier trimestre par rapport au trimestre correspondant de 1978.

EMPLOI (accroissement annuel en pourcentage)



Source : Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

La progression de l'emploi au Québec a été particulièrement forte dans le secteur de la fabrication, avec une hausse de 33 000 emplois. Les industries de l'équipement de transport, de la machinerie, du cuir et de la bonneterie sont responsables pour l'essentiel

EMPLOI PAR SECTEUR QUÉBEC

	1978	1979	Variations
	(en milliers)		
Primaire	125	122	-3
Construction	135	122	-13
Fabrication	568	601	33
Transport, communications et autres services publics	223	238	15
Commerce	420	438	18
Finance, assurance	133	124	-9
Service communautaires commerciaux et personnels	738	770	32
Administration publique	178	187	9
Total	2 520	2 602	82

Source : Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

de cette dernière augmentation. La croissance de l'emploi dans les services a également été forte alors que le nombre de nouveaux emplois a totalisé 65 000. Par ailleurs, l'emploi a diminué pour une deuxième année consécutive dans l'industrie de la construction portant à 20 000 la baisse cumulative d'emplois dans ce secteur depuis 1977.

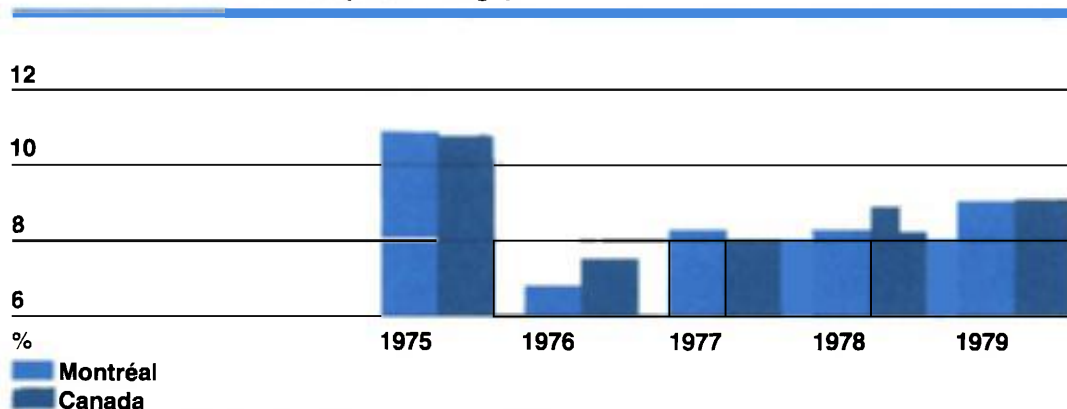
La population active s'est accrue de 51 000, soit 1,8% comparativement à 2,6% en 1978. Cette décélération s'explique principalement par une entrée plus modérée sur le marché du travail de la main-d'oeuvre féminine âgée de plus de 25 ans même si sa croissance (2,5%) a progressé à un rythme supérieur à celui de la main-d'oeuvre masculine (1,3%). Comme l'emploi s'est accru plus rapidement que la population active, le nombre de chômeurs a régressé de 31 000 pour s'établir à 276 000. Le taux de chômage a donc diminué de 1,3 points de pourcentage pour s'établir à 9,6%.

En outre, on peut souligner que cette baisse du chômage s'est manifestée dans toutes les régions du Québec. Les réductions ont été particulièrement marquées en Gaspésie, au Saguenay Lac-Saint-Jean de même que dans le Nord-Ouest québécois. Enfin dans la région de Montréal où l'emploi s'est accru de 47 000 (3,1%), le taux de chômage est passé de 10,1% en 1978 à 9%.

Les prix et les salaires

L'indice des prix à la consommation à Montréal a augmenté de 9,1%, soit plus rapidement que l'année précédente, mais au même rythme que dans l'ensemble du Canada. Les prix des aliments ont continué à afficher une croissance rapide, leur taux d'accroissement atteignant 13,6%. De plus, les prix de l'ensemble des autres composantes se sont également accrus plus fortement que l'an dernier. Comme dans l'ensemble du Canada, deux éléments expliquent cette dernière accélération. D'une part, la productivité globale de l'économie ne s'est pas accrue de sorte que l'accélération des salaires industriels a contribué à une certaine détérioration de la progression des coûts unitaires de la main-d'oeuvre. D'autre part, les prix des marchandises transigées sur les marchés internationaux se sont accrus très fortement en 1979 de sorte que les prix des produits importés par le Canada ont augmenté de 14,1%.

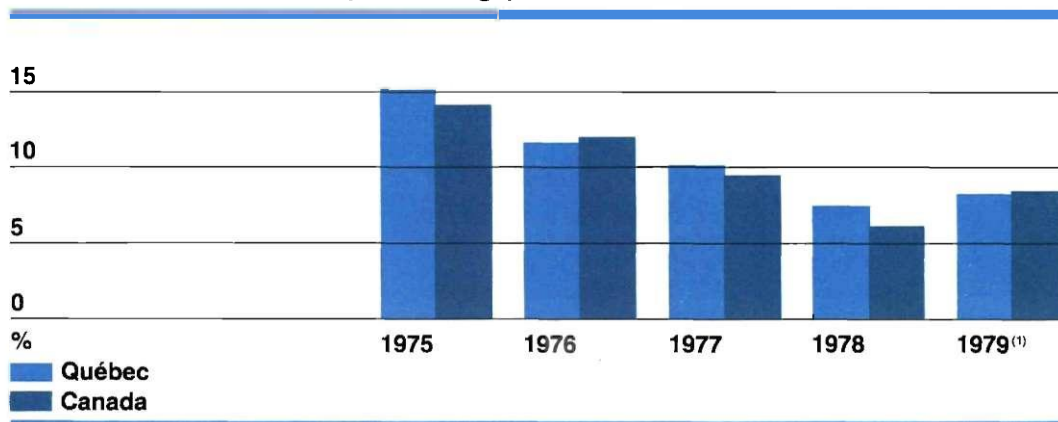
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (accroissement annuel en pourcentage)



Source : Indice des prix à la consommation, S.C., 62-010.

Pour la deuxième année consécutive, le salaire hebdomadaire moyen dans les entreprises industrielles a crû plus lentement que l'indice des prix à la consommation. Au Québec, le salaire moyen s'est accru de 8,3% en 1979, en comparaison de 8,6% pour l'ensemble du Canada. À l'inverse, les gains horaires dans le secteur de la fabrication ont progressé de 9,2% au Québec en comparaison d'une augmentation de 8,7% au Canada.

SALAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN (accroissement annuel en pourcentage)



(1) Prévision.

Source : Emploi, gains et durée du travail, S.C., 72-002.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA

	Unité de mesure	1975	1976	1977	1978	1979 ⁽¹⁾	76-75	77-76	78-77	79-78	79-75 ⁽²⁾
							%	%	%	%	%
Produit national brut au prix du marché	000 000 \$	165 343	191 166	209 379	230 407	260 533	15,6	9,5	10,0	13,1	12,1
Revenu personnel	000 000 \$	136 205	155 385	171 195	189 014	210 891	14,1	10,2	10,4	11,6	11,5
Revenu personnel par habitant	\$	6 001	6 758	7 361	8 049	8 909	12,6	8,9	9,3	10,7	10,4
Immobilisations totales	000 000 \$	38 216	43 636	46 598	50 238	56 442	14,2	6,8	7,8	12,3	10,2
— secteur de la fabrication	000 000 \$	5 521	5 465	6 081	6 240	7 190	-1,0	11,3	2,6	15,2	6,8
Valeur des expéditions des industries manufacturières	000 000 \$	88 459	98 285	108 848	128 925	150 198	11,1	10,7	18,4	16,5	14,2
Ventes au détail	000 000 \$	51 399	57 167	61 651	68 859	76 978	11,2	7,8	11,7	11,8	10,6
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	138,5	148,9	160,8	175,1	191,2	7,5	8,0	8,9	9,1	8,4
Population (1 ^{er} juin)	'000	22 697	22 993	23 258	23 483	23 671	1,3	1,2	1,0	0,8	1,0
Population active	'000	9 974	10 206	10 498	10 882	11 207	2,3	2,9	3,7	3,0	3,0
Emploi	'000	9 284	9 479	9 648	9 972	10 369	2,1	1,8	3,4	4,0	2,8
Taux de chômage	%	6,9	7,1	8,1	8,4	7,5					

(1) Données provisoires.

(2) Taux annuel composé.

Sources : Investissements privés et publics, S.C., 61-205, Industries manufacturières, S.C., 31-205, Commerce de détail, S.C., 63-205, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001, Prix et indices des prix, S.C., 62-010, Enquête sur la population active, S.C., 71-001, Estimations de la population du Canada et des provinces, S.C., 91-201.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES QUÉBEC

	Unité de mesure	1975	1976	1977	1978	1979 ⁽¹⁾	76-75	77-76	78-77	79-78	79-75 ⁽²⁾
							%	%	%	%	%
Produit intérieur brut au prix du marché	000 000 \$	39 762	46 214	50 109	56 181	62 035	16,2	8,4	12,1	10,4	11,8
Revenu personnel	000 000 \$	33 801	39 217	43 050	47 929	52 756	16,0	9,8	11,3	10,1	11,8
Revenu personnel par habitant	\$	5 470	6 290	6 859	7 628	8 375	15,0	9,1	11,2	9,8	11,2
Immobilisations totales	000 000 \$	9 170	9 813	10 702	10 995	11 947	7,0	9,1	2,7	8,7	6,8
— secteur de la fabrication	000 000 \$	1 373	1 131	1 182	1 398	1 612	-17,6	4,5	18,3	15,3	4,1
Valeur des expéditions des industries manufacturières	000 000 \$	23 967	25 802	27 951	34 220	39 353	7,7	8,3	22,4	15,0	13,2
Ventes au détail	000 000 \$	13 020	14 448	15 558	17 185	19 516	11,0	7,7	10,5	13,6	10,7
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	138,1	147,5	159,8	173,1	188,9	6,8	8,3	8,3	9,1	8,1
Population (1 ^{er} juin)	'000	6 179	6 235	6 276	6 283	6 299	1,0	0,7	0,1	0,3	0,5
Population active	'000	2 647	2 689	2 756	2 827	2 878	1,6	2,5	2,6	1,8	2,1
Emploi	'000	2 434	2 456	2 473	2 520	2 602	0,9	0,7	1,9	3,3	1,7
Taux de chômage	%	8,1	8,7	10,3	10,9	9,6					

(1) Données provisoires.

(2) Taux annuel composé.

Sources : Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205, Industries manufacturières, S.C., 31-205, Commerce de détail, S.C., 63-205, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001, Prix et indices des prix, S.C., 62-010, Enquête sur la population active, S.C., 71-001, Comptes économiques provinciaux, S.C., 62-213, Estimation de la population du Canada et des provinces, S.C., 91-201.

**ANNEXE II
LA SITUATION FINANCIÈRE
DU GOUVERNEMENT
ET LES EMPRUNTS
DU SECTEUR PUBLIC**

Les opérations financières du gouvernement	II - 3
• Les revenus budgétaires.....	II - 4
• Les dépenses budgétaires.....	II - 5
• Les opérations non budgétaires.....	II - 6
• Les remboursements d'emprunts.....	II - 8
Le financement	II - 8
La dette	II - 10
Les emprunts bruts du secteur public	II - 12
La politique monétaire et les taux d'intérêt	II - 13
Liste des tableaux	
Gouvernement du Québec	
États des opérations financières	
• Sommaire.....	II - 17
• Revenus budgétaires.....	II - 18
• Dépenses budgétaires.....	II - 19
• Opérations non budgétaires.....	II - 20
Liste des emprunts réalisés par le gouvernement du Québec en 1979-1980	II - 22
Liste des emprunts réalisés par Hydro-Québec en 1979	II - 23
Principales entreprises publiques et fonds spéciaux de la mission économique dans lesquels le gouvernement détient une participation majoritaire	II - 24

1. LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

Les résultats préliminaires⁽¹⁾ des opérations financières du gouvernement pour l'année se terminant le 31 mars 1980 indiquent que les besoins financiers nets ont totalisé 1 270 000 000 \$ soit un montant à peu près équivalent au niveau des besoins financiers nets de l'année antérieure. Compte tenu des remboursements d'emprunts au montant de 505 000 000 \$ les besoins financiers bruts du gouvernement se sont établis à 1 775 000 000 \$ en 1979-1980. Ces résultats traduisent un accroissement des besoins financiers par rapport aux prévisions contenues au précédent Discours sur le budget.

Ils doivent être analysés à la lumière des objectifs poursuivis par le gouvernement dans le cadre de sa politique budgétaire ainsi qu'à la lumière de la conjoncture économique et financière qui s'est développée au cours de 1979.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES SOMMAIRE (en millions de dollars)

	1978-1979	1979-1980	
		Discours sur le budget	Résultats préliminaires ⁽¹⁾
1. Opérations budgétaires			
Revenus budgétaires	- 11 923,5	- 13 510,0	- 13 445,0
Dépenses budgétaires	- 13 398,0	- 14 960,0	- 15 035,0
	- 1 474,5	- 1 450,0	- 1 590,0
2. Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	- 270,5	- 240,0	- 240,0
Compte des régimes de retraite	- 315,7	- 705,0	- 705,0
Autres comptes	- 164,4	—	- 145,0
Solde	- 209,6	+ 465,0	- 320,0
3. Besoins financiers nets	- 1 264,9	- 985,0	- 1 270,0
4. Remboursements d'emprunts	- 360,2	- 415,0	- 505,0
5. Besoins financiers bruts	- 1 625,1	- 1 400,0	- 1 775,0
6. Financement			
Variation de l'encaisse	- 49,6	—	—
Nouveaux emprunts	- 1 575,5	- 1 400,0	- 1 775,0
Total	- 1 625,1	- 1 400,0	- 1 775,0

Suite à une révision à la baisse des revenus budgétaires et à une hausse des dépenses, le déficit estimé des opérations budgétaires a augmenté de 140 000 000 \$ par rapport à la prévision du Discours sur le budget et il est porté à 1 590 000 000 \$. Aux opérations non budgétaires, une variation négative des autres comptes a diminué de 145 000 000 \$ le solde prévu qui est passé de 465 000 000 \$ à 320 000 000 \$. Les remboursements d'emprunts ont d'autre part été de 90 000 000 \$ plus élevés que prévu initialement. Cet

(1) Les données financières 1979-1980 paraissant à cette annexe sont établies sur la base des résultats des onze premiers mois de l'année financière et d'une prévision des dépenses et revenus pour le mois de mars.

accroissement ainsi que la révision à la hausse de 285 000 000 \$ des besoins financiers nets ont porté les besoins financiers bruts de 1 400 000 000 \$ à 1 775 000 000 \$.

Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires ont augmenté de 12,8% en 1979-1980 pour se situer à 13 445 000 000 \$. Les revenus autonomes, qui représentent 71,5% des revenus budgétaires ont augmenté de 11,9% en 1979-1980 alors que les transferts en provenance du gouvernement du Canada se sont accrus de 14,9% principalement en raison du report à l'année courante du versement de certains paiements dus l'année précédente. Tel qu'indiqué au tableau ci-dessous, les revenus autonomes ont diminué de 173 000 000 \$ par rapport à la prévision du Discours sur le budget tandis que les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 108 000 000 \$.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS BUDGÉTAIRES

	1978-1979		1979-1980		
	Résultats réels	Discours sur le budget	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 1978-1979
(en millions de dollars)					%
Impôt sur le revenu des particuliers	4 227,3	4 840,0	4 705,0	-135,0	11,3
Impôt des sociétés	624,9	714,0	782,0	68,0	25,1
Taxes sur les ventes en détail	1 366,0	1 690,0	1 618,0	-72,0	18,4
Autres revenus autonomes	2 372,6	2 544,0	2 510,0	-34,0	5,8
Total des revenus autonomes	8 590,8	9 788,0	9 615,0	-173,0	11,9
Transferts du gouvernement Canada	3 332,7	3 722,0	3 830,0	108,0	14,9
Total des revenus budgétaires	11 923,5	13 510,0	13 445,0	-65,0	12,8

L'impôt sur le revenu des particuliers a connu la variation la plus importante puisque l'écart par rapport au Discours sur le budget est de 135 000 000 \$. D'une part, la croissance de l'assiette fiscale a été plus faible que prévu partiellement en raison de la forte réduction des prestations d'assurance-chômage, suite aux mesures mises en application par le gouvernement fédéral. D'autre part, les impôts autres que ceux déduits à la source ont progressé moins rapidement que prévu initialement.

La hausse de l'impôt sur les sociétés reflète l'accélération dans la croissance des profits imposables au cours de 1979. Malgré la croissance plus forte des ventes en détail au Québec comparativement à l'ensemble du Canada, la prévision de la taxe de vente a dû être diminuée en raison du coût plus élevé que prévu des exemptions permanentes mises en vigueur l'année dernière et de la surestimation du rendement relié à l'assujettissement des ministères, organismes et sociétés d'État à la taxe de vente en détail. Les revenus au titre des autres sources autonomes ont diminué de 34 000 000 \$ principalement en raison de la perte de revenus découlant de l'arrêt de travail à la Société des alcools du Québec.

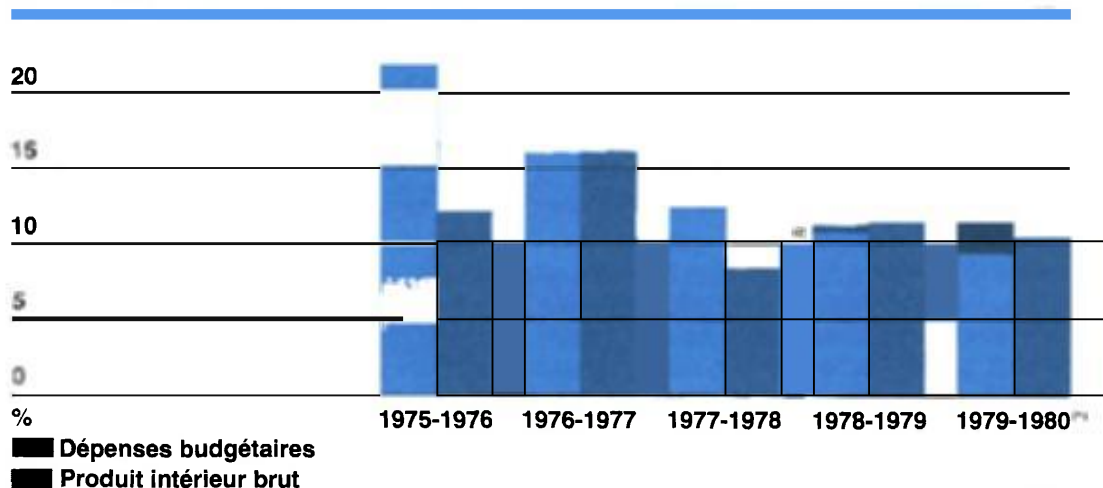
La baisse des revenus autonomes a été en partie compensée par l'évolution des transferts du gouvernement du Canada qui ont augmenté de 108 000 000 \$. Tel qu'il avait été indiqué à la synthèse trimestrielle au 30 juin 1979 cette révision découle en partie du retard du gouvernement fédéral à verser à temps certains paiements au titre du régime d'assistance publique et du programme de bilinguisme en éducation. Deux de ces paiements, totalisant 59 300 000 \$ n'ont été reçus qu'en avril alors qu'ils auraient dû être versés avant la fin de l'année financière précédente. Enfin les paiements au titre de la péréquation ont été plus élevés.

Les dépenses budgétaires.

Le niveau des dépenses budgétaires a atteint 15 035 000 000 \$, soit 12,2% de plus que l'année précédente. Par rapport au Discours sur le budget, les dépenses budgétaires ont été haussées de 75 000 000 \$ soit 0,5% supérieures à la prévision initiale.

Un des principaux objectifs de la politique budgétaire au cours des dernières années a été de réduire le taux d'accroissement des dépenses budgétaires. En ce faisant, le gouvernement a néanmoins mis en place les mesures nécessaires pour corriger la situation financière de ses régimes de retraite. À cet égard 54 000 000 \$ additionnels avaient été portés aux crédits budgétaires 1978-1979 alors que les sommes créditées au budget des dépenses 1979-1980 ont été de 434 000 000 \$. Si l'on exclut ces montants, qui n'ont aucun impact direct sur la demande de biens et services dans l'économie, le taux de croissance des dépenses budgétaires en 1979-1980 est réduit à 9,4%.

TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ET DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



(1) Résultats préliminaires.

(2) Taux de croissance des dépenses budgétaires excluant les mesures nécessaires à l'amélioration de la situation financière des régimes de retraite.

Les dépenses liées aux domaines de l'éducation, de la culture et des loisirs ont augmenté de 13,2% en 1979-1980. Le facteur le plus important à souligner est le transfert aux municipalités du champ de l'impôt foncier scolaire normalisé. À compter du 1^{er} janvier 1980, le gouvernement a donc pris à sa charge la totalité des dépenses

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR MISSION

Missions	1978-1979	1979-1980 ⁽¹⁾	Variation
	(en millions de dollars)		%
Économique	1 635,9	1 806,1	10,4
Éducative et culturelle	4 091,1	4 631,0	13,2
Sociale	5 171,7	5 795,7	12,0
Gouvernementale et administrative	2 499,3	2 802,2	12,1
Total :	13 398,0	15 035,0	12,2

(1) Résultats préliminaires.

admissibles des commissions scolaires. De plus, en relation avec les mesures prises pour les régimes de retraite, un montant supplémentaire de 245 000 000 \$ a été imputé aux dépenses du domaine de l'enseignement.

Les dépenses liées aux programmes sociaux ont enregistré un taux de croissance de 12,0% en 1979-1980. Le programme de construction des centres d'accueil pour personnes âgées s'est poursuivi au cours de l'année et le nouveau programme de supplément au revenu de travail a été mis en application. Les dépenses affectées aux garderies ont également progressé de façon significative. Enfin, un montant supplémentaire de 12 000 000 \$ a été comptabilisé pour les régimes de retraite.

Les dépenses de développement économique ont connu une croissance de 10,4% en 1979-1980. Ce sont les secteurs des forêts et des mines qui ont particulièrement bénéficié de cette croissance. De plus, en complémentarité avec le programme de supplément au revenu de travail, le gouvernement a augmenté considérablement les ressources financières consacrées au secteur de la main-d'œuvre et de l'emploi afin de favoriser, par une aide financière directe, la création d'emplois dans les entreprises de caractère communautaire. Les dépenses de ce secteur sont en fait passées de 35 500 000 \$ à 63 800 000 \$.

Après avoir connu un taux de croissance de 17,7% en 1978-1979 les dépenses des programmes de gestion administrative centrale et de fonctionnement des institutions gouvernementales n'ont crû que de 12,1% en 1979-1980. Ce taux incorpore le retrait de la plus grande partie des paiements de transfert aux municipalités à compter du 1^{er} janvier 1980 dans le cadre de la mise en application de la réforme de la fiscalité municipale. Par contre, le coût des nouvelles mesures touchant les régimes de retraite pour les employés de la fonction publique a été de 122 000 000 \$. Enfin les dépenses pour le service de la dette sont estimées à 893 000 000 \$ soit 19% de plus que l'année précédente, reflétant ainsi la hausse très rapide des taux d'intérêt.

Les opérations non budgétaires

Le surplus des opérations non budgétaires est estimé à 320 000 000 \$ comparativement à 465 000 000 \$ au Discours sur le budget. Les placements, prêts et avances ont été tel que prévu de même que le surplus des comptes des régimes de retraite. Le solde des opérations non budgétaires a par contre été modifié par les variations des autres comptes.

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES 1979-1980
(en millions de dollars)

	Discours sur le budget	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget
1. Placements, prêts et avances			
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT			
Capital-actions, mise de fonds	-144,1	-275,1	-131,0
Prêts et avances	-75,7	+51,9	+127,6
Sous-total	-219,8	-223,2	-3,4
Particuliers, Sociétés et autres	-20,2	-16,8	+3,4
Total des placements, prêts et avances	-240,0	-240,0	—
2. Compte des régimes de retraite	+705,0	+705,0	—
3. Autres comptes	—	-145,0	-145,0
4. Solde	+465,0	-320,0	-145,0

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

Bien que le montant total des placements, prêts et avances soit demeuré au niveau prévu, les placements en capital-actions et mises de fonds dans les sociétés d'Etat ont été de 131 000 000 \$ plus élevés. Ce changement s'explique principalement par la conversion d'avances antérieures en capital-actions ou fonds de dotation pour un montant de 52 100 000 \$ en faveur de SIDBEC et de 32 900 000 \$ en faveur de la Société de développement industriel. Des montants additionnels de 15 000 000 \$ et 12 000 000 \$ respectivement ont été aussi consentis à la S.G.F. et à SOQUIA pour des investissements supplémentaires dans les domaines de la pétro-chimie et de l'agro-alimentaire.

La hausse des placements gouvernementaux a été compensée par des remboursements d'un montant à peu près équivalent d'avances. En plus des remboursements pour un total de 84 000 000 \$ effectués par SIDBEC et la Société de développement industriel, l'Office du crédit agricole a pu effectuer des remboursements additionnels d'avances antérieures pour 35 000 000 \$ grâce à la récupération anticipée d'anciens prêts. Suite à la liquidation de sa filiale SAMOCO, la Société Rexfor a également remboursé un montant de 10 600 000 \$.

Les autres comptes non budgétaires représentent essentiellement les variations d'une année à l'autre dans les comptes à payer, et les comptes à recevoir du gouvernement. Bien que ces comptes évoluent selon le volume global des transactions financières, ils peuvent présenter des variations majeures difficiles à prévoir d'une année à l'autre. Ainsi, en 1979-1980, la variation nette des autres comptes montre un solde négatif estimé à 145 000 000 \$. Cet accroissement des besoins financiers résulte principalement d'une hausse des comptes à recevoir et de variations importantes à l'intérieur des comptes à payer. Le gouvernement a diminué au cours de 1979-1980 ses comptes à payer à l'égard des municipalités pour un montant de plus de 100 000 000 \$. Ceux-ci étaient reliés aux compensations que recevaient les municipalités au titre de la taxe de vente avant la mise en vigueur de la réforme de la fiscalité municipale. Une modification à la formule de versement des subventions aux commissions scolaires a également amené la liquidation d'un compte à payer de l'ordre de 200 000 000 \$. D'autre part, le gouverne-

ment devra établir un compte à payer représentant les sommes afférentes au règlement des conventions collectives au 31 mars 1980 mais non encore déboursés à cette date. Le montant exact de ce compte à payer ne pourra être déterminé qu'à la fin de la présente année financière.

Les remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts ont été de 505 000 000 \$ comparativement à 360 200 000 \$ en 1978-1979. Par rapport à la prévision contenue au Discours sur le budget, les remboursements d'emprunts ont été de 90 000 000 \$ supérieurs. Cette variation est due aux remboursements plus importants d'obligations d'épargne. Malgré que les taux de rendement sur les obligations d'épargne aient été relevés en cours d'année, la hausse généralisée des taux d'intérêt a porté le total anticipé des remboursements au niveau de 205 000 000 \$. Au 31 mars 1980, l'encours des obligations d'épargne est estimé à 587 000 000 \$. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution rapide des taux d'intérêt à court terme au cours de la dernière année financière.

TAUX D'INTÉRÊT

	Obligations d'épargne du Québec	Obligations d'épargne du Canada (S-33)	Certificats à 5 ans		Banques	
			Principales fiducies	Taux d'épargne véritable	Certificats à 90 jours	
(en pourcentage)						
1979						
Avril	10,0	9,5	9,75	9,5	11,21	
Mai	10,0	9,5	9,8	9,5	11,23	
Juin	10,0	9,5	9,86	9,5	11,18	
Juillet	10,0	9,5	10,04	9,5	11,38	
Août	10,0	9,5	10,36	10,0	11,97	
Septembre	10,0	9,5	10,94	10,25	12,02	
Octobre	10,0	9,5	11,38	10,75	14,42	
Novembre	12,0	12,0	11,81	12,0 - 12,25	13,94	
Décembre	12,0	12,0	11,3	12,0	14,04	
1980						
Janvier	12,0	12,0	11,09	12,0	13,93	
Février	12,0	12,0	11,67	12,0	13,93	

Sources : Ministère des Finances du Québec.
Revue de la Banque du Canada.

2. LE FINANCEMENT⁽¹⁾

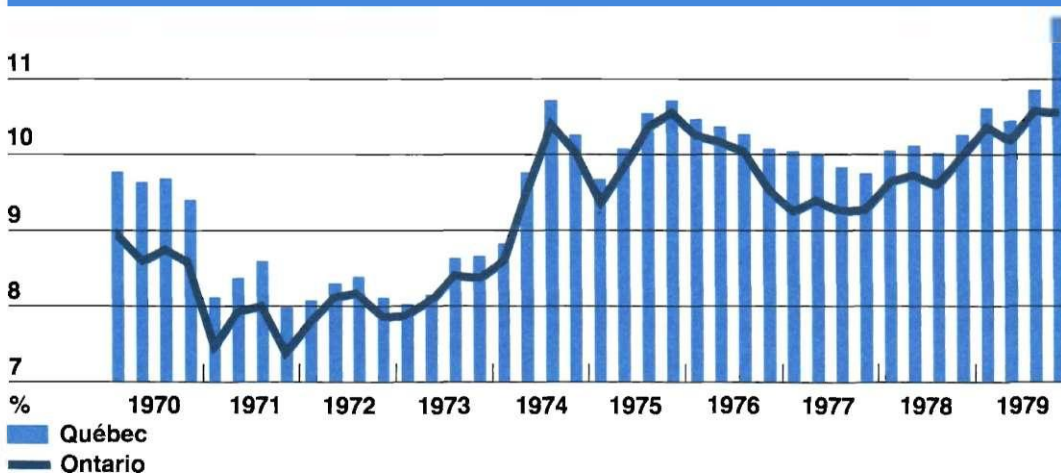
Les emprunts du gouvernement du Québec sont estimés à 1 775 000 000 \$ en 1979-1980 comparativement à 1 575 500 000 \$ l'année précédente. Des emprunts réalisés en 1979-1980, 1 428 000 000 \$, soit 80,5% auront été effectués en monnaie cana-

(1) Certaines modifications pourraient être apportées au programme de financement du gouvernement entre la date de rédaction de ce rapport et la fin de l'année financière.

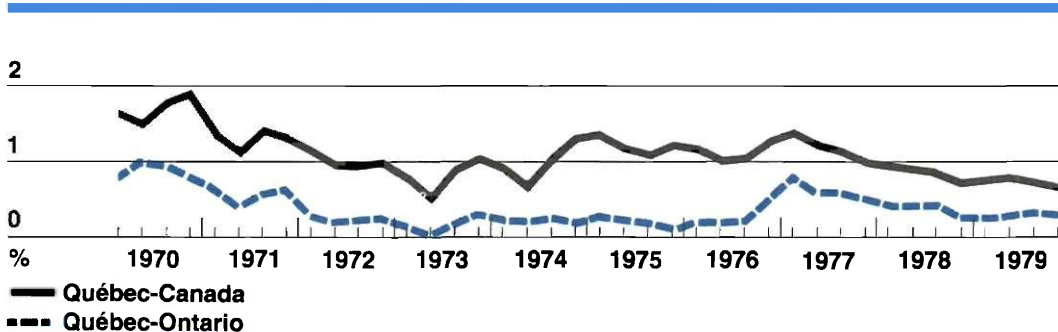
dienne dont 900 000 000 \$ auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les emprunts du gouvernement en devises autres que canadiennes sont évalués à 347 000 000 \$. Ces émissions sont libellées en dollars américains, en yen japonais et, pour la première fois un emprunt de 80 500 000 \$ a été effectué en unités de compte européennes.

En janvier 1980, le gouvernement du Québec a commencé à émettre chaque semaine des bons du Trésor à 91 jours par voie de soumission publique. Le montant total des bons qui seront émis en date du 31 mars 1980 est estimé à 135 000 000 \$. L'utilisation de cet instrument de financement par le gouvernement vise plusieurs objectifs. En effet, le marché monétaire canadien et international a pris une importance accrue au cours des dernières années, et le gouvernement a voulu stimuler le développement de ce marché au Québec en fournissant aux institutions financières y opérant la possibilité d'investir dans des titres québécois à court terme. Par rapport à son propre financement, le gouvernement vise également à introduire plus de flexibilité dans la réalisation de ses programmes d'emprunts afin de mieux les adapter aux conditions du marché. Les institutions financières, incluant des courtiers en valeurs mobilières enregistrés auprès de

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO



ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT



Source : A.E. Ames Co. Limited.

la Commission des valeurs mobilières du Québec, la Caisse centrale Desjardins, les banques à charte, la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal et la Caisse de dépôt et placement du Québec sont invitées à soumettre une offre chaque semaine au ministère des Finances pour une partie ou la totalité du montant à émettre.

La conjoncture financière internationale a été marquée par une très forte hausse des taux d'intérêt tant à court qu'à long terme et ce, en particulier au cours des derniers mois. En réaction à ces hausses généralisées le gouvernement a modifié temporairement sa politique d'emprunt afin de raccourcir la durée de ses nouveaux emprunts et éviter de s'engager à long terme au moment où la conjoncture financière est grandement perturbée. L'émission de bons du Trésor répond à cet objectif. En outre le gouvernement effectuera des emprunts à même les conventions de crédit contractées auprès de diverses banques et institutions financières.

La forte hausse des taux de rendement sur les titres du gouvernement au cours du deuxième trimestre de 1979 s'est produite au moment où l'ensemble des taux d'intérêt ont augmenté au Canada en réponse à l'orientation plus restrictive de la politique monétaire⁽¹⁾. Cependant, la position relative des titres du Québec s'est maintenue sur les marchés financiers après l'amélioration observée en 1978 comme l'indique l'évolution des écarts de rendement entre les titres du Québec et ceux du gouvernement fédéral en 1979. Il en est de même pour l'écart entre les titres du Québec et ceux de l'Ontario.

3. LA DETTE

Au 31 mars 1980, la dette du gouvernement du Québec, incluant l'encours des bons du Trésor totalisera 9 250 000 000 \$. Les emprunts faits sur les marchés étrangers ayant été relativement inférieurs à ceux des années passées, la proportion de la dette totale en monnaies étrangères a diminué de un point de pourcentage pour se situer à 26,4%. La plus grande partie de la dette en devises étrangères est en dollars américains, soit 1 836 000 000 \$.

DETTE DU GOUVERNEMENT Estimation au 31 mars 1980

Monnaie d'émission	En millions \$	En proportion du total
Dollar canadien	6 806	73,6
Dollar américain	1 836	19,8
Mark allemand	237	2,6
Franc français	21	0,2
Yen japonais	270	2,9
Unités de compte européennes	80	0,9
	9 250	100,0

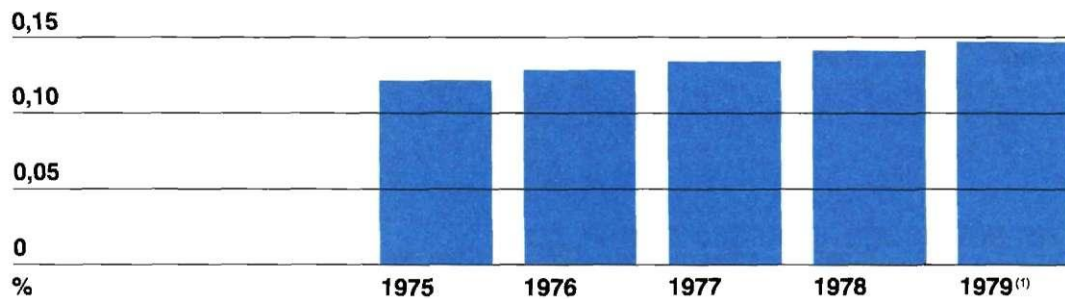
Note : La dette en monnaie étrangère est exprimée en équivalent canadien aux dates de réalisation des emprunts.

(1) La politique monétaire de la Banque du Canada et l'évolution des taux d'intérêt et du taux de change du dollar canadien sont analysées à la section 5 du présent rapport.

Au cours des années récentes, l'échéance moyenne de la dette a quelque peu augmenté. Le recours du gouvernement du Québec à de nouveaux segments des marchés financiers, notamment par des émissions d'une échéance de 3 à 6 ans et l'émission de bons du Trésor n'a pas eu d'effet sensible sur les échéances. De fait, celle-ci est passée de 11,9 ans en 1978 à 12,0 ans en 1980.

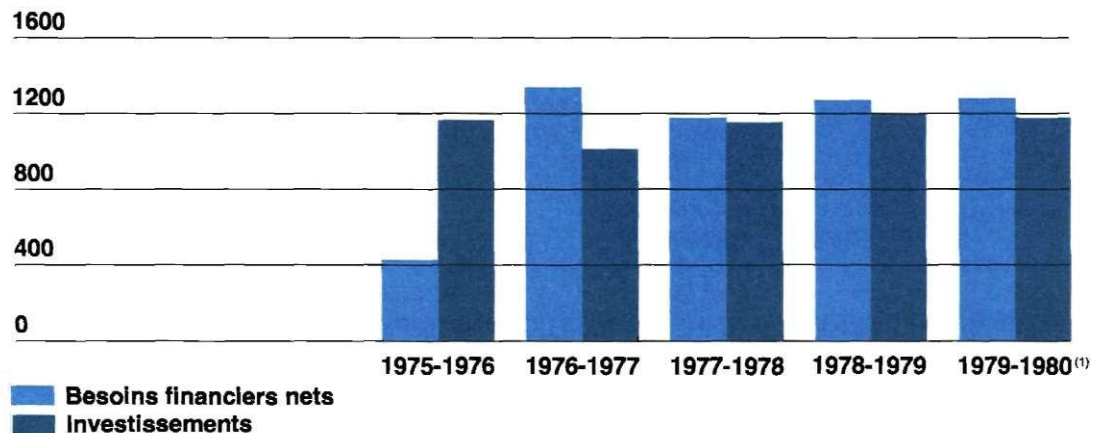
Le graphique ci-dessous montre que la dette du gouvernement représente 14,9% du produit intérieur brut du Québec en 1979-1980, soit une augmentation de 0,7 point de pourcentage par rapport à 1978. Par ailleurs, le taux de croissance de la dette à long terme s'est établi à 15,9% au cours de l'année financière, en comparaison de 18,0% l'année précédente.

RAPPORT DE LA DETTE À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



(1) Résultats préliminaires.

BESOINS FINANCIERS NETS ET INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (en millions de dollars)



(1) Résultats préliminaires.

L'accroissement de la dette au cours des dernières années reflète les objectifs de la politique budgétaire et fiscale poursuivis par le gouvernement. Au cours des dernières années les dépenses d'investissement ont eu tendance à se stabiliser. Cette tendance découle de la diminution des besoins de construction d'infrastructure et de la plus faible croissance de la clientèle des réseaux d'éducation et des affaires sociales. D'autre part, la croissance des dépenses budgétaires a été fortement réduite. Du côté fiscal, la priorité du gouvernement a été de diminuer le fardeau fiscal des contribuables québécois. Enfin cette évolution répond à la nécessité d'assurer de façon encore plus prononcée le soutien de l'activité économique fortement influencée par la situation observée tant au niveau national qu'international.

4. LES EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC

Les emprunts bruts de l'ensemble du secteur public pour l'année civile 1979 sont estimés à 4 311 000 000 \$, ce qui représente une hausse de 230 000 000 \$ ou 5,6% par rapport à 1978. Cet accroissement est principalement attribuable aux emprunts d'Hydro-Québec qui se sont élevés à 1 847 000 000 \$ au cours de l'année en comparaison de 1 542 000 000 \$ un an auparavant. Par ailleurs, les emprunts des municipalités et communautés urbaines de même que ceux des institutions d'enseignement et des institutions de santé et de bien-être se sont établis à des niveaux inférieurs à ceux enregistrés au cours des années antérieures.

EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC

	1975	1976	1977	1978	1979 ⁽¹⁾
	(en millions de dollars)				
Gouvernement	921	1 341	1 337	1 434	1 502
Institutions d'enseignement	310	301	304	271	232
Institutions de santé et de bien-être	52	43	79	84	43
Hydro-Québec	1 075	1 752	1 097	1 542	1 847
Autres sociétés d'État ⁽²⁾	162	1 036 ⁽³⁾	77	37	80
Municipalités et communautés urbaines	843	955	968	713	607
	3 363	5 428	3 862	4 081	4 311

(1) Résultats préliminaires.

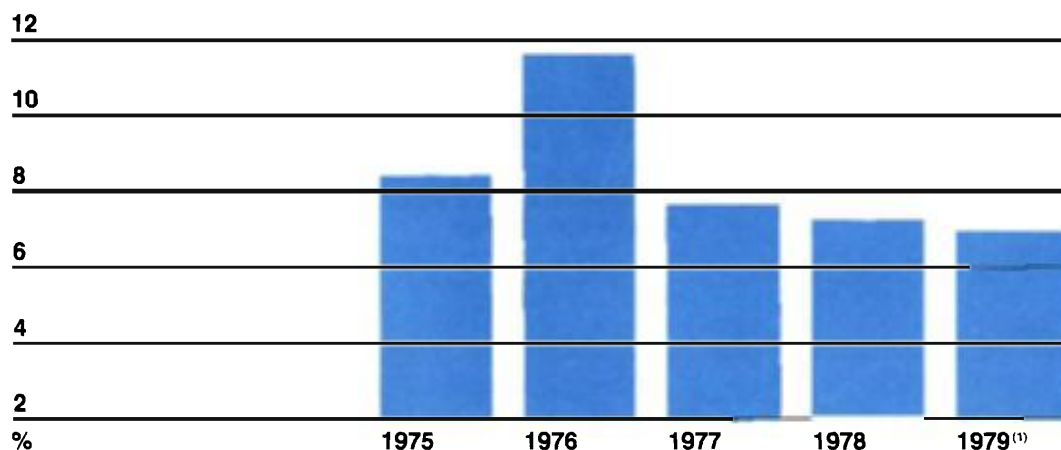
(2) Incluant la Société d'habitation du Québec.

(3) Régie des installations olympiques et Sidbec principalement.

Sources : Bureau de la statistique du Québec.
Ministère des Finances du Québec.

Les emprunts réalisés sur le marché canadien ont totalisé 3 100 000 000 \$ en 1979, ce qui équivaut à 72% de l'ensemble des emprunts du secteur public. Les emprunts en devises étrangères sont estimés à 1 200 000 000 \$, comparativement à 1 700 000 000 \$ et 1 600 000 000 \$ au cours des deux années précédentes. Enfin, comme l'indique le graphique ci-dessous, le rapport des emprunts bruts du secteur public au produit intérieur brut continue à diminuer, s'établissant à 7% en 1979.

EMPRUNTS BRUTS DU SECTEUR PUBLIC EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



(1) Résultats préliminaires.

Sources : Bureau de la statistique du Québec.
Ministère des Finances du Québec.

5. LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET LES TAUX D'INTÉRÊT

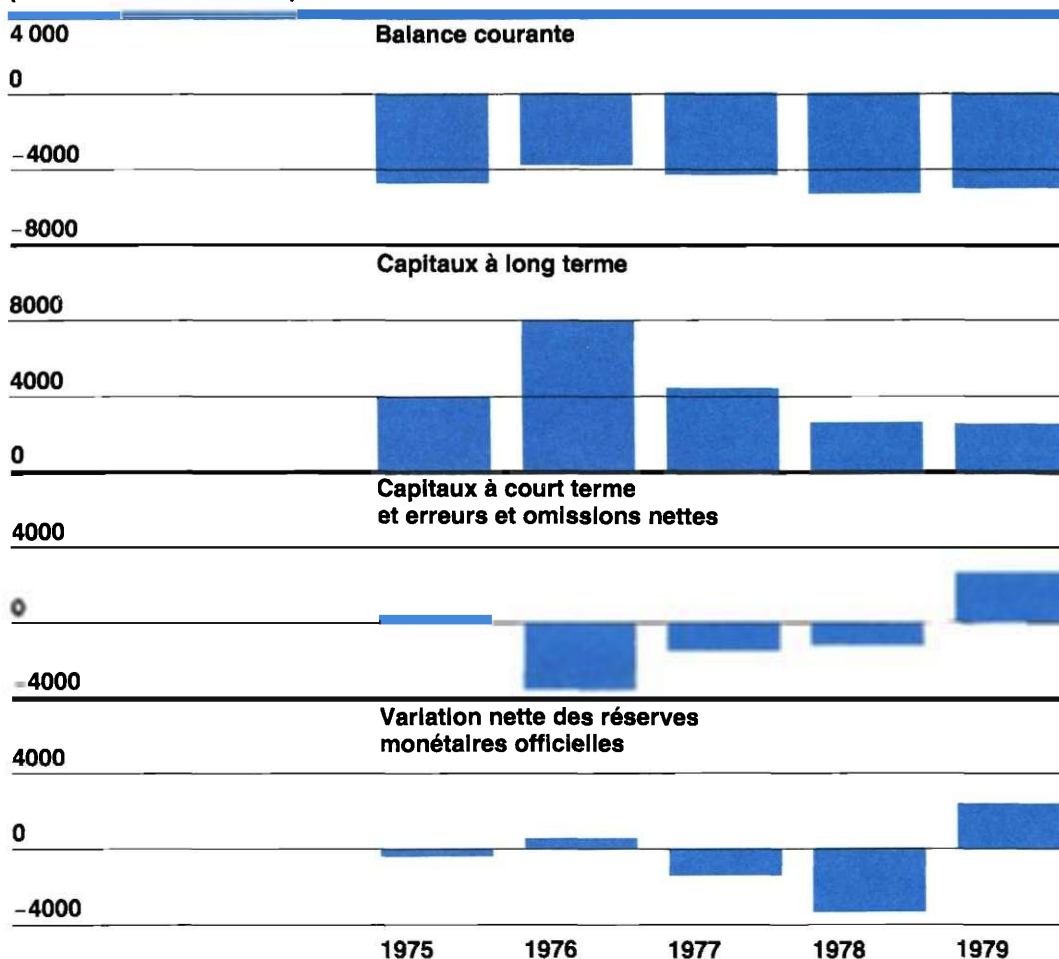
Le financement du secteur public québécois, comme celui de l'ensemble des agents économiques, a été fortement influencé au cours de la dernière année par l'évolution de la politique monétaire canadienne. Celle-ci a été caractérisée par un relèvement prononcé des taux d'intérêt au Canada, en parallèle avec l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis.

L'inflation et le taux de change

La politique monétaire canadienne a été déterminée, pour l'essentiel, depuis plusieurs trimestres en fonction d'un objectif de taux de change et de balance des paiements alors que le Canada enregistre un important déficit de la balance courante des paiements qui doit être financé par les entrées de capitaux. En outre, selon la Banque du Canada, la politique monétaire est orientée de façon à lutter contre les pressions inflationnistes qui se sont développées dans l'économie. Cette préoccupation des autorités monétaires à l'égard de l'inflation qui a commencé à apparaître à partir de 1975 vise notamment à maintenir la position concurrentielle des entreprises canadiennes sur les marchés internationaux. Néanmoins, les pressions inflationnistes se sont accrues ces dernières années, et le rythme d'augmentation des prix à la consommation est passé de 8,0% en 1977 à 8,9% en 1978 et 9,1% en 1979.

En 1979, le déficit au compte courant de la balance des paiements est évalué à 5 018 000 000 \$, en baisse de 284 000 000 \$ par rapport à l'année précédente. L'importance du déficit, qui représente malgré tout près de 2% du produit national brut, apparaît clairement lorsqu'on considère l'ampleur des entrées nettes de capitaux au Canada qu'il nécessite si on veut éviter un ajustement à la baisse du cours du change du dollar canadien. Le graphique « Balance des paiements du Canada » met en parallèle le déficit au compte courant et les divers mouvements de capitaux ou de variations des réserves monétaires officielles qui ont contribué à le financer.

BALANCE DES PAIEMENTS DU CANADA
(en millions de dollars)



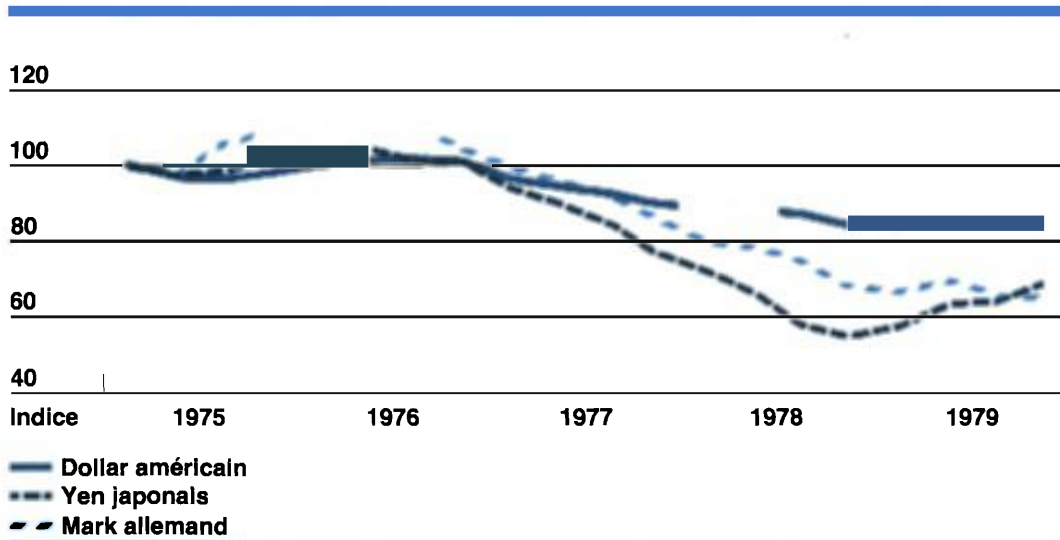
Source : Statistique Canada.

Au cours de 1979, les entrées nettes de capitaux à long terme se sont établies à 3 200 000 000 \$, soit un niveau comparable à celui observé pour l'ensemble de l'année 1978, et ce en dépit d'une légère diminution de l'écart entre les taux à long terme pratiqués au Canada et aux États-Unis. En outre, pour la première fois depuis 1970, les sociétés ont effectué plus d'emprunts à l'étranger que les provinces.

Quant aux mouvements des capitaux à court terme, ils ont été positifs en faveur du Canada en 1979, alors qu'ils avaient été négatifs au cours des trois années précédentes. Le résultat net de ces flux de balances des paiements s'est traduit par un accroissement des réserves officielles de liquidités internationales du Canada de 2 100 000 000 \$ au cours de cette période. En 1977 et 1978, les réserves monétaires officielles du Canada avaient diminué respectivement de 1 400 000 000 \$ et 3 300 000 000 \$, reflétant les interventions de la Banque du Canada pour amortir la chute du dollar.

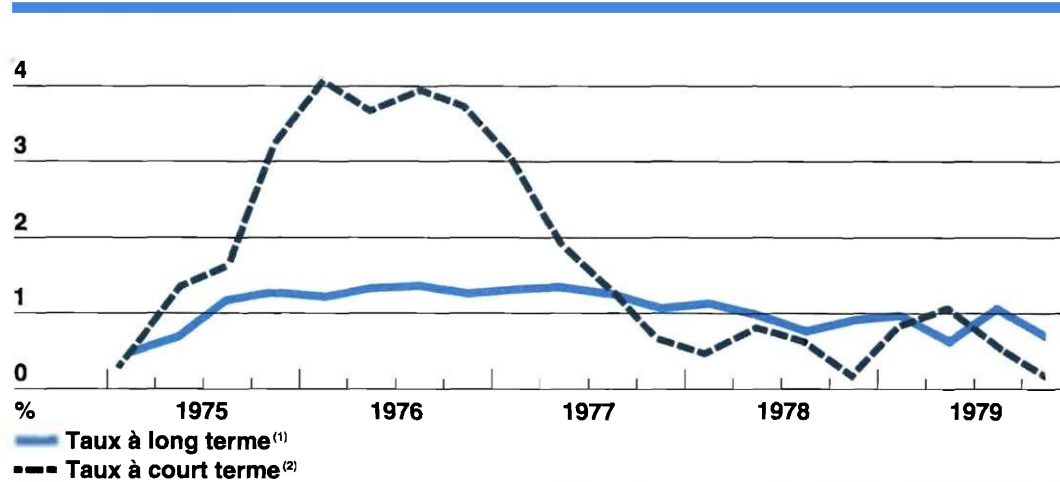
Contrairement au mouvement à la baisse observé depuis la fin de 1976, le cours du change du dollar canadien par rapport au dollar américain semble s'être stabilisé au cours de 1979, atteignant un creux de près de 83 cents américains au début de février pour se raffermir par la suite et se situer aux environs de 85,5 cents américains en fin d'année.

**COURS DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN
PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN,
AU YEN JAPONAIS ET AU MARK ALLEMAND. (1975 : 1 = 100)**



Source : Banque du Canada.

ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS



- (1) Écart entre l'indice des obligations des 10 provinces de McLeod Young & Weir et celui des obligations industrielles américaines de Moody's.
- (2) Écart entre le taux du papier des sociétés de financement à 90 jours au Canada et celui du papier commercial aux États-Unis.

Source : Banque du Canada

L'évolution des taux d'intérêt au Canada en comparaison de ceux pratiqués aux États-Unis reflète le renforcement du dollar canadien au cours du deuxième semestre. L'écart entre ces taux, comme le montre le graphique ci-dessus, a diminué graduellement depuis le milieu de 1979.

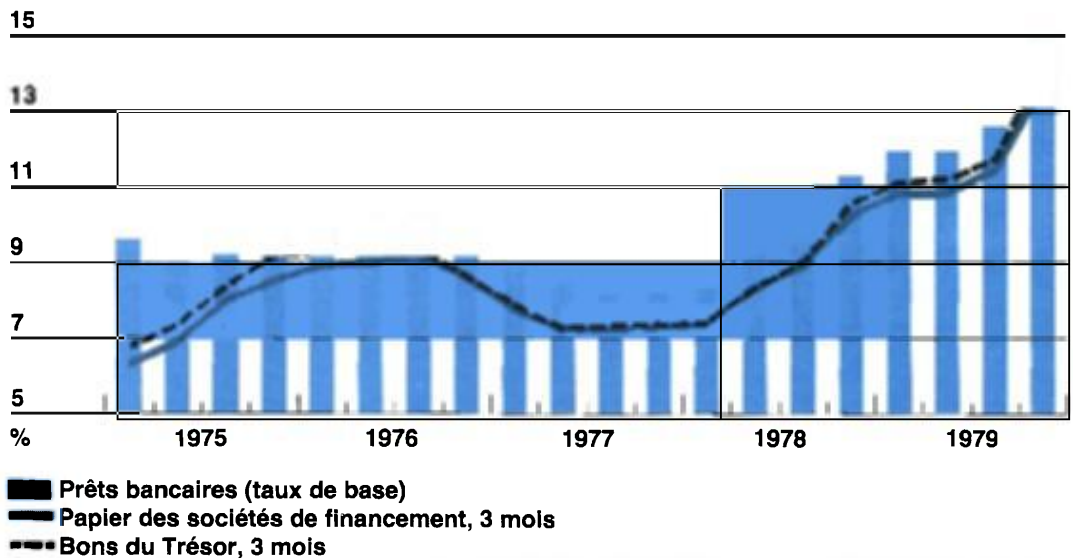
Les taux d'intérêt

Sauf, durant une courte période de stabilité au premier semestre de 1979, les taux d'intérêt à court terme au Canada ont poursuivi la hausse amorcée au début de 1978. Au cours du second semestre, ils ont été relevés de façon prononcée par la Banque du Canada en raison de la nécessité de maintenir un écart positif entre les taux pratiqués au Canada et aux États-Unis, les taux américains étant alors en hausse suite à la mise en application de la politique de lutte à l'inflation par les autorités monétaires américaines.

En fait, le taux de base des prêts bancaires s'est accru de 300 points de base au cours de 1979 pour se situer à 15% en fin d'année. Parallèlement à cette hausse, le taux des bons du Trésor à 91 jours et celui sur le papier des sociétés de financement à 90 jours ont augmenté de quelque 350 points de base pour atteindre au quatrième trimestre de l'année des sommets de 13,7% et 14,2%, respectivement.

Au début de 1979, les taux d'intérêt à long terme se situaient aux environs des sommets de la fin de 1975. Ils ont baissé pendant quelques mois, et se sont accrus de façon très importante pendant la seconde moitié de l'année. Cette évolution est similaire à ce qui

TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME



Source : Banque du Canada

s'est passé au niveau des taux d'intérêt à long terme américains. L'augmentation du dernier trimestre résulte du resserrement très marqué de la politique monétaire et du relèvement des anticipations inflationnistes dues à l'accroissement de plus en plus rapide des prix et à la poursuite de la croissance économique. Les taux à long terme canadiens ont alors atteint des niveaux inégalés par le passé.

TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME

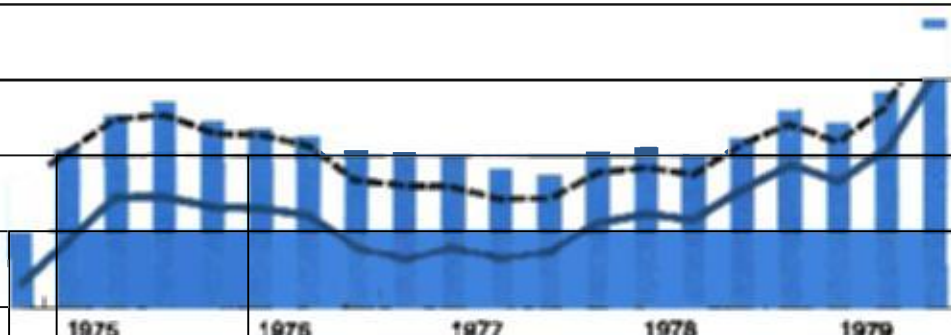
12

11

10

8

%



■ Québec
 - - - 10 provinces (McLeod)
 — Canada

Sources : Banque du Canada et A.E. Ames Co. Limited.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES SOMMAIRE (en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Résultats préliminaires ⁽¹⁾ 1979-1980
1. Opérations budgétaires				
Revenus	+ 9 725,9	+ 11 159,2	+ 11 923,5	+ 13 445,0
Dépenses	- 10 716,8	- 12 043,3	- 13 398,0	- 15 035,0
Déficit	- 990,9	- 884,1	- 1 474,5	- 1 590,0
2. Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	- 197,0	- 266,1	- 270,5	- 240,0
Compte des régimes de retraite	+ 186,4	+ 264,4	+ 315,7	+ 705,0
Autres comptes	- 335,4	- 289,2	+ 164,4	- 145,0
Solde	- 346,0	- 290,9	+ 209,6	+ 320,0
Besoins financiers nets	- 1 336,9	- 1 175,0	- 1 264,9	- 1 270,0
3. Remboursements d'emprunts	- 348,4	- 239,7	- 360,2	- 505,0
4. Besoins financiers bruts	- 1 685,3	- 1 414,7	- 1 625,1	- 1 775,0
5. Financement				
Variation de l'encaisse	+ 330,7	+ 372,4	+ 49,6	—
Nouveaux emprunts	+ 1 354,6	+ 1 042,3	+ 1 575,5	+ 1 775,0
Total	+ 1 685,3	+ 1 414,7	+ 1 625,1	+ 1 775,0

N.B. : Pour les opérations financières, le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

(1) Les données financières 1979-1980 sont établies sur la base des résultats des onze premiers mois de l'année financière et d'une prévision des dépenses et revenus pour le mois de mars.

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
REVENUS BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)**

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Résultats prélimi- naires 1979-1980
1. Impôts sur les revenus et sur les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	3 247,1	3 903,2	4 227,3	4 705,0
Contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie	368,9	437,9	482,9	515,0
Impôt des sociétés ⁽¹⁾	588,9	541,6	624,9	782,0
Droits de successions	27,4	24,6	25,0	40,0
Impôt foncier	—	—	—	16,0
	4 232,3	4 907,3	5 360,1	6 058,0
2. Taxes à la consommation				
Ventes en détail	1 341,1	1 423,1	1 366,0	1 618,0
Carburants	428,5	451,0	445,9	455,0
Tabacs	82,8	82,2	136,0	141,0
Repas et hôtellerie	125,3	150,1	154,3	181,0
Autres ⁽²⁾	32,4	39,5	47,4	57,0
	2 010,1	2 145,9	2 149,6	2 452,0
3. Droits et permis				
Véhicules automobiles	183,0	190,1	216,2	240,0
Boissons alcooliques	54,6	55,1	57,1	61,0
Ressources naturelles ⁽³⁾	50,9	78,7	89,9	86,0
Pari mutuel	22,2	23,9	24,9	27,0
Autres droits et permis	29,8	27,7	35,8	47,0
	340,5	375,5	423,9	461,0
4. Revenus divers				
Ventes de biens et services	108,2	125,3	126,1	134,0
Intérêts	166,0	138,2	159,7	184,0
Amendes, confiscations et recouvrements	52,8	57,8	51,2	51,0
	327,0	321,3	337,0	369,0
5. Transferts des sociétés d'État				
Société des alcools du Québec	165,0	180,0	215,0	175,0
Société des loteries et courses du Québec	70,1	73,3	85,2	100,0
Hydro-Québec	20,0	20,0	20,0	—
	255,1	273,3	320,2	275,0
Total des revenus autonomes	7 165,0	8 023,3	8 590,8	9 615,0
6. Transferts du gouvernement du Canada				
Péréquation	1 145,4	1 277,5	1 340,3	1 709,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	845,0	1 197,4	1 201,6	1 259,0
Contributions aux programmes de bien-être	389,5	365,1	408,3	534,0
Autres programmes	181,0	295,9	382,5	328,0
Total des transferts du gouvernement du Canada	2 560,9	3 135,9	3 332,7	3 830,0
Total des revenus budgétaires	9 725,9	11 159,2	11 923,5	13 445,0

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital, primes d'assurance et places d'affaires.

(2) Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en millions de dollars)

Ministères	Résultats préliminaires			
	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Affaires culturelles	43,0	56,8	69,0	70,5
Affaires intergouvernementales	21,7	30,1	36,6	41,8
Affaires municipales	194,9	238,2	304,3	353,7
Affaires sociales	3 473,9	3 802,8	4 284,8	4 743,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	211,1	235,4	258,1	274,1
Assemblée nationale	21,9	26,1	31,2	33,6
Communications	69,7	80,8	95,7	113,2
Conseil exécutif	55,8	86,6	85,6	103,8
Conseil du trésor	2,6	3,1	4,0	5,3
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	11,5	14,9	18,7	22,6
Éducation	2 999,6	3 449,2	3 662,3	3 923,2
Énergie et Ressources	100,5	126,9	159,0	177,7
Environnement	30,7	40,7	48,0	61,7
Finances	552,5	665,4	796,3	943,1
Fonction publique	90,7	98,0	117,8	468,8
Immigration	10,2	11,4	13,6	18,4
Industrie, Commerce et Tourisme	93,4	107,5	116,6	116,4
Justice	317,2	321,4	360,5	403,1
Loisirs, Chasse et Pêche	115,5	157,0	159,1	180,3
Régie de l'assurance-maladie du Québec	603,8	705,2	787,0	915,9
Revenu	453,1	481,2	566,5	474,3
Transports	1 038,1	1 060,5	1 137,4	1 233,9
Travail et Main-d'oeuvre	59,2	61,7	70,5	108,3
Travaux publics et Approvisionnement	146,2	182,4	215,4	248,3
Total des dépenses budgétaires	10 716,8	12 043,3	13 398,0	15 035,0

N.B. Les dépenses budgétaires sont présentées selon la structure des ministères en vigueur le 31 décembre 1979.

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
(en millions de dollars)**

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Résultats prélimi- naires 1979-1980
1. Placements, prêts et avances				
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC				
CAPITAL-ACTIONS ET MISE DE FONDS				
SIDBEC	-53,0	-84,8	-81,8	-163,5 ⁽¹⁾
Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)	—	—	—	-32,9 ⁽²⁾
Société générale de financement (S.G.F.)	-24,5	-9,7	-10,0	-15,0
Société nationale de l'amiante (S.N.A.)	—	—	-4,7	-6,0
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	-7,6	-3,4	-9,9	-18,9
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	-2,9	-7,0	-3,0	-19,0
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-7,5	-9,0	-15,5	-15,7
Autres	-14,4	-5,5	-6,0	-4,1
	-109,9	-119,4	-130,9	-275,1
PRÊTS ET AVANCES				
Office des autoroutes du Québec	-14,3	-19,4	-16,6	-23,3
Office du crédit agricole du Québec	-41,5	-55,6	-33,5	-54,9
Sidbec	—	-27,1	-25,0	+52,1 ⁽¹⁾
Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)	+5,0	-6,5	-13,5	+24,1 ⁽²⁾
Société générale de financement (S.G.F.)	—	-9,0	-6,0	-18,0
Société d'habitation du Québec (S.H.Q.)	-6,6	-17,1	-35,0	-40,0
Autres	-13,1	-9,3	-4,8	-2,1
	-70,5	-144,0	-134,4	-51,9
Total des entreprises du gouvernement du Québec	-180,4	-263,4	-265,3	-223,2
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX	-10,5	-1,1	-1,0	—
PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET AUTRES	-6,1	-1,6	-6,2	-16,8
Total des placements, prêts et avances	-197,0	-266,1	-270,5	-240,0

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES — suite
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Résultats prélimi- naires 1979-1980
2. Compte des régimes de retraite				
Contributions et cotisations	- 301,2	- 400,9	+ 481,3	+ 900,0
Prestations	- 114,8	- 136,5	- 165,6	- 195,0
Total du compte des régimes de retraite	+ 186,4	- 264,4	+ 315,7	+ 705,0
3. Autres comptes				
Espèces en main et dépôts en circulation	- 3,8	- 49,4	- 3,8	- 9,0
Chèques en circulation	- 34,8	- 14,7	+ 37,7	—
Comptes d'accord de perception fiscale	+ 24,8	- 45,2	+ 20,7	- 26,6
Comptes à recevoir	- 204,9	- 106,1	- 2,2	- 124,8
Intérêts courus à recevoir	+ 1,8	- 5,7	- 13,1	- 8,8
Avances des fonds en fidéicomis	- 3,5	+ 0,7	- 4,7	—
Comptes à payer	- 219,8	- 184,7	+ 83,0	- 20,8
Intérêts courus à payer	+ 28,2	- 25,5	- 33,0	- 45,0
Total des autres comptes	- 335,4	- 289,2	- 164,4	- 145,0
Total des opérations non budgétaires	- 346,0	- 290,9	+ 209,6	+ 320,0

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

(1) Incluant un montant de 52 100 000 \$ converti de « Prêts et avances » à « Capital-actions ».

(2) Incluant un montant de 32 900 000 \$ d'avances à la S.D.I. converties en fonds propre de la Société (dotation).

**LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS
PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1979-1980**

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance ⁽³⁾	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur ⁽⁴⁾
(en millions)		%			\$	%
50,0 \$		10,25 *	15 avril	1986-04-15	100,00	10,00
150,0 ⁽⁵⁾		10,625	17 avril	2003-04-17	99,75	10,65
48,3		10,60	1 ^{er} mai	1994-05-01	100,00	10,60
76,7		10,70	1 ^{er} mai	1999-05-01	100,00	10,70
60,0 ⁽⁵⁾		10,70	1 ^{er} mai	1999-05-01	100,00	10,70
114,1		⁽⁶⁾	1 ^{er} juin	1989-06-01	100,00	⁽⁶⁾
150,0 ⁽⁵⁾		10,35	15 juin	2002-06-15	100,00	10,35
82,1	70,0 \$ E.U.	9,75 *	15 juin	1989/94-06-15	100,00	9,52
87,8	75,0 \$ E.U.	9,85 *	9 août	1989/94-08-09	100,00	9,62
125,0 ⁽⁵⁾		10,90	24 septembre	2004-09-24	100,00	10,90
75,0 ⁽⁵⁾		11,25	17 octobre	1994-10-17	100,00	11,25
15,0 ⁽⁷⁾		12,00	1 ^{er} novembre	1999-11-01	100,00	12,00
80,5	40,0 U.C.E. ⁽⁸⁾	9,25 *	17 décembre	1980/94-12-17	100,00	9,05
75,0 ⁽⁵⁾		11,70	27 décembre	2004-12-27	100,00	11,70
97,1	20 000,0 Yen	8,30	30 janvier	1986/90-01-30	99,95	8,31
0,6 ⁽⁷⁾		10,00	1 ^{er} février 1978	1998	100,00	10,00
0,6 ⁽⁷⁾		10,55	1 ^{er} février 1979	1999	100,00	10,55
0,6 ⁽⁷⁾		12,85	1 ^{er} février 1980	2000	100,00	12,85
150,0 ⁽⁵⁾		13,125	27 février	1986-02-27	100,00	13,125
8,1 ⁽⁹⁾		Divers	Diverses	1999/2000	100,00	Divers
3,5 ⁽⁹⁾		Divers	Diverses	2007/2008	100,00	Divers
135,0 ⁽¹⁰⁾		Divers	Diverses	91 jours	divers	Divers
125,0 ^{(5) (11)}						
65,0 ⁽¹¹⁾						
1 775,0						

- (1) Les emprunts en monnaies étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur nominale à la date de leur réalisation.
- (2) Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de ceux marqués d'un astérisque qui sont payables une fois l'an.
- (3) Certains de ces emprunts peuvent être remboursés avant échéance au gré de l'emprunteur.
- (4) Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêt payable semestriellement.
- (5) La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ou en partie à ces emprunts obligataires.
- (6) Le taux d'intérêt sur les obligations d'épargne est de 10% du 1^{er} juin 1979 au 31 octobre 1979, du 12% du 1^{er} novembre 1979 au 31 mai 1981, de 11% du 1^{er} juin 1981 au 31 mai 1982 et par la suite de 10 1/2% jusqu'à échéance.
- (7) Émissions contractées auprès des bénéficiaires aux termes de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.
- (8) Unités de compte européennes.
- (9) Emprunts auprès du gouvernement du Canada en vertu du Régime de pensions du Canada et du programme des zones spéciales.
- (10) Bons du Trésor du Québec.
- (11) Emprunt prévu en mars 1980.

N.B. Le gouvernement du Québec a contracté en 1979-80 auprès de diverses banques et institutions financières internationales une convention de crédit de 400 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel des banques canadiennes. En 1978-79, le gouvernement avait contracté deux conventions de crédit totalisant 800 000 000 \$ E.U. En date du 29 février 1980, les soldes disponibles aux termes de ces conventions de crédit totalisaient 400 000 000 \$ et 400 000 000 \$ E.U.

**LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS
PAR HYDRO-QUÉBEC EN 1979**

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance ⁽³⁾	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur ⁽⁴⁾
(en millions)		%			\$	%
238,8 \$	200,0 \$ E.U.	10,00	1 ^{er} février	2009-02-01	100,00	10,00
135,0 ⁽⁵⁾		10,75	27 mars	2004-03-27	100,00	10,75
15,0		10,40	27 mars	1989-03-27	100,00	10,40
140,0 ⁽⁵⁾		10,25	15 mai	2003-05-15	98,875	10,38
10,0		10,00	15 mai	1989-05-15	99,625	10,06
86,7	75,0 \$ E.U.	10,00 *	15 mai	1999-05-15	99,00	9,88
115,9	100,0 \$ E.U.	9,85 *	10 mai	1989/94-05-10	100,00	9,61
235,3	200,0 \$ E.U.	10,125	15 juin	2009-06-15	100,00	10,125
150,0 ⁽⁵⁾		10,25	24 juillet	2003-05-15	98,25	10,45
150,0 ⁽⁵⁾		11,00	15 octobre	2004-10-15	99,75	11,03
235,2	200,0 \$ E.U.	11,25	15 octobre	2009-10-15	98,75	11,40
200,0 ⁽⁶⁾		11,00	15 novembre	2004-10-15	94,75	11,65
135,0 ⁽⁵⁾		10,75	20 décembre	2004-03-27	92,50	11,68

1 846,9

(1) Les emprunts en monnaies étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur nominale à la date de leur réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de ceux marqués d'un astérisque qui sont payables une fois l'an.

(3) La plupart de ces emprunts peuvent être remboursés avant échéance au gré de l'emprunteur.

(4) Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêt payable semestriellement.

(5) La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ou en partie à ces emprunts obligataires.

(6) Émission achetée par Alberta Heritage Savings Trust Fund.

N.B. Hydro-Québec a contracté en 1978 et en 1979 auprès de diverses banques et institutions financières internationales deux conventions de crédit de 500 000 000 \$ et 500 000 000 \$ E.U. portant respectivement intérêt au taux préférentiel canadien et au taux fixé sur le marché inter-bancaire de l'euro-dollar à Londres (LIBOR). Au 29 février 1980, aucun emprunt n'a été réalisé aux termes de ces conventions de crédit.

**PRINCIPALES ENTREPRISES PUBLIQUES ET FONDS
SPÉCIAUX DE LA MISSION ÉCONOMIQUE DANS LESQUELS
LE GOUVERNEMENT DÉTIENT UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE
année financière 1978**

	Actif	Ventes	Revenu (perte nette) de l'exercice
	(en milliers de dollars)		
Entreprises à caractère financier			
Caisse de dépôt et placement du Québec	7 988 069 ⁽¹⁾		627 243
Société de développement industriel du Québec	120 309		1 851
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	1 859		143
Entreprises à caractère industriel et commercial			
Société des alcools du Québec	198 346	575 764	197 934
Société des loteries et courses du Québec	23 674	244 122	86 151
Société générale de financement du Québec (bilan consolidé, 9 filiales)	647 403	316 921	(14 367)
Société du parc industriel du centre du Québec	36 904	—	—
Centre de recherche industrielle du Québec	14 438	—	(48)
Entreprises reliées aux ressources naturelles			
Hydro-Québec et ses filiales	12 886 485	1 621 614	522 943
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et sa filiale LOUVEM	29 822	15 203	(7 613)
Sidbec et ses filiales	934 384	294 918	(33 140)
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR)	87 567	28 739	3 796
Société de développement de la Baie James (SDBJ)	67 477	—	50
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	101 399	617	—
Entreprises reliées au transport			
Office des autoroutes du Québec	445 897	33 156	(10 566)
Société des traversiers du Québec	18 429	3 968	(282)
Entreprises reliées à l'agriculture			
Office du crédit agricole du Québec	370 348	—	—
Régie de l'assurance-récolte du Québec	8 613	3 629	2 778
Raffinerie de sucre du Québec	11 376	3 831	(89)
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	17 814	6 956	437

(1) Total des biens sous gestion.

ANNEXE III
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES — IMPÔTS

**ANNEXE III
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES — IMPÔTS**

IMPÔT SUR LE REVENU	III - 3
• Indexation des exemptions personnelles	III - 3
• Réduction générale de l'impôt des particuliers	III - 3
• Déductibilité de la rémunération versée au conjoint	III - 5
• Taux d'intérêt prescrit aux fins du calcul de l'avantage conféré à un contribuable	III - 5
• Déduction supplémentaire à l'égard des frais d'exploration engagés au Québec	III - 6
• Hausse du taux d'imposition sur le revenu des corporations non éligibles à la déduction accordée aux petites entreprises	III - 7
TAXE SUR LE CAPITAL	III - 7
• Hausse de la taxe sur le capital des corporations d'assurance	III - 7
• Hausse de la taxe additionnelle sur le capital des corporations de raffinage du pétrole	III - 7
STIMULANTS FISCAUX AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	III - 7
DROITS SUCCESSORAUX	III - 8
TAXE DE VENTE EN DÉTAIL	III - 9
• Vêtements	III - 9
• Textiles	III - 9
• Meubles	III - 10
• Autres	III - 10
TAXE SUR LE TABAC	III - 10
TAXE SUR LES CARBURANTS	III - 11
LICENCES	III - 12
• Modifications au droit sur le pari mutuel	III - 12
• Modifications au droit sur les contenants à remplissage unique	III - 13
TAUX D'INTÉRÊT PRESCRIT EN VERTU DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU REVENU	III - 13

1. IMPÔT SUR LE REVENU

Indexation des exemptions personnelles

Les exemptions personnelles ont été augmentées de 12,5% le 1^{er} janvier 1980. Cette hausse est constituée du report d'un an de l'indexation de 6% initialement prévue au 1^{er} janvier 1979 et de l'indexation additionnelle de 6% au 1^{er} janvier 1980, soit un taux composé de 12,36%, arrondi à 12,5%.

Au 1^{er} janvier 1981, les exemptions personnelles feront de nouveau l'objet d'une indexation additionnelle de 7,5%, soit un taux composé de 21% depuis le début du processus d'indexation des exemptions personnelles.

ÉVOLUTION DU NIVEAU DES EXEMPTIONS PERSONNELLES (en dollars)

	1977	1978	1979	1980	1981
	Avant la réforme	Après la réforme			
Exemption personnelle de base	3 600	3 600	3 600	4 050	4 350
Exemption de personne mariée	1 900	2 700	2 700	3 040	3 270
Niveau maximum du revenu du conjoint ne réduisant pas l'exemption de personne mariée	500	1 000	1 000	1 110	1 180
Exemption additionnelle					
• pour les personnes âgées de 65 ans et plus	1 000	1 500	1 500	1 690	1 810
• pour les enfants ou autres personnes à charge					
— de 16 ans et 17 ans	550	550	550	620	670
— de 18 ans et plus	550	900	900	1 010	1 090

L'indexation additionnelle de 7,5% des exemptions personnelles représente une réduction d'impôt de 223 000 000 \$ pour l'année d'imposition 1981. Pour l'exercice financier 1980-1981, cette réduction se traduit par une perte de revenu pour le gouvernement de 48 000 000 \$.

Réduction générale de l'impôt des particuliers

Une réduction générale de 3% de l'impôt à payer par les particuliers sur leur revenu pour une année d'imposition est introduite à compter du 1^{er} juillet 1980. Cette réduction prend la forme d'une nouvelle déduction dans le calcul de l'impôt à payer par les particuliers sur leur revenu pour l'année. La réduction s'appliquant à compter du 1^{er} juillet 1980, le taux de la nouvelle déduction pour l'année d'imposition 1980 est de 1,5%.

L'impôt retenu à la source sera réduit à compter du 1^{er} juillet 1980 pour donner suite à cette réduction générale de l'impôt.

La réduction générale de l'impôt des particuliers implique une baisse d'impôt de 76 000 000 \$ et 183 000 000 \$ respectivement pour les années d'imposition 1980 et 1981 soit, pour l'exercice financier 1980-1981, un coût pour le gouvernement de 122 000 000 \$.

CONTRIBUABLE CÉLIBATAIRE⁽¹⁾
(en dollars)

Revenu de salaire	10 000	15 000	20 000	25 000	35 000	50 000	75 000
Impôt selon le régime applicable en 1979	926	1 901	3 032	4 263	6 937	11 308	19 305
Impôt selon le régime applicable en 1980	828	1 766	2 870	4 078	6 697	10 994	18 855
Impôt selon le régime applicable en 1981	762	1 672	2 746	3 932	6 501	10 725	18 457
Réduction d'impôt selon le régime de 1980 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	86	109	119	124	139	148	165
— Réduction générale de l'impôt	12	26	43	61	101	166	285
Total	98	135	162	185	240	314	450
Réduction d'impôt selon le régime de 1981 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	140	177	200	209	234	251	278
— Réduction générale de l'impôt	24	52	86	122	202	332	570
Total	164	229	286	331	436	583	848

(1) Cette catégorie comprend aussi les contribuables mariés imposés comme célibataires.

CONTRIBUABLE MARIÉ⁽¹⁾
(en dollars)

Revenu de salaire	10 000	15 000	20 000	25 000	35 000	50 000	75 000
Impôt selon le régime applicable en 1979	443	1 332	2 402	3 588	6 192	10 498	18 414
Impôt selon le régime applicable en 1980	311	1 149	2 180	3 334	5 877	10 095	17 867
Impôt selon le régime applicable en 1981	228	1 024	2 023	3 150	5 638	9 774	17 411
Réduction d'impôt selon le régime de 1980 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	128	167	190	205	227	251	277
— Réduction générale de l'impôt	4	16	32	49	88	152	270
Total	132	183	222	254	315	403	547
Réduction d'impôt selon le régime de 1981 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	207	276	315	340	378	420	463
— Réduction générale de l'impôt	8	32	64	98	176	304	540
Total	215	308	379	438	554	724	1 003

(1) Cette catégorie ne comprend pas les contribuables mariés imposés comme célibataires.

Déductibilité de la rémunération versée au conjoint

La Loi sur les impôts prévoit actuellement que la rémunération qu'une personne reçoit à titre d'employé de son conjoint ne peut être ni déduite dans le calcul du revenu du conjoint ni incluse dans celui de l'employé, sauf lorsque le conjoint opère son entreprise par l'intermédiaire d'une corporation. De même, lorsqu'une rémunération est reçue à titre d'employé d'une société dans laquelle le conjoint participe, la partie de cette rémunération représentée par le pourcentage de participation du conjoint dans la société est réputée avoir été reçue par le conjoint à titre de revenu provenant d'une entreprise pour cette année d'imposition et non par l'employé.

La législation sera modifiée afin de reconnaître l'apport d'une personne à l'entreprise que son conjoint exerce seul ou en société.

Ainsi, la rémunération relative à des services rendus pour gagner un revenu provenant d'une entreprise ou de biens et qui est versée ou doit être versée soit par une personne à son conjoint qui est son employé, soit par une société à son employé qui est le conjoint d'un membre de la société, sera traitée de la même façon qu'une rémunération versée ou devant être versée à une personne autre qu'un tel conjoint. Par conséquent, une telle rémunération sera incluse dans le calcul du revenu de la personne qui la reçoit et sera admissible en déduction dans le calcul du revenu de l'employeur qui la verse ou doit la verser. Cette mesure prend effet à compter de minuit le soir du Discours sur le budget.

Par ailleurs, lorsque des conjoints sont associés dans une entreprise, le ministre ne pourra plus, pour un exercice financier se terminant après le Discours sur le budget, attribuer à sa discrétion le revenu d'un conjoint provenant de cette entreprise, en totalité ou en partie à l'autre conjoint.

Afin de tenir compte de ces modifications à la législation fiscale, la Loi sur le régime de rentes du Québec sera également modifiée.

Cette mesure représente un allègement d'impôt de l'ordre de 15 000 000 \$ et 30 000 000 \$ respectivement pour les années d'imposition 1980 et 1981, soit, pour l'exercice financier 1980-1981 un coût pour le gouvernement de 15 000 000 \$.

Taux d'intérêt prescrit aux fins du calcul de l'avantage conféré à un contribuable

La Loi sur les impôts prévoit la prescription d'un taux d'intérêt aux fins du calcul de l'avantage conféré à un contribuable qui, dans certaines circonstances, emprunte à un taux d'intérêt inférieur au taux prescrit. Ainsi, il y a avantage conféré lorsque :

- un prêt qui est en vigueur depuis une année ou plus est consenti par une corporation résidant au Canada à une personne qui n'y réside pas ;
- un prêt est conclu entre deux personnes liées avec promesse de payer une somme d'argent sur demande ou à une date future.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 1978, il y a aussi avantage conféré lorsque :

- un prêt est consenti à un particulier en raison de sa charge ou de son emploi ou en raison de la charge ou de l'emploi d'une personne à laquelle il est lié ;
- un prêt est consenti à un particulier ou à une personne qui lui est liée en raison du fait qu'il est actionnaire.

Lorsqu'un prêt a été consenti à un employé ou un actionnaire avant le 1^{er} janvier 1974 et que le taux d'intérêt pratiqué sur ce prêt ne pouvait par être déterminé à nouveau après 1973, il n'y a pas d'avantage conféré.

Lorsque le taux d'intérêt pratiqué à l'égard d'un prêt est déterminé ou était susceptible de l'être après 1973, il y a alors un avantage conféré qui se calcule à raison d'un taux d'intérêt annuel de 8% à compter du moment où le taux d'intérêt effectif a été déterminé ou était susceptible de l'être jusqu'au jour du Discours sur le budget.

Lorsque le taux d'intérêt pratiqué à l'égard d'un prêt est déterminé ou est susceptible de l'être après minuit le soir du Discours sur le budget, l'avantage conféré se calcule à raison d'un taux annuel de 11% à compter du moment où le taux d'intérêt effectif a été déterminé ou est susceptible de l'être.

L'impact financier de la révision à la hausse du taux d'intérêt prescrit aux fins du calcul de l'avantage conféré à un contribuable est négligeable.

Déduction supplémentaire à l'égard des frais d'exploration engagés au Québec

Présentement, un contribuable peut déduire dans le calcul de son revenu la totalité de ses frais d'exploration engagés au Canada. Il peut également déduire une allocation à titre d'épuisement gagné n'excédant toutefois par 33 $\frac{1}{3}$ % de ses bénéfices de ressources à l'égard d'une entreprise minière et 25% de ses bénéfices de ressources à l'égard d'une entreprise pétrolière ou de gaz naturel.

Ainsi, l'allocation d'épuisement gagné peut être déduite par un contribuable, seulement s'il réalise des bénéfices de ressources. Conséquemment, seules les grandes corporations de mise en valeur bénéficient actuellement de cette déduction.

Pour favoriser la découverte de mines, de puits de pétrole ou de gaz naturel et faciliter le financement d'entreprises ou de sociétés en commandite québécoises qui oeuvrent dans ces secteurs, des modifications seront apportées aux règlements sur les impôts afin d'accorder aux particuliers une déduction supplémentaire à l'égard des frais d'exploration engagés au Québec.

Cette déduction supplémentaire est égale à 66 $\frac{2}{3}$ % des frais d'exploration engagés au Québec, après le 31 mars 1980 et avant le 1^{er} avril 1982, à l'égard d'une ressource minérale, d'une ressource pétrolière ou de gaz naturel. Toutefois, les frais d'exploration donnant droit à cette déduction supplémentaire ne peuvent servir aux fins du calcul de l'épuisement gagné.

Les implications financières de cette mesure incitative à l'exploration au Québec dépendront des effets d'entraînement qu'elle suscitera chez les investisseurs québécois.

RÉDUCTION D'IMPÔT PAR 100 \$ DE FRAIS D'EXPLORATION (en dollars)

Revenu Imposable	40 000	70 000	110 000
Déduction dans le calcul du revenu au fédéral	100	100	100
Réduction d'impôt fédéral	27	30	36
Déduction dans le calcul du revenu au Québec	167	167	167
Réduction d'impôt québécois	50	55	55
Total de la réduction d'impôt	77	85	91

Hausse du taux d'imposition sur le revenu des corporations non éligibles à la déduction accordée aux petites entreprises

À compter de minuit le soir du Discours sur le budget, le taux d'imposition applicable au revenu des corporations est porté de 12% à 13%. Cependant, le taux d'imposition applicable au revenu des corporations éligibles à la déduction fédérale accordée aux petites entreprises demeure à 12%.

Généralement, les corporations éligibles à la déduction accordée aux petites entreprises sont les corporations canadiennes privées dont le contrôle est canadien, qui tirent leurs revenus de la fabrication, la transformation, la construction, la pêche, l'exploitation agricole, forestière ou minière, du transport, de la vente en gros et au détail et dont le revenu imposable accumulé depuis 1972 et non versé aux actionnaires sous forme de dividendes n'excède pas 750 000 \$. Elles comptent pour environ 90% du nombre total des corporations dont le revenu imposable est positif et représentent environ 25% du revenu imposable total des corporations.

En ce qui concerne les acomptes provisionnels d'impôt, ils devront, à compter du mois d'avril, être calculés comme si les présentes modifications avaient toujours été en vigueur.

L'ensemble de ces modifications se traduira par une augmentation des revenus du gouvernement de 40 000 000 \$ pour l'exercice financier 1980-1981.

2. TAXE SUR LE CAPITAL

Hausse de la taxe sur le capital des corporations d'assurance

Actuellement, une corporation d'assurance paie, à titre de taxe sur le capital, une taxe de 2% des primes d'assurance qui lui sont payables. À compter de minuit le soir du Discours sur le budget, le taux de cette taxe est porté de 2% à 3% à l'égard des primes d'assurance de dommages matériels, le taux de la taxe à l'égard des primes d'assurance-*ce-vie*, maladie ou accident demeurant à son niveau actuel. Ces taux sont ceux qui prévalent dans les deux provinces limitrophes du Québec.

Cette modification représente une augmentation des revenus du gouvernement de 19 000 000 \$ pour l'exercice financier 1980-1981.

Hausse de la taxe additionnelle sur le capital des corporations de raffinage du pétrole

La corporation qui fait le raffinage du pétrole au Québec paie présentement, en plus de la taxe générale sur le capital, une taxe additionnelle de 1/3 de 1% de son capital versé. À compter de minuit le soir du Discours sur le budget, le taux de cette taxe est porté de 1/3 de 1% à 2%.

Toutefois, cette taxe peut dorénavant être réduite du montant des frais d'exploration engagés au Québec, après le soir du Discours sur le budget, à l'égard d'une ressource pétrolière ou de gaz naturel.

Pour l'exercice financier 1980-1981, les revenus additionnels provenant de l'augmentation du taux de la taxe s'élève à 18 000 000 \$, lesquels doivent être réduits du montant des frais d'exploration qui seront engagés au Québec.

3. STIMULANTS FISCAUX AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le programme de dégrèvement fiscal favorisant le développement industriel régional qui devait prendre fin le 31 mars 1980 est reconduit pour un an soit jusqu'au 31 mars 1981.

Le but de ce programme est de favoriser le développement du secteur manufacturier québécois.

Le dégrèvement fiscal accordé est de 25% d'un investissement admissible relié à l'exploitation d'une entreprise manufacturière jusqu'à concurrence de 50% de l'impôt à payer ou 500 000 \$ pour l'ensemble des investissements admissibles, et ce à toute corporation qui exploite une telle entreprise et qui, répondant à certains critères économiques et régionaux, réalise un investissement minimum de 50 000 \$ avant le 31 mars 1981.

La coût de cette prolongation d'un an s'élève à 2 000 000 \$ pour l'exercice financier 1980-1981.

4. DROITS SUCCESSORAUX

La Loi des droits sur les successions prévoit que certains bénéficiaires d'une succession sont avantagés d'une exemption de 75 000 \$ de la valeur imposable des biens reçus. Ce sont les enfants de la personne décédée ou ceux de son conjoint, ses parents ainsi que

RÉDUCTION D'IMPÔT RÉSULTANT DE L'EXEMPTION DE 200 000 \$ À L'ÉGARD DE BIENS AGRICOLES OU D' ACTIONS DE CORPORATION PRIVÉE ET DE L'AUGMENTATION DE 75 000 \$ À 85 000 \$ DE L'EXEMPTION POUR LES ENFANTS DU DÉCÉDÉ (en dollars)

	Avant budget	Après budget	Avant budget	Après budget	Avant budget	Après budget
Enfant ne recevant que des biens éligibles à l'exemption de 200 000 \$						
Calcul de la valeur imposable						
Biens agricoles ou actions de corporation privée	250 000	250 000	500 000	500 000	1 000 000	1 000 000
Moins : exemption à l'égard de biens agricoles ou d'action de corporation privée		200 000		200 000		200 000
Moins : exemption d'enfant	75 000	85 000	75 000	85 000	75 000	85 000
	175 000	nil	425 000	215 000	925 000	715 000
Calcul des droits payables						
Droits successoraux de base	37 250	nil	101 500	46 900	244 250	183 350
Moins : crédit de 50% des droits attribuables aux biens agricoles ou aux actions de corporation privée	18 625	nil	50 750	23 450	122 125	91 675
Droits payables sur sept ans	18 625	nil	50 750	23 450	122 125	91 675
Réduction d'impôt	18 625 ou 100%	27 300 ou 54%	30 450 ou 25%			

les personnes qui étaient entièrement à sa charge, de moins de 18 ans ou de plus de 18 ans si elles sont infirmes ou étudiantes à plein temps.

Pour les successions ouvertes après minuit le soir du Discours sur le budget, cette exemption passe de 75 000 \$ à 85 000 \$. Dans les cas où une personne a le droit d'utiliser la partie de l'exemption non utilisée par l'enfant du décédé ou l'enfant du conjoint du décédé, elle aura dorénavant droit à la partie de 85 000 \$ non utilisée.

De plus, pour tous les cas où une exemption de 5 000 \$ est actuellement accordée, cette exemption est haussée à 15 000 \$.

En ce qui concerne la transmission en ligne directe d'un bien agricole ou d'actions de corporation privée, la Loi permet une réduction égale à la moitié des droits autrement exigibles et un étalement du paiement des droits qui restent sur une période de sept ans.

Pour les successions ouvertes après minuit le soir du Discours sur le budget, une nouvelle exemption, qui précède la réduction actuelle dans le calcul des droits, vient s'ajouter. Ainsi, la valeur des biens agricoles ou des actions de corporation privée reçue pourra dorénavant être réduite de la partie de 200 000 \$ proportionnellement attribuable à la valeur des biens agricoles ou des actions de corporation privée, selon le cas, par rapport à la valeur totale des biens agricoles utilisés dans l'entreprise agricole de la personne décédée ou selon le cas de la valeur totale des actions de la corporation privée.

L'ensemble de ces modifications représente un coût annuel de 10 000 000 \$. Pour l'exercice financier 1980-1981, le coût s'élèvera à quelque 5 000 000 \$.

5. TAXE DE VENTE EN DÉTAIL

Vêtements

Présentement, l'exemption sur les vêtements ne s'applique pas aux vêtements dont le rôle principal est de protéger le corps des risques de blessures ou de maladies découlant d'une activité physique quelconque. Ceci a pour effet d'exclure à peu de chose près, tous les vêtements de travail le moins spécialisés.

L'exemption relative aux vêtements est élargie de façon à y inclure les vêtements de travail de toute sorte, y compris les lunettes et casques de sécurité.

En conséquence, seuls les vêtements, quel qu'en soit le prix, dont le rôle principal est de protéger le corps des risques de blessures ou de maladies découlant de l'exercice d'une activité sportive quelconque demeureront assujettis à la taxe de vente.

Textiles

L'exemption sur les textiles qui s'applique aux étoffes tissées ou tricotées et aux fils et filés de fibres naturelles ou synthétiques pour broder, coudre, tisser ou tricoter, est élargie afin d'y inclure :

— les rideaux et tentures ;

— le linge de maison, notamment les couvertures de lits non électriques, draps, taies d'oreiller, nappes, napperons, serviettes de table, essuie-mains, serviettes et débarbouillettes.

Meubles

La taxe sur les meubles qui avait été, compte tenu des contraintes budgétaires, réintroduite en avril 1979, est abolie définitivement. L'exemption s'applique aux meubles meublants pour une habitation résidentielle, à l'exclusion des appareils ménagers.

Autres

L'exemption actuelle concernant les biens conçus pour suppléer à une déficience physique ou à une infirmité est élargie pour inclure un lecteur optique utilisé par un aveugle pour transcrire instantanément un texte imprimé sous une forme analogue au braille et un élévateur mécanique conçu exclusivement pour permettre aux invalides d'avoir accès aux différents étages d'un bâtiment.

Enfin, il y a actuellement remboursement de la taxe perçue sur l'achat d'un véhicule transformé pour en permettre la conduite par une personne qui n'a pas l'usage de ses membres inférieurs, ainsi que sur l'achat d'un véhicule transformé afin d'être utilisé principalement pour le transport dans un but non lucratif de telles personnes. Toutefois le remboursement n'a lieu que si le véhicule est acquis transformé ou est transformé sans usage préalable. Un délai de 6 mois de la date de l'achat sera dorénavant accordé pour effectuer les transformations et obtenir le remboursement de la taxe.

L'élargissement des exemptions existantes et les nouvelles exemptions représentent une baisse des revenus provenant de la taxe de vente de 79 000 000 \$ pour l'exercice financier 1980-1981.

6. TAXE SUR LE TABAC

À compter de minuit le soir du Discours sur le budget, la taxe sur les cigarettes passe de 1,08 cent et 1,20 cent par cigarette, soit le niveau de la taxe ontarienne sur les cigarettes.

Simultanément, la structure de taxation de tous les produits du tabac est transformée en une taxe ad valorem exprimée en fonction du prix de vente au détail. Le taux de cette taxe est fixé à 40% du prix de vente au détail.

Actuellement, le mode de perception de la taxe sur le tabac repose principalement sur les ententes qui, en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac, peuvent être conclues par le ministre.

Afin de maintenir ce mode de perception qui facilite grandement l'administration de la Loi, le prix de vente au détail servant au calcul de la taxe sera déterminé comme étant un prix de détail représentatif des plus bas prix de détail des cigarettes, cigares et autres produits du tabac, c'est-à-dire des prix moyens en vigueur lorsque la vente au détail s'effectue sur les formats les plus usuels lors de la vente en gros. La même méthode est actuellement utilisée aux fins de la perception de la taxe sur les produits du tabac, autres que la cigarette, pour lesquels la taxe est déjà sur une base ad valorem.

Le prix de vente au détail moyen avant taxe, durant le mois de mars, d'un carton de 200 cigarettes, soit environ 6,00 \$, et la taxe de 1,20 cent par cigarette, soit 2,40 \$, ont servi à établir le taux de la taxe sur les cigarettes, les cigares et les autres produits du tabac à 40% du prix de vente au détail.

Les revenus découlant de ces modifications n'étant pas suffisants pour justifier les frais d'inventaires qui incomberaient aux vendeurs autres que ceux sous ententes, ils ne seront pas tenus de faire un inventaire des cigarettes, des cigares et des autres produits du tabac en main à minuit le soir du Discours sur le budget.

L'ensemble de ces modifications se traduira par des revenus additionnels de 30 000 000 \$ pour l'exercice financier 1980-1981.

7. TAXE SUR LES CARBURANTS

Le carburant utilisé dans la plupart des véhicules est présentement sujet à une taxe de 4,2 cents le litre d'essence et de 5,5 cents le litre de mazout. Par contre, le carburant utilisé hors route est imposé à des taux variables : 1,3 cent le litre pour le transport aérien, 0,7 cent le litre pour le transport ferroviaire. Par ailleurs, la taxe sur le carburant acheté par les agriculteurs pour usage dans la machinerie agricole et par les pêcheurs dans les bateaux de pêche est pleinement remboursée. La taxe sur le carburant consommé par les véhicules servant aux opérations agricoles, forestières et minières, immatriculés hors route, n'est, elle, que partiellement remboursée. D'autres exemptions, taux réduits ou remboursements partiels ou totaux sont prévus.

La taxe sur le carburant est demeurée constante malgré l'évolution rapide des prix du pétrole contrairement, à titre d'exemple, à la taxe de vente en détail qui est établie en fonction du prix des produits. Aussi, à compter de minuit le soir du Discours sur le budget, la taxe spécifique de 4,2 cents le litre d'essence et de 5,5 cents le litre de mazout est transformée en taxe ad valorem sur le prix de vente au détail : 20% pour l'essence, 20% pour le mazout avec un minimum de 5,5 cents le litre.

Actuellement, le mode de perception de la taxe sur les carburants repose principalement sur les ententes qui, en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants, peuvent être conclues par le ministre. Afin de maintenir ce mode de perception qui facilite grandement l'administration de la Loi, le prix de détail par litre servant au calcul de la taxe pour chacune des catégories d'essence ou de mazout sujette à la taxe de 20% sera déterminée par le ministre comme étant le prix de vente au détail moyen par litre, excluant la présente taxe, observé à partir d'un échantillon représentatif des prix en vigueur sur l'île de Montréal et arrondi à la baisse à la 1/2 cent près. Le prix ainsi déterminé par le ministre pour chacune des catégories d'essence ou de mazout sujette à la taxe de 20% sera publié dans la Gazette officielle du Québec et prendra effet à compter de la date y indiquée. Cependant, en ce qui concerne les prix de vente au détail moyen par litre avant taxe devant servir au calcul de la taxe à compter de minuit le soir

TAXE SUR LES CARBURANTS

	Prix de vente au détail moyen		Taxe au Québec		Taxe en Ontario
	Observé cent/litre	Arrondi ⁽¹⁾ cent/litre	Avant budget cent/litre	Après budget cent/litre	cent/litre
Essence					
régulière	20,8	20,0	4,2	4,0	20% 4,6
régulière sans plomb	22,7	22,0	4,2	4,4	
super avec ou sans plomb	23,9	23,0	4,2	4,6	
Mazout	19,9	19,0	5,5	5,5	20% minimum 5,5 cent/litre

(1) Prix de vente au détail moyen par litre avant taxe devant servir au calcul de la taxe à compter de minuit le soir du Discours sur le budget.

du Discours sur le budget, les prix moyens en vigueur au mois de mars ont été arrondis à la baisse à la cent près de façon à ce que le rendement de la taxe demeure le même qu'avant la conversion de la taxe en taxe ad valorem.

Pour les consommateurs, cette transformation de la taxe spécifique en une taxe ad valorem sur les carburants n'aura d'incidence que dans la mesure où le prix du carburant augmentera. La taxe sur l'essence régulière qui représente 50% de la consommation baissera de deux dixièmes de cent le litre tandis que la taxe sur l'essence régulière sans plomb qui représente 30% de la consommation augmentera de deux dixièmes de cent le litre et la taxe sur l'essence super, avec ou sans plomb, qui représente 20% de la consommation augmentera de quatre dixièmes de cent le litre. Dans tous les cas, la taxe demeure inférieure ou est égale à la taxe ontarienne.

Sauf pour l'essence utilisée dans les avions et le mazout utilisé dans les locomotives sur rail pour lesquels la taxe est, à compter de minuit le soir du Discours sur le budget, l'équivalent de la taxe sur la vente en détail, soit 8% du prix de vente effectivement payé par l'acheteur, le carburant présentement sujet soit à une exemption, soit à un taux réduit, soit à un remboursement partiel ou total est dorénavant totalement exempté ou remboursé selon le cas.

La conversion de la taxe sur les carburants en une taxe ad valorem se traduira par des revenus additionnels dans la mesure de l'augmentation du prix des carburants.

8. LICENCES

Modifications au droit sur le pari mutuel

Présentement, tout détenteur d'un billet gagnant sur un enjeu fait en vertu du système du pari mutuel, lors d'une course de chevaux, doit payer un droit calculé sur la valeur de la mise totale avant toute déduction prescrite ou permise par toute loi. Le droit actuel est de 7% sur un billet comportant le choix d'un seul cheval gagnant et de 9% sur tout autre billet gagnant.

À compter de minuit le soir du Discours sur le budget, le droit sera désormais calculé sur la valeur de la mise totale avant toute déduction prescrite ou permise par toute autre loi en tenant compte de la moyenne globale des paris par programme de course sur la piste durant l'année civile précédant la date où cette course a lieu. Les droits seront les suivants.

DROITS SUR LE PARI MUTUEL

Moyenne globale des paris par programme de course	Droit sur un billet comportant le choix d'un seul cheval gagnant	Droit sur tout autre billet gagnant
Moins de 100 000 \$	4,5%	9,0%
100 000 à 150 000 \$	5,0%	9,5%
150 000 à 200 000 \$	5,5%	10,0%
200 000 à 250 000 \$	6,0%	10,5%
250 000 à 300 000 \$	6,5%	11,0%
Plus de 300 000 \$	7,0%	11,5%

De plus, la Loi sera également modifiée de façon à augmenter la remise prévue aux fins de promouvoir et d'aider l'industrie des courses de chevaux au Québec. La corporation constituée à ces fins, la Société de développement de l'industrie des courses de chevaux du Québec, recevra désormais un montant d'au moins 1,2% mais n'excédant pas 1,5% de la valeur de la mise totale avant toute déduction prescrite ou permise par toute autre loi au lieu de 7/10 de 1%.

Le réaménagement des droits sur le pari mutuel et de la remise à SODIC laissera au gouvernement des revenus additionnels d'environ 2 000 000 \$ pour l'exercice financier 1980-1981.

Modifications au droit sur les contenants à remplissage unique

Présentement, le droit sur la distribution de boisson gazeuse et de bière dans des contenants à remplissage unique est de 2 cents le contenant de 454 ml ou moins et de 5 cents le contenant de plus de 454 ml.

À compter de minuit le soir du Discours sur le budget, le droit sur le contenant d'un litre ou plus est porté de 5 cents à 20 cents. Toutefois, un brasseur ou un distributeur qui a payé le droit de 20 cents pour un contenant à remplissage unique d'un litre ou plus qu'il a distribué, a droit dorénavant à un remboursement de 15 cents pour chacun des contenants qu'il récupère et recycle ou fait recycler.

L'impact financier de ces modifications est négligeable.

9. TAUX D'INTÉRÊT PRESCRIT EN VERTU DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU REVENU

Le taux d'intérêt actuel de 10% prescrit en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu, n'a pas été révisé depuis mai 1977. Depuis, les taux d'intérêt pratiqués sur les marchés ont considérablement augmenté, le taux préférentiel des banques passant de 8³/₄% à 15% et plus.

Ce taux d'intérêt prescrit est celui qui est payable à l'égard d'un remboursement effectué par suite de l'application d'une loi fiscale. Il s'applique également aux paiements d'impôt ou de taxe effectués en retard ou encore aux paiements faits à un fournisseur par un ministère ou un organisme du gouvernement.

L'évolution récente des taux d'intérêt a été telle que l'incitation pour les contribuables à effectuer dans les délais requis leurs paiements d'impôt s'est estompée largement. De même, l'intérêt payable par le gouvernement sur les remboursements d'impôt ou les créances de ses fournisseurs est devenu insuffisant.

En conséquence, le taux d'intérêt prescrit en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu est porté de 10% à 15% à compter du 1^{er} avril 1980.